

Il obtient 41 % des voix au New Hampshire et Mondale 28 % Surprenante victoire de Gary Hart

MANCHESTER, E.-U. (AFP) — Le jeune sénateur Gary Hart, un des obscurs candidats démocrates à la présidence des États-Unis, a fait sensation hier dans l'élection primaire du New Hampshire en devançant nettement l'ancien vice-président Walter Mondale, considéré jusqu'ici comme le grand favori.

Alors que 70 % des résultats des 298 bureaux de vote du petit état de l'extrême nord-est du pays étaient connus, M. Hart, 47 ans, obtenait 41 % des voix contre 28 % à M. Mondale. Le sénateur John Glenn devait se contenter d'une modeste troisième place avec 12 % des voix, loin devant le pasteur noir Jesse Jackson (6 %) et l'ancien sénateur George McGovern (5 %).

M. Mondale a reconnu sa défaite en disant que les électeurs démocr-

tes n'avaient pas voulu que le débat ne se termine dès la première élection primaire. Même avant la fermeture du scrutin dans l'ensemble de l'État, une chaîne de télévision n'avait pas hésité à prédire la victoire définitive du sénateur du Colorado avec une confortable avance sur l'ancien vice-président de Jimmy Carter.

La victoire inattendue de M. Hart, qui devrait être confirmée par les résultats complets, bouleverse toutes les prévisions de la presse et des politologues américains. Depuis plus de six mois, il était acquis que le sénateur John Glenn, l'ancien astronaute, serait le seul rival sérieux de M. Mondale pour la nomination du Parti démocrate.

Le sénateur Hart avait causé une première surprise la semaine der-

rière en emportant la deuxième place, mais loin derrière l'ancien vice-président, dans les caucus, ou petite assemblées locales, de l'État de l'Iowa. John Glenn n'avait été que le cinquième des huit candidats à l'investiture du Parti démocrate.

La puissante impulsion que sa victoire dans la première élection primaire va donner à la candidature de M. Hart fait désormais de lui le véritable adversaire de M. Mondale, qui reste le favori des dirigeants du parti pour affronter le président Ronald Reagan dans les élections de novembre prochain.

M. Reagan a emporté de son côté la primaire républicaine du New Hampshire avec 97 % des voix contre quatre autres candidats plutôt fantaisistes.

La prochaine échéance sérieuse

pour les candidats démocrates aura lieu le mardi 13 mars, lorsque neuf États tiendront leurs élections primaires ou leurs caucus locaux. Une organisation beaucoup plus solide, des finances plus abondantes et des soutiens plus larges de la part des dirigeants locaux donneront ce jour-là à M. Mondale un net avantage sur son challenger inattendu.

Grand, une silhouette juvénile qui lui valut en 1979 d'être classée comme l'un des « 10 hommes les plus séduisants des États-Unis », le sénateur du Colorado Gary Hart, âgé de 47 ans, a basé sa campagne sur un maître-mot: « nouveau ».

Il se présente comme le candidat de « la nouvelle génération », offrant aux États-Unis un « nouveau leadership », fondé sur de « nouvelles idées ». Ses adversaires ont souvent

affirmé que ses idées n'étaient pas tellement nouvelles ni tellement précises, mais ce thème de campagne lui a valu le soutien enthousiaste de nombreux jeunes militants.

Dans un récent débat opposant tous les candidats démocrates dans le New Hampshire, Gary Hart a placé sa carrière politique sous le triple patronage de John Fitzgerald Kennedy, Robert Kennedy et George McGovern, aujourd'hui son adversaire dans la course à l'investiture du Parti démocrate.

Gary Hart a en effet fait ses premières armes en s'engageant comme volontaire dans la campagne présidentielle de John Kennedy en 1960, avant de participer à la course à la nomination démocrate de Robert Kennedy en 1968.

Voir page 10: Hart

Un quatrième pour Murray Michael Jackson rafle six Grammy

LOS ANGELES (AP) — Michael Jackson a remporté le Grammy du meilleur album musical de l'année avec sa production *Thriller* et cinq autres prix à l'occasion de la soirée des Grammy à Los Angeles.

Il a partagé avec Quincy Jones le Grammy du meilleur disque pour enfants *ET*. La jeune vedette a indiqué qu'il s'agissait du trophée dont il était le plus fier.

Pour sa part, le groupe « Sting » s'est aussi mérité quatre prix, incluant celui pour la meilleure réalisation rock par un groupe sur microsilicon, avec *Synchronicity*. Le prix pour le nouvel artiste de l'année est allé au groupe britannique « Culture Club », mené par l'étonnant Boy George.

Ce dernier a accepté le prix de Londres, via satellite.

Pour le Canada, Anne Murray, de Springhill, en Nouvelle-Écosse, a gagné le Grammy dans la catégorie western féminine.

C'était le quatrième Grammy pour Anne Murray en carrière. Elle a également déjà mérité 19 prix Junos, l'équivalent canadien des Grammy. Le dernier Grammy lui a été décerné pour sa chanson « A Little Good News ».

Michael Jackson a été quelque peu surpris en ne remportant pas le trophée Grammy de la nouvelle chanson de l'année, le groupe The Police ayant mérité ce prix.

Voir page 10: Jackson



Un cycliste impénitent, refusant de troquer sa bicyclette pour une paire de raquettes, a été obligé de se rendre à l'évidence que l'hiver était bel et bien revenu et qu'il lui faudrait chercher ailleurs qu'au centre-ville de Montréal de nouvelles pistes cyclables. (Photo Jacques Grenier)

La tempête fait trois morts et plusieurs blessés L'hiver revient en force

(Le DEVOIR-PC) — Le faux printemps a vite battu en retraite et les Québécois ont renoué, hier, avec la vraie nature de l'hiver. Un paysage transfiguré par la neige, balayé par une tempête qui laisse un lourd bilan: au moins trois morts et plusieurs blessés dans des accidents de la route sans compter les innombrables retards, accrochages et... l'annulation de la partie du Canadien.

La visibilité était à peu près nulle sur toutes les routes du Québec. À Saint-Valère, près de Victoriaville, une collision de plein fouet entre un énorme camion et une petite voiture a fait trois morts et deux blessés vers 12 h15 au plus fort de la tempête. Selon les renseignements préliminaires, les trois victimes feraient partie de la même famille. Il s'agirait d'un père de famille de 34 ans, sa fille de six ans et d'une autre femme de Sainte-Eulalie, âgée 45 ans.

Par ailleurs, une collision en chaîne, survenue à 15 h 25 à la sortie Montarville de la Transcanadienne, impliquant un autobus Voyageur en provenance de Québec et 11 autres véhicules, a gravement blessé deux personnes et légèrement échymosé 15 autres, tous transportés dans un hôpital avoisinant.

À Montréal, on ne rapportait aucun accident majeur. Au plus quelques accrochages anodins, plusieurs embouteillages sur le bou. Métropolitain, le tout agrémenté des jérémiades habituelles des citadins mécontents à l'idée de retrouver les tuques, les mitaines, les caoutchoucs et la vieille pelle remise avec trop d'empressement.

Les météorologues, redevenus les vedettes de la journée, annonçaient des chutes incessantes, ne diminuant d'intensité qu'aujourd'hui, pour une

accumulation d'environ 20 à 25 centimètres. Dans les rues de Montréal, ces annonces prenaient une figure désespérée devant les murs floconneux qui s'élevaient là où le vent virolevait voulait bien les pousser. Même si la plupart des automobilistes prévoyants avaient opté pour le métro ou l'autobus, la circulation était tout de même perturbée: tout marchait au ralenti sur les grandes

comme sur les petites artères. Sur le boulevard Métropolitain, de nombreux véhicules, pris en flagrant délit de mauvais entretien, affichaient leur panne comme une plaie honteuse devant leurs confrères congestionnés et peu conciliants. Au ministère des Transports, on recommandait à la population de ne pas emprunter de routes inutilement. Le mi-

Voir page 10: Tempête

L'Irak aurait repoussé des Iranien après de durs combats

PARIS (d'après AFP et Reuter) — De très violents combats se sont poursuivis hier dans la région de Bassorah, au sud du front irako-iranien, mais l'attaque irakienne contre le terminal pétrolier iranien de l'île de Kharg, annoncée lundi par Bagdad et démentie par Téhéran, n'a pu être confirmée.

Citant des informations du commandement iranien, Radio-Téhéran a indiqué que de nouveaux « combats très durs » ont commencé dans la nuit de lundi à hier et se sont poursuivis durant la journée en territoire irakien, dans la région d'Al-Uzayr, au

nord du grand port de Bassorah dans le sud de l'Irak. Certains combats se sont déroulés au corps à corps, a précisé la radio.

Selon un communiqué militaire iranien, quelque 500 soldats irakiens auraient été tués ou blessés et une trentaine de blindés détruits dans ces combats. Le communiqué a également indiqué que la bataille se poursuivait hier autour des îles irakiennes de Madjoud, dans la région marécageuse d'Al-Howeizah, faisant dans la matinée 200 morts et blessés irakiens.

Cette recrudescence des combats

a été confirmée par Bagdad où un communiqué militaire a affirmé que les forces irakiennes avaient « anéanti » hier matin, après des combats « des plus intenses », quatre brigades irakiennes infiltrées dans la région d'Al-Howeizah.

À l'issue d'une vaste contre-offensive appuyée par des hélicoptères de combats, l'armée irakienne avait, selon ce communiqué, « totalement nettoyé » hier en fin de matinée cette région où se trouvent de nombreux puits de pétrole.

Lundi, selon Téhéran, de très violents combats — les plus meurtriers

depuis le déclenchement de l'offensive « Aurore 6 » jeudi dernier — s'étaient déjà déroulés dans la région d'Al-Howeizah. Un communiqué iranien a fait état de plus de 4,500 morts et blessés en moins de 24 heures dans les rangs irakiens.

La menace que font peser sur le pétrole irakien les combats dans cette région a été invoquée par les responsables irakiens pour justifier l'attaque qu'ils ont affirmé avoir lancée lundi contre le terminal pétrolier iranien de l'île de Kharg, au cours de laquelle plusieurs pétroliers auraient

Voir page 10: L'Irak

Parce qu'il s'agit d'un « projet de société » Éducation des adultes: au maître d'oeuvre unique, Laurin a préféré la concertation

par Jean-Pierre Proulx

Le gouvernement du Québec a décidé de confier la gestion de la politique d'éducation des adultes non pas à un « maître d'oeuvre unique », comme le lui a recommandé il y a deux ans la commission Jean, mais de miser plutôt sur la concertation tant au sein du gouvernement même qu'entre les divers intervenants régionaux.

L'éditorial de Lise Bissonnette, page 8

Le gouvernement a du reste voulu traduire symboliquement ce message central en confiant au ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, au ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, Mme Pauline Marois, et au ministre délégué à la Condition féminine, Mme Denise Leblanc-Bantey, le soin de signer conjointement l'« Énoncé d'orientation et plan d'action en éducation des adultes » et qui porte comme titre: « Un projet d'éducation permanente ». Les trois ministres étaient ensemble à Montréal hier pour rendre public l'« énoncé de politique. Celui-ci con-

firme très largement les informations que LE DEVOIR publiait le 28 décembre dernier sur ce plan d'action.

La recommandation centrale de la Commission Jean — sur le maître d'oeuvre unique — n'a pas été retenue, a donc expliqué hier M. Laurin, parce que l'éducation des adultes constitue un « projet de société ». Plusieurs ministères élaborent et offrent des programmes d'éducation des adultes. Il en va de même des commissions scolaires, des cégeps, des universités sans compter, les nombreux organismes volontaires.

« L'éducation des adultes doit être la préoccupation de tous, a-t-il ajouté, et il était impensable qu'un seul organisme s'en occupe ».

En outre, a dit M. Laurin, la formule de la commission Jean aurait « désresponsabiliser » les institutions à l'égard des adultes. Pour la même raison, chaque direction du MEQ en sera responsable à son niveau. La direction générale de l'éducation des adultes subsistera d'abord comme organe coordinateur. Enfin, a-t-il dit, le maître d'oeuvre unique eût été un « autre intermédiaire » qui n'aurait pu

Voir page 10: Adultes

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Léo Kolber, sénateur

« Ma nomination au Sénat représente un compromis entre l'attrait de la vie politique et mon désir de demeurer dans le monde des affaires. » C'est ce qu'explique M. Leo Kolber, un des hommes d'affaires les plus influents — et des plus discrets — de Montréal, dans une entrevue au DEVOIR. Page 11

L'Airbus sans De Havilland

La firme torontoise De Havilland ne participera pas à la construction du nouvel appareil A-320 du consortium européen Airbus. Après deux ans de tergiversations, le ministre de l'Industrie, M. Ed Lumley, a annoncé hier que les discussions entre Airbus et la société canadienne étaient rompues. Page 13

Une guerre de titans

Une guerre de titans s'annonce. Le groupe Atlantic-Richfield (ARCO) tente de réunir \$13 milliards pour prendre le contrôle de Gulf Corp. Cette transaction, si elle se réalise, deviendrait la plus importante acquisition dans l'histoire des États-Unis. Page 11

Le Tiers-Monde, de mal en pis

Les dettes des pays du Tiers-Monde ont augmenté de \$44 milliards l'an passé. Ces nations pauvres, lourdement touchées par le chômage et l'inflation, trouvent les modalités de remboursement de plus en plus lourdes à supporter. Page 11

Le 425 de Maisonneuve ouest
Bureau (710) Montréal (Québec) H3A 3G5
OPTIGECO INC.
Bureaux à louer
Jean Prémard
(514) 288-2050

Restaurant
Butch Bouchard
Festival de Filets mignons
Repas complet 13,95\$
881 est, de Maisonneuve.
Tél.: 526-1221
Stationnement gratuit à l'arrière à partir de 17h.



Mon légionnaire...

Le maire Jean Drapeau (à gauche) a reçu, hier, l'insigne de commandeur de la Légion d'honneur des mains de l'ambassadeur de France à Ottawa, M. Jean Béliard. (Photolaser CP)

Contre une « French connection » dans la fonction publique

La « résistance » anglophone fait des siennes à Ottawa

OTTAWA (d'après CP) — Des primés émanant d'un *Anglo Resistance Movement* — groupe dont on ne connaît aucun porte-parole — circulent depuis peu dans la capitale fédérale, alléguant qu'il existe des pratiques d'embauche racistes qui interdisent, à toutes fins utiles, l'accès de fonctionnaires anglophones à la Commission de la fonction publique et au secrétariat d'État du Canada. Ce « mouvement de résistance anglophone », dont un communiqué anonyme annonçait la naissance, le 1er janvier, prétend s'être formé en réaction contre l'influence des forces de pression (francophones) en provenance du Québec dont l'objectif serait d'instaurer « leur type de socialisme » au Canada.

L'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC) serait, si l'on en croit l'ARM, sous influence francophone et n'oserait pas, comme syndicat, s'attaquer à ces problèmes. Un document qui a circulé aux Affaires indiennes et au ministère du Travail précise que l'ARM « combattra pour la liberté, la démocratie et l'autodétermination du Canada anglais ». Rien ne laisse prévoir des réunions ou d'autres feuillets ou brochures suscités par l'ARM.

« Si vous êtes fonctionnaire anglophone, dit un communiqué, vous avez probablement des soupçons sur l'existence d'une 'French Connection' à

l'intérieur du gouvernement fédéral, mais vous ne pouvez le prouver. Ça commence par la désignation d'un chef de division (*supervisor*) francophone. C'est courant, puisque la plupart des postes de cadres ont été désignés bilingues, ce qui veut dire francophones, en vérité. Un quota secret d'embauche de francophones existe. Ce nouveau cadre francophone n'embauchera que des francophones. Éventuellement, le service, et plus tard tout le ministère, sera hors d'accès (*off limits*) pour les fonctionnaires anglophones. » L'ARM cite comme « évidents » les exemples du secrétariat d'État et de la Commission de la fonction publique.

Si vous espérez que l'AFPC vous aide à combattre ces pratiques d'embauche racistes des francophones, ne vous méprenez pas car « les francophones contrôlent le syndicat », prétend encore l'ARM. Un porte-parole du président Pierre Samson, de l'Alliance de la fonction publique, a déclaré que son syndicat combattait tout cas de discrimination et que l'Alliance rejetait comme non fondée l'allégation de l'ARM qui prétend que la Commission canadienne des droits refuse d'entendre les causes de discrimination (selon la langue) contre les anglophones, car ce ne serait pas conforme à sa juridiction.

En 1983, la Commission des droits

a rejeté les plaintes émises par le député conservateur Dan MacKenzie sur la discrimination des non-francophones en raison de leur origine ethnique. La Commission a décidé que la langue n'était pas la base de discrimination ethnique. M. MacKenzie a porté la décision en appel devant les tribunaux.

Selon les statistiques les plus récentes sur l'effectif de la fonction publique canadienne, 27,2 % des fonctionnaires fédéraux (qui forment un total de 228,596 personnes) sont francophones, ce qui correspond en gros à la proportion de francophones au Canada.

En décembre, le président du Conseil du trésor, M. Herbert Gray, rappelait la sous-représentation des francophones dans les régions bilingues du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario et la sous-représentation des anglophones dans la fonction publique fédérale au Québec.

Le code pénal du Canada fait de la littérature haineuse un crime. Les représentants du ministère canadien de la Justice, s'il doit y avoir poursuite, doivent obtenir le consentement des procureurs généraux des provinces. La charte canadienne des droits prohibe, quant à elle, les publications injurieuses, ce qui inclut les messages téléphoniques et les avis rendus publics.

Les services fédéraux en français ne seraient efficaces que dans 50 % des cas à Winnipeg

Manitoba : Ottawa ne restera pas inactif, mais la stratégie reste à définir

par Bernard Descôteaux

OTTAWA (CP-Le DEVOIR) — Le gouvernement fédéral pourrait poser de nouveaux gestes pour favoriser la reconnaissance des droits des francophones du Manitoba, mais ce n'est pas avant quelques jours qu'on sera en mesure de déterminer la nature de ces gestes.

Voilà ce qu'on indiquait, hier, dans l'entourage du premier ministre Pierre Trudeau, tandis qu'au Parti conservateur se poursuivaient les manifestations de dissidence sur l'appui donné à la cause des Franco-Manitobains par le chef Brian Mulroney.

Le gouvernement n'entend pas demeurer passif quant aux actions qui

pourraient faire avancer la cause des francophones du Manitoba, affirmait-on en effet, hier, tant du côté du premier ministre que de certains ministres intéressés par ce dossier, ne cachant pas une volonté de battre le fer pendant qu'il est chaud. Ce n'est pas pour cette semaine en raison du congé parlementaire, mais ça ne traînera pas, ajoutait-on pour appuyer cette volonté.

Le premier ministre Trudeau a déjà indiqué, lundi, en apprenant l'abandon de la lutte par le gouvernement Pawley, qu'il ne pouvait rien faire de contraignant qui puisse obliger le gouvernement manitobain à reconnaître les droits des francophones. Toutefois, le gouvernement peut

avoir recours à deux types d'action, semble-t-il.

Ainsi, selon les circonstances, le gouvernement pourra toujours avoir recours aux tribunaux, note-t-on. La cause de Me Roger Bilodeau qui a déclenché ce débat est toujours pendante devant la Cour suprême. Si celui-ci le demande, le tribunal pourra reprendre ses délibérations et indiquer si oui ou non les lois manitobaines doivent être traduites en français. Me Bilodeau a déjà indiqué qu'il demandera que les juges de la Cour suprême rendent une décision. S'il décidait de ne pas le faire, le gouvernement pourrait alors demander un pourvoi à la Cour suprême et ainsi obliger la cour à trancher. C'est une hypothèse qui est à l'étude.

Une action de type judiciaire n'empêcherait pas le gouvernement d'avoir recours, par ailleurs, à des gestes de nature plus politique. Un certain nombre d'hypothèses seront considérées, mais avant de prendre une décision, on veut s'assurer de connaître toutes les données de la situation. Cela ne sera pas possible avant quelques jours puisque l'on désire laisser retomber un peu de poussière et que certains ministres-clés dans ce dossier, MM. Serge Joyal et Lloyd Axworthy notamment, sont absents d'Ottawa cette semaine.

Une des choses que le gouvernement fédéral attend de connaître c'est l'attitude précise qu'adoptera le gouvernement manitobain. On fait remarquer que le premier ministre Howard Pawley n'a pas écarté la possibilité de reposer à la Législature manitobaine de nouvelles résolutions assurant aux francophones des droits et des services en leur langue. Cela ne serait possible qu'à la condition qu'il puisse avoir réussi auparavant à modifier le règlement de la Chambre pour interdire à l'opposition de paralyser, comme elle l'a fait, les travaux parlementaires. À toutes fins utiles, cela suppose que la cour aura rendu un jugement.

Dans cette province, on en était encore, hier, à mesurer la portée de la décision du gouvernement Pawley. Deux ministres francophones de M. Pawley se montraient particulièrement déçus. Selon M. Larry Desjardins, ministre de la Santé, c'était le jour le plus triste d'une carrière politique de 25 ans. Pour M. Gérard L'Écuyer, ministre de la Sécurité au travail, les francophones ne rendront pas les armes pour autant. « Si vos droits ne sont pas reconnus, vous n'êtes pas pour lâcher », a-t-il dit.

Du côté conservateur, personne n'a fait de déclarations trop triomphantes même si on avait gagné ce

qu'on exigeait. Lors d'une rencontre privée des députés conservateurs provinciaux, lundi soir, il y avait néanmoins de larges sourires de satisfaction qui s'affichaient.

Une des déclarations les plus fracassantes est toutefois venue d'un député conservateur à la Chambre des communes, M. Dan MacKenzie (Winnipeg-Assiniboine), qui a demandé la tenue d'un débat sur le bilinguisme aux Communes. Selon lui, ce n'est pas seulement son chef, M. Brian Mulroney, qui erre sur cette question, mais l'ensemble des trois partis politiques. On a ignoré la volonté des Manitobains, a-t-il dit, tout en demandant que ce soit les droits des anglophones qui soient protégés.

M. MacKenzie est l'un des trois députés conservateurs du Manitoba qui se sont montrés publiquement en désaccord avec leur chef depuis que, vendredi dernier, celui-ci appuyait une nouvelle résolution libérale à la Chambre des communes sur les droits des Franco-Manitobains.

En plus, le candidat conservateur choisi dans la circonscription de Broadview-Greenwood, M. Peter Worthington, prédisait, hier, de nombreux problèmes à son chef si celui-ci continuait d'imiter les libéraux. Selon lui, on peut un temps accepter, pour des raisons stratégiques, d'ap-

puyer les Franco-Manitobains ou la politique d'assurance-santé. À la fin, on se demandera pourquoi changer de gouvernement, prétend-il.

M. Worthington, dont M. Joe Clark avait réussi à écarter déjà la candidature, n'a pas eu l'appui de M. Mulroney à l'assemblée d'investiture qui l'a choisi candidat. Hier, il se démarquait de son chef encore plus en disant qu'on ne peut bâtir l'unité d'un pays sur l'égalité linguistique. En Amérique du Nord, vous êtes un citoyen de deuxième classe si vous ne parlez pas anglais, croit-il.

M. Mulroney a déjà averti M. MacKenzie qu'il devait respecter les politiques du caucus s'il voulait demeurer membre du parti. Le chef conservateur, qui est en vacances en Floride, ne fera aucun commentaire sur ces déclarations avant son retour, a-t-on indiqué à son bureau.

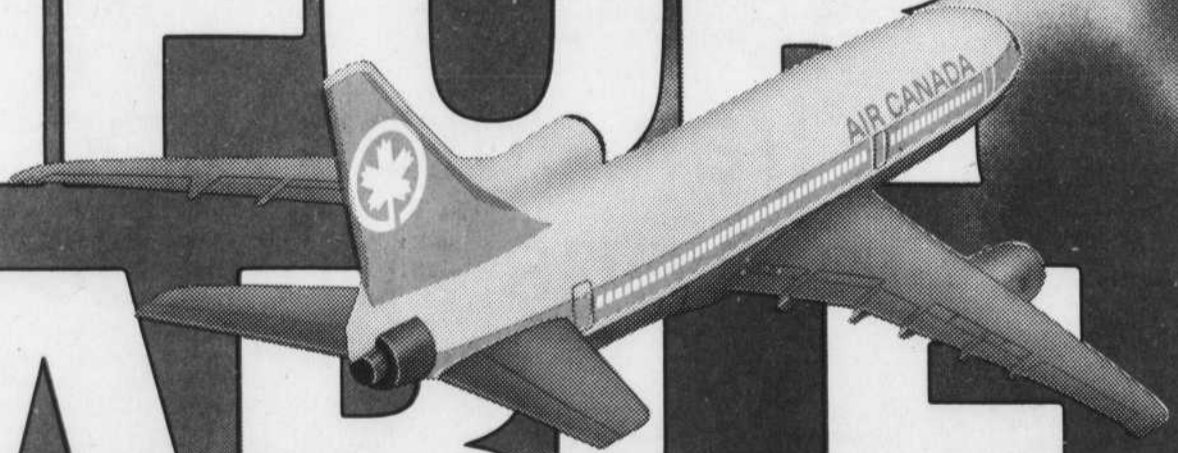
Notons, par ailleurs, que le gouvernement fédéral a été pris, hier, en défaut par le commissaire aux langues officielles. Le responsable du bureau de Winnipeg, M. Maurice Gauthier, a en effet affirmé que la qualité des services en français offerts au Manitoba par le gouvernement fédéral allait de piètre à raisonnable. Ces services ne seraient acceptables que dans 50 % des institutions fédérales dans cette province.

Affaire Boivin : le PLQ reviendra à la charge

HULL (Le DEVOIR) — Les députés libéraux à l'Assemblée nationale ne se croiseront pas les bras à propos du dossier des réparations majeures à la SHQ et du rôle joué par le chef de cabinet du premier ministre René Lévesque, M. Jean-Roch Boivin, dans cette affaire.

C'est l'assurance qu'a donnée, hier, le chef libéral, M. Robert Bourassa, qui a reproché au gouvernement de refuser de constituer une enquête publique pour faire toute la lumière dans ce dossier.

CALIFORNIE MIDWINTER



Vous êtes direct en affaires. Air Canada. 3 Prêt-à-partir pour Los Angeles tous les jours en semaine et 2 par jour pour San Francisco.

Avec le confort du Service Connaisseur à partir de Toronto.

Lorsque vous réserverez, mentionnez le DRF-13008.

LOS ANGELES

Départ	Arrivée
07h40	11h45
11h00	15h30 sauf le samedi et le dimanche
16h00	20h00

SAN FRANCISCO

Départ	Arrivée
07h40	12h00
16h00	20h10



AIR CANADA



Prenez votre Prêt-à-partir pour le succès.

Détenteur d'un permis du Québec.

Prêt-à-partir est une marque de commerce d'Air Canada.

Une occasion pour Jean Doré de briguer les suffrages Le conseiller Jean Roy démissionne

par Angèle Dagenais

À la surprise générale des membres du Conseil de ville de Montréal, le «leader parlementaire» du Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM) et conseiller du district Saint-Jean-Baptiste, M. Jean Roy, a annoncé hier sa démission, offrant ainsi la possibilité au président du parti, M. Jean Doré, de briguer les suffrages à l'élection partielle qui doit obligatoirement se tenir d'ici les onze prochaines semaines en vertu de la loi.

M. Roy a expliqué qu'à 45 ans et après 14 années consacrées à l'avancement de la démocratie municipale il sentait le besoin de céder sa place à la relève maintenant bien présente au niveau municipal. Il a tenu à préciser qu'il démissionnait au tiers de son deuxième mandat comme conseiller de Saint-Jean-Baptiste pour des raisons strictement personnelles.

S'étant souvent mérité les éloges de l'administration Drapeau-Lamarre pour sa pondération, sa sérénité et la rigueur de ses interventions au Conseil, M. Roy n'en a pas moins jugé qu'il était maintenant «grand temps» qu'il se penche sur des activités «plus essentielles que les bagarres partisanes et à court terme» auxquelles confine la «structure anémique» des délibérations du Conseil.

M. Roy s'est défini davantage comme un homme de réflexion que de pouvoir et a signalé que les idées pour lesquelles il s'est battu depuis 14 ans ont progressé à un point tel qu'il



M. Jean Roy

peut maintenant laisser la poursuite de la lutte à la relève. Il a ajouté qu'il trouvait injustifié et injustifiable que l'on «s'accroche au pouvoir» et encore moins qu'un individu réduise «à sa personne ou à ses projets, ou même à un destin obligé, si grandiose soit-il» le destin collectif d'une ville.

Le maire de Montréal, M. Drapeau, ainsi que les principaux membres du Comité exécutif de la Ville n'ont pas daigné applaudir au «dernier discours» de M. Roy, contrairement à de nombreux autres conseillers du Parti civique de Montréal. M. Drapeau a dit accepter comme un «fait accompli» la décision du conseiller Roy et a ajouté qu'il «n'é-

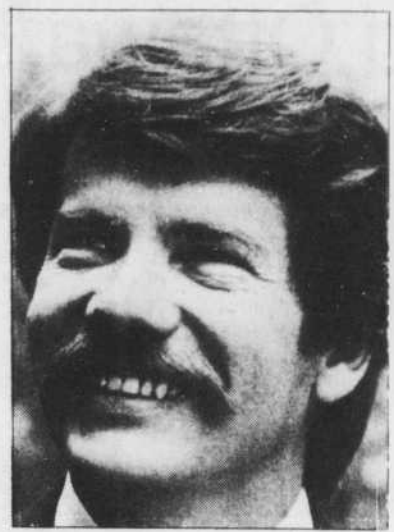
taut pas dans l'ordre» qu'il commente l'«homélie» du conseiller au cours de la séance du Conseil.

M. Roy a précisé par la suite aux journalistes de la Galerie de la presse qu'il n'avait pas démissionné pour céder son siège à Jean Doré mais qu'il ne serait pas déçu des «effets secondaires» que son geste pourrait avoir. «Ça sera intéressant à suivre», a-t-il ajouté. C'est ainsi qu'il a expliqué aux médias la toute dernière phrase de son discours: «Que ceux et celles qui le désirent y voient ma dernière stratégie municipale».

Jean Roy a été élu à l'automne 1982 dans le district Saint-Jean-Baptiste (en forme de «L» délimité par les rues Mont-Royal, Sherbrooke, Parc Lafontaine et Saint-Denis et, à l'ouest, Saint-Laurent et Avenue des Pins) avec 58 % du vote contre 35 % pour le Parti civique et 6 % pour le GAM. Ce district compte 12,500 électeurs. A son premier mandat comme conseiller municipal de Saint-Jean-Baptiste (1974 à 1978) M. Roy a remporté la victoire avec 1500 voix de majorité.

Il n'hésite pas à qualifier ce district municipal de «point d'ancrage» important du RCM à Montréal. Comme le stipulent les statuts du parti, les membres du RCM tiendront une assemblée de mise en nominations dans le district Saint-Jean-Baptiste dès l'annonce par le greffier de la Ville (d'ici huit jours) de la tenue de l'élection partielle.

Spécialisé en anthropologie et en urbanisme, M. Roy oeuvre au sein du



M. Jean Doré

groupe de prospective «GAMMA»; il est également chercheur au Laboratoire de télématique de l'UQAM et enseigne au module Design de l'environnement de cette même institution. Il est président et membre fondateur de la Société d'étude et de réflexion sur l'avenir (SERA) et auteur d'un livre publié aux Editions Quinze en 1978, «Montréal, ville d'avenir». M. Roy a dit vouloir continuer à demeurer actif au sein du RCM mais d'une «manière différente» de l'engagement qu'il a déjà consenti à cette formation politique. Il occupera désormais la plus grande partie de son temps à des recherches en prospective (étude scientifique de l'avenir) et à l'écriture.

Selon un groupe féministe contre la pornographie

Il y a relation directe entre la pornographie et la violence

MONTREAL (PC) — Il y a une relation directe entre la pornographie et la violence contre les femmes. C'est la thèse qu'a entendue hier le comité des Communes qui enquête sur la pornographie.

Mme Elise Massicotte, du Regroupement féministe contre la pornographie, a raconté aux membres du comité les abus qu'a subis une femme d'origine latino-américaine vivant à Montréal. Son mari, qui était obsédé par des magazines pornographiques et des films érotiques, a abusé d'elle sexuellement.

«Elle a été mariée à un Québécois pendant trois ans, durant lesquels elle a été enfermée dans la maison et forcée à faire des proesses sexuelles que son mari voyait dans des films», a expliqué Mme Massicotte, qui travaille dans un centre d'aide pour femmes et enfants battus.

«La femme a également été liée et violée à plusieurs reprises. Elle réside maintenant à notre centre et représente un cas parmi d'autres».

Le Regroupement a terminé son exposé par une parodie du comité, mettant en scène un dialogue entre des féministes et des

vendeurs de magazines pornographiques. La mise en scène a pris fin sur la citation d'une actrice qui a déclaré que ces audiences n'étaient qu'une farce.

«Il est temps de mettre un terme aux comités d'études et aux audiences et d'aller à la source du problème, de revendiquer un autre membre du Regroupement, Mme Diane Bronson. Nous exigeons une interdiction de diffusion de tout matériel encourageant à la violence contre les femmes parce que la pornographie encourage la violence en en faisant une chose normale».

Mme Monica Matte, un membre de la Fédération des femmes du Québec, s'est dit horrifiée par le nombre de publications pornographiques disponibles sur le marché. Dans un kiosque du centre-ville de Montréal, elle a inventorié 168 revues pornographiques et une centaine de romans.

Mme Matte se demande comment il est possible de protéger les enfants alors que tout ce matériel est disponible.

«Je pense que toute la question de la violence devrait être légitimée.»

Maison des sciences et des techniques

Le COPEM opte pour le vieux port et le RCM, pour l'île Sainte-Hélène

par Alain Duhamel

Le Comité de promotion économique de Montréal (COPEM) estime que les retombées du projet de la Maison des sciences et techniques auront plus de répercussions si elle s'installe dans le vieux port plutôt qu'à l'île Sainte-Hélène.

Dans le mémoire qu'il présentera cette semaine au comité consultatif du ministère de la Science et de la Technologie à ce sujet, le COPEM, un organisme formé de la Chambre de commerce du district de Montréal et du Board of Trade, affirme que ce projet contribuera à la réinvention de l'arrondissement historique et de sa zone portuaire par ses effets multiplicateurs sur l'activité commerciale et institutionnelle dans le Vieux-Montréal.

«Toutes les rues qui convergent vers le vieux port en passant par le Vieux-Montréal sont autant de voies d'accès naturels favorisant l'accès au vieux port... Le site de l'île Sainte-Hélène n'offre rien de comparable», conclut le COPEM.

Isolées du centre-ville montréalais, les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame n'ont pu, depuis 1968, retrouver la faveur du public, même à l'occasion d'événements internationaux. «Tous les efforts qui furent déployés depuis 1968 afin d'attirer le public à Terre des Hommes furent pratiquement voués à l'échec malgré les \$150 mil-

lions qui y furent dépensés.»

C'est précisément pour assurer la rentabilité des investissements municipaux à Terre des Hommes que le Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM) se propose de recommander le site de l'île Sainte-Hélène. Bien que Terre des Hommes ne soit exploité que l'été, l'île Sainte-Hélène est reliée à la ville et à la rive Sud par une ligne de métro (ligne 4, Longueuil-Berri-de-Montigny) passant sous le fleuve Saint-Laurent.

La fondation Héritage Montréal, qui recommande elle aussi le vieux port, croit que le gouvernement québécois et l'administration municipale ont choisi l'île Sainte-Hélène en attribuant au critère de l'accessibilité par autoroute un poids démesuré. Le rapport d'un comité d'étude Québec-CIDEM a pu ainsi placer également en tête de liste les deux sites. S'il avait aussi tenu compte de l'existence de services essentiels dans le milieu d'accueil, des répercussions sur les secteurs avoisinants et de la construction d'une station de métro dans le vieux port (elle aussi sur la ligne 4), le comité d'étude aurait attribué une note supérieure au vieux port.

Dans le plan d'aménagement du vieux port, la Société immobilière du Canada (le Vieux-Port) souhaite la construction

d'une station de métro près de l'immeuble du marché Bonsecours, mais elle n'a conclu aucun accord en ce sens avec la Communauté urbaine de Montréal.

«Avec le Vieux-Montréal et le canal Lachine, le vieux port est au pays le berceau des développements technologiques et industriels. C'est ici qu'ont été mises au point des techniques de calibre international dans les domaines du transport, de la manutention des marchandises et du secteur manufacturier», lit-on dans le mémoire de la fondation Héritage Montréal qui y voit une occasion unique d'intégrer technologie et histoire dans un même lieu.

«Au lieu de se contenter de regarder des images et des maquettes, le visiteur pourrait être mis en contact avec les témoins authentiques de la technologie. Ceci permettrait de mettre l'accent sur certains aspects scientifiques et technologiques québécois qui se sont développés ici.»

Le comité consultatif du ministère de la Science et de la Technologie doit recevoir en audiences publiques, demain et vendredi, les mémoires de plusieurs dizaines d'organismes et de personnes au sujet de ce projet que le gouvernement québécois a inscrit dans son programme de relance de l'économie.

La fusillade de Rock Forest

La commission de police reporte son enquête

SHERBROOKE (PC) — Une heure et demie après le début de ses travaux, la Commission de police du Québec a prorogé indéfiniment ses audiences, qui devaient porter sur l'intervention policière du 23 décembre dernier au motel Le Châtillon de Rock-Forest.

À la demande de l'avocat des trois policiers de Sherbrooke impliqués directement dans cette affaire, le président de la commission a accepté de reporter sine die les audiences «sans pour autant décider d'attendre à l'issue des procédures criminelles avant de reprendre ses travaux», a mentionné le juge Roger Gosselin, après avoir délibéré de cette requête pendant une demi-heure

avec les commissaires : le juge Raymond Boly et M. Jacques Dufort.

Tout en étant satisfait de la décision, l'avocat des policiers André Castonguay, Roger Dion et Michel Salvail a trouvé «dommage qu'on nous ait imposé l'odieuse de la situation de demander l'ajournement des travaux de la commission», alors que le ministère de la Justice aurait été en droit de le faire, a souligné Me Michel Proulx.

Le procureur des policiers poursuivis au criminel pour l'intervention du 23 décembre à Rock-Forest avait invoqué quatre motifs pour justifier la prorogation des audiences : le droit «inaliénable» à un procès devant jury, le droit à

un procès impartial et équitable, le droit à des délais raisonnables pour l'instruction des procédures criminelles et la présomption d'innocence.

Le juge Gosselin a donc tenu compte de ces arguments, qui sont d'ailleurs survenus postérieurement à la date où la Commission de police avait décidé de tenir des audiences publiques.

Compte tenu de l'attention qu'auraient inévitablement accordée les médias à ces audiences, Me Proulx avait souligné qu'il ne fallait pas «commencer ici (à la Commission de police) le procès des policiers alors qu'il doit se tenir dans un autre forum».

... tandis que la ville réinstalle les deux agents déjà suspendus

SHERBROOKE (PC) — Pour «la sauvegarde de leur dignité, de leur honneur et de leur réputation jusqu'à ce que le contraire soit prouvé», les autorités municipales locales ont décidé de continuer d'appuyer de façon concrète les trois policiers poursuivis au criminel en rapport avec l'intervention du 23 décembre 1983 au motel Le Châtillon de Rock-Forest.

Suspendus avec solde depuis les événements qui ont entouré la mort du poseur de tapis Serge Beaudoin, les enquêteurs André Castonguay et Roger Dion reprendront du service et, avec le détective Michel Salvail, seront «réaffectés à d'autres tâches au sein de la police avec maintien de leur salaire et conditions de travail jusqu'à la fin des procédures judiciaires entreprises contre eux par le procureur général».

Cette décision, prise à huis clos, lundi soir, par le conseil municipal, a été annoncée, hier, par le maire, M. Jean-Paul Pelletier, ex-chef de la police municipale et ancien membre de la GRC. M. Pelletier a refusé de répondre aux questions des journalistes en évoquant la sub-

judice qui entoure maintenant ces événements.

«Le conseil municipal ne peut opter pour la suspension sans solde des trois détectives jusqu'à la conclusion finale de cette affaire. Cette alternative affecte leurs droits à la présomption d'innocence, puisqu'une telle suspension peut être interprétée comme une condamnation avant même la tenue d'un procès», a souligné M. Pelletier.

Selon lui, il ne s'agit pas d'un précédent, puisque la Sûreté du Québec et la Gendarmerie royale du Canada agissent de la même façon «lors d'incidents semblables». Pratique, cette décision évitera à la ville de verser rétroactivement les salaires des policiers, s'ils étaient acquittés en cour, a-t-il ajouté.

Des plaintes d'homicide involontaire coupable et d'avoir causé des lésions corporelles ont été intentées, vendredi dernier, contre M. Castonguay; M. Dion devra, pour sa part, répondre à l'accusation de voies de fait aggravantes; M. Salvail et que ses deux collègues devront répondre en cour à l'accusation d'avoir utilisé une arme à feu sans avoir pris toutes les précautions nécessaires.

Dans sa déclaration écrite de cinq pages, le maire de Sherbrooke a prétexté «l'aspect humanitaire dans de tels événements» pour justifier l'attitude de la ville à l'endroit des trois policiers qui «ont rendu de grands services en combattant le crime» et qui «possèdent un dossier policier exempt de fautes».

Ils peuvent toujours être «utiles à leurs concitoyens», a mentionné M. Pelletier, qui a présenté la décision du conseil comme étant «exemple de toute émotivité». «À tort ou à raison, les jugements des citoyens véhiculent beaucoup d'émotions, de sentiments alimentés par de bonnes ou mauvaises sources d'information, a-t-il mentionné.

«Ces détectives doivent supporter le poids, non seulement des enquêtes, des commissions, des procès et de la publicité, mais également ils doivent traîner le poids du souvenir pénible de cette intervention. Dans ce contexte, leur droit de bénéficier de la présomption d'innocence est grandement diminué et il est inutile de le détériorer davantage», a conclu le maire de la ville, qui continuera d'assumer les frais judiciaires.

LA BANQUE D'ÉPARGNE

ouvrir

jusqu'à 20 heures

Pour faciliter votre contribution à un Régime Enregistré d'Épargne Retraite, les 28 et 29 février prochains, la plupart des succursales de la Banque d'Épargne seront ouvertes jusqu'à 20 heures. Venez donc rencontrer l'un de nos conseillers. Afin de connaître la succursale ouverte la plus proche de chez vous, téléphonez au numéro suivant: 284-3931.

11%

1/4*

REER

SANS AUCUNS FRAIS

GAGNEZ JUSQU'À 3 000 \$ POUR VOTRE REER! Demandez les règlements du concours à l'une de nos succursales.

- ✓ Aucuns frais d'ouverture, d'administration ou de fermeture
- ✓ Intérêt composé
- ✓ Régimes à termes fixes ou variables

Venez rencontrer l'un de nos conseillers pour votre Régime Enregistré d'Épargne Retraite à l'une de nos 116 succursales.

* Terme fixe de 5 ans. Dépôt minimum 500 \$. Intérêt crédité annuellement. Taux sujet à changement sans préavis.

LA BANQUE D'ÉPARGNE

LA BANQUE personnelle

Enquête menée dans deux ministères fédéraux

Accès à l'information : Southam constate la tiédeur d'Ottawa

OTTAWA (PC) — Southam News dit avoir constaté, au cours d'une enquête d'une durée de quatre mois, que les autorités fédérales font tout ce qu'elles peuvent pour saboter la Loi sur l'accès à l'information en ayant recours à une censure non nécessaire des dossiers de l'État.

L'enquête menée auprès de deux ministères a fourni des preuves irréfutables de ce que les critiques qualifient de violations flagrantes, de la part du gouvernement, de la loi pourtant adoptée précisément pour réduire le caractère discrétionnaire de l'État fédéral, rapporte Southam News.

En conséquence, Southam soumettra au commissaire à l'information, M. Inger Hansen, « ombudsman » chargé de l'application de la Loi sur l'accès à l'information, un grief en bonne et due forme au sujet de cette censure.

La falsification de documents a pu être constatée grâce à deux requêtes visant à avoir accès à des dossiers officiels d'un ministère et traitant de la question de la réduction de la te-

neur de plomb dans le carburant. Des requêtes identiques présentées au mois d'octobre à deux ministères fédéraux — l'Environnement et l'Énergie (mines et richesses naturelles) — ont donné lieu à deux séries contradictoires de lettres, de mémos et de rapports provenant des dossiers renfermant du matériel à peu près identique. Voici les différences-clés :

— le ministère de l'Énergie n'a pas avoué l'existence de correspondance échangée, en 1983, avec le ministère de l'Environnement sur la question du plomb, correspondance que le ministère de l'Environnement a pourtant communiquée. Par contre, le ministère de l'Énergie a transmis des lettres identiques datant de 1982;

— le ministère de l'Énergie a censuré les opinions de deux manufacturiers d'autos — General Motors et Chrysler — bien que les compagnies intéressées aient affirmé que ces opinions n'avaient aucun caractère secret mais qu'au contraire, elles avaient été largement répandues;

— le ministère de l'Énergie a abusé

d'une exemption à la Loi sur l'accès à l'information autorisant la suppression de conseils et de recommandations;

— le ministère de l'Énergie n'a pas transmis — ni même reconnu l'existence — d'une série de lettres et de documents traitant des réserves de carburant pour l'avenir et de la demande de gazoline ainsi que de l'impact sur le marché d'à peu près tout depuis le carburant de rechange jusqu'aux autos plus efficaces. Pourtant, l'Environnement a transmis ces documents.

En quelque sorte, conclut Southam News, les autorités du ministère de l'Environnement, qui se débattaient pour réduire la teneur de plomb dans l'essence à cause des craintes pour la santé publique, ont interprété de façon libérale la Loi sur l'accès à l'information. Par contre, les autorités du ministère de l'Énergie, qui n'étaient pas d'accord avec la position adoptée par leurs collègues de l'Environnement, ont eu recours à la ligne dure concernant l'accès à l'information.

Chevrette n'entend pas déroger à la loi Les ZEC veulent dispenser l'hébergement

par Louis-Gilles Francoeur

Les 95 zones d'exploitation contrôlées (ZEC) qui ont pris la relève des clubs privés au Québec viennent de décider par une forte majorité, à l'occasion de leur premier congrès, de se battre contre le gouvernement qui les a mis au monde s'il leur refuse le droit d'offrir des services d'hébergement à leurs membres et au grand public qui a désormais accès à ces immenses territoires.

Mais le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, M. Guy Chevrette, qui assistait à Québec au congrès de fondation de la Fédération québécoise des gestionnaires de ZEC, a jeté une douche froide sur l'assemblée en précisant qu'il n'entendait pas déroger aux principes consacrés par la loi 9, adoptée l'automne dernier. Cette loi donne en exclusivité le droit d'hébergement contre rémunération aux pourvoyeurs privés. Néanmoins, M. Chevrette a fait savoir qu'il ferait, d'ici un mois et demi, une proposition aux ZEC quitte à modifier certains règlements en vigueur.

Plus tôt, le premier congrès des ZEC adoptait une résolution en trois volets présentées par les ZEC de l'Abitibi et du Témiscamingue qui demande essentiellement au ministre :

- de permettre aux organismes publics qui administrent aujourd'hui les anciens clubs privés d'offrir à leur clientèle toutes les formes d'hébergement qui seront conformes à leurs engagements de mise en valeur de la faune, comme le même ministère le permettait autrefois aux clubs privés. Les ZEC estiment cette demande d'autant plus légitime qu'elle correspond aux besoins « familiaux » des pêcheurs et des chasseurs et que

les anciens membres de clubs continuent de profiter de ce privilège à l'intérieur des territoires « déclubbés »;

■ d'accorder aux gestionnaires des ZEC la priorité lorsque des chalets de l'État, d'anciens clubs ou de particuliers sont à vendre à l'intérieur d'une ZEC. Ces dernières veulent, en effet, que la politique d'hébergement sur ces territoires publics se conforme de plus en plus aux normes d'accessibilité générale qui ont présidé à la réforme entreprise dans ce secteur.

Selon l'attachée de presse du ministre, Mme Mireille Lafleur, M. Chevrette « peut difficilement accepter la proposition des ZEC » parce que celui-ci ne peut déroger à la loi qu'il a lui-même fait adopter l'automne dernier. Cette loi a fait de l'hébergement « l'élément fondamental de la pourvoirie », comme le disait le texte explicatif de la loi 9.

Mais, a précisé l'attachée de presse de M. Chevrette, « ce n'est pas un non catégorique ». Le ministre, a ajouté Mme Lafleur, pourrait examiner la possibilité d'introduire une distinction entre l'hébergement « pour fins de villégiature à l'intérieur des ZEC et la pourvoirie au sens strict ». En plus du gîte et du couvert, les pourvoyeurs offrent généralement de nombreux services liés directement à l'exploitation de la faune comme la location de moteurs d'embarcation, et de guides.

Les ZEC réclament avec d'autant plus d'insistance la possibilité de pouvoir légalement héberger leur clientèle que le ministère veut les subventionner le moins possible et que c'est de ce côté qu'elles peuvent le plus facilement arrondir leurs

budgets d'inspection, d'entretien des rouets et de mise en valeur de la faune.

Au sommet socio-économique, on constate les dures réalités de la récupération et du recyclage

par Louis-Gilles Francoeur

L'éventuelle politique québécoise de récupération et de recyclage des déchets domestiques a commencé, hier, à se frotter aux réalités économiques, politiques et humaines dès l'ouverture du sommet socio-économique qui doit, en principe, lui servir de berceau.

En effet, si les 250 « intervenants » au sommet se disent tous en faveur d'un changement des mentalités et des règles économiques à la base de l'actuelle société de consommation, d'entrée de jeu, les principaux acteurs de la scène politique et économique ont nuancé leur discours officiel en faisant valoir leurs intérêts respectifs et les « réalités ».

Des corps publics qui comptent parmi les principaux gestionnaires de déchets du Québec, comme la Communauté urbaine de Québec, ont signalé que la cueillette sélective des ordures ménagères pour en extraire notamment le papier et le carton priverait les incinérateurs publics d'une matière essentielle à leur efficacité et à l'économie de leur fonctionnement. La Communauté urbaine de Montréal soutient d'ailleurs la même position. Celle de Québec est toutefois prête à « étudier » les conséquences de cette récupération sur le ren-

dement de ses installations.

L'Union des municipalités du Québec, qui a mis fin à son boycottage des organismes gouvernementaux pour pouvoir participer au sommet, et les municipalités régionales de comtés (MRC) ont fait valoir, pour leur part, que les lois actuelles leur confient la collecte des ordures ménagères et qu'elles entendent bien demeurer les principaux artisans de cette réforme. Ne serait-ce, d'ailleurs, que pour s'assurer que le tri ou la cueillette à la source des déchets n'alourdira pas indument la facture de leurs contribuables. Les MRC veulent, pour leur part, négocier directement avec le gouvernement les éléments de la future politique et ses modalités d'application — en particulier sa « souplesse » — pour éviter, notamment, de se retrouver aux prises sur leur propre territoire avec des concurrents privés ou communautaires.

La question des « marchés » économiques, qui absorberont les produits recyclables extraits des poubelles ou obtenus « séparés » des consommateurs, préoccupe fondamentalement la plupart des intervenants économiques. Cette question, assez peu documentée jusqu'ici, préoccupe les manufacturiers du verre et du papier, qui devront notamment modifier leurs

installations en conséquence tout en offrant des produits satisfaisants aux commerçants. Ces industriels, qui ne veulent pas « subventionner » la politique gouvernementale de recyclage, indiquent clairement qu'il y a des limites techniques et économiques à leur capacité d'absorber des matières recyclées. Même si, comme ils le souhaitent, les déchets recyclables leur parviennent séparés et « propres ». Le secteur privé n'hésite pas à dire qu'il pourrait y avoir des coûts humains s'ils doivent réduire leur volume de matière brute pour absorber davantage de produits recyclés. Un représentant de l'industrie du verre a donné comme exemple que la création de nouveaux emplois dans la récupération touchera la main-d'oeuvre des sablières qui approvisionnent présentement ce secteur économique.

La Fédération des travailleurs du Québec et la CEQ ont aussi insisté sur cette dimension. La FTQ a d'abord souligné qu'elle représentait pas mal de monde dans les secteurs industriels qui pourraient se ressentir d'une baisse de production engendrée par la valorisation du recyclage. Mais la FTQ n'en soutient pas moins le gouvernement dans son effort pour changer les mentalités et la protection de l'environnement.

Les cahiers spéciaux du DEVOIR

L'INFORMATIQUE

LE DEVOIR publiera un cahier spécial sur L'INFORMATIQUE le 16 mars 1984. Ce sera un excellent véhicule publicitaire pour les annonceurs. Ce cahier spécial sera consacré aux utilisations des micro-ordinateurs dans l'entreprise et à la maison. Les sujets traités seront les suivants:

- micro-ordinateur et télématique
- les services par micro-ordinateur
- à la maison: le micro-ordinateur actuel et futur
- le micro-ordinateur et les PME
- le micro-ordinateur et les comptables, les notaires, les agents d'assurances.

Pour renseignements et réservations, téléphonez à:

Frank Staples 844-3361
Francine Gingras 844-3361

Date de tombée: 5 mars 1984
Parution le 16 mars 1984

LE DEVOIR

toujours mieux informer

Hausse des pensions au CN

(PC) — Les pensionnés du Canadien National qui ont pris leur retraite avant 1975 ou leur conjoint survivant recevront une hausse de leur pension pouvant atteindre mensuellement jusqu'à \$31.50 dans le premier

cas et \$23.62 dans le second cas. Cette mesure devrait toucher 24,000 des 42,000 retraités de la société ferroviaire.

CN veut ainsi contrer les poussées inflationnistes.

La meilleure équipe sur FM



Jacques Lemieux Claude Baril
Lyne Rouillé Paul Houde
Pierre Houde Manon Lépine
Georges Pothier
 vous offrent quotidiennement



La plus belle musique sur FM

CFGL FM 105.7

en bref...

Torts et injures

Les dirigeants des commissions scolaires de l'île de Montréal ont fait savoir, hier, qu'ils ne se présenteraient pas aujourd'hui à une réunion convoquée par le ministre de l'Éducation et portant sur la refonte de la carte scolaire de l'île. « Le ministre procède comme si le projet de loi 40 était déjà adopté », a commenté M. Jacques Mongeau, président de la commission scolaire Baldwin-Cartier et porte-parole de ses collègues des autres commissions scolaires à titre de président du Conseil scolaire de l'île de Montréal (CSIM). Les commissions scolaires de l'île de Montréal estiment que le ministre double ses torts d'injures puisque l'avis de convocation reçu par téléphone précisait que le ministre n'assisterait pas à la réunion mais qu'il y déléguerait son adjoint parlementaire, M. Michel Leduc. « Il s'agit encore d'une autre réunion de consultation guet-apens, dont le seul but est de permettre au ministre de prétendre ensuite qu'il a consulté le milieu », commente le Conseil scolaire de l'île de Montréal. Pour cet organisme, les méthodes de M. Laurin sont « cavalières et méprisantes pour le milieu scolaire de Montréal, qui regroupe à lui seul le quart des élèves de la province ». Les commissions scolaires de l'île de Montréal sont néanmoins prêtes à rencontrer M. Laurin à n'importe quel moment pour discuter de son projet de réforme scolaire.

Les jeunes contrevenants

WHITEHORSE (CP) — L'Association canadienne du Barreau a prié, hier, le gouvernement fédéral de retarder encore une fois l'entrée en vigueur de la loi sur les jeunes contrevenants, adoptée il y a près de deux ans, et dont la proclamation a déjà été retardée à deux reprises. La nouvelle loi doit entrer en vigueur le 1er avril. Les provinces craignent qu'il leur faudra dépenser plusieurs millions pour construire des prisons et des centres de détention que requiert la nouvelle loi sur les jeunes contrevenants, selon laquelle les jeunes gens doivent être traités jusqu'à l'âge de 18 ans comme des jeunes délinquants.

Le premier essai du Cruise

EDMONTON (PC) — Lorsque les États-Unis procéderont, le mois prochain, à la mise à l'essai d'un premier missile Cruise au Canada, le ministre de la Défense n'annoncera cette expérience que 48 heures plus tôt, a fait savoir, hier, le major Richard Adam, porte-parole du ministère. Ce n'est pas seulement pour des raisons de sécurité que cet avis sera émis à la dernière minute, a souligné le major Adam. En fait, l'aviation américaine doit attendre des conditions météorologiques favorables, et ce premier Cruise ne quittera pas le B-52 qui le transportera; il s'agira de vérifier son système de téléguidage. De 1986 à 1989, on essaiera jusqu'à cinq missiles Cruise par année en territoire canadien. Chaque expérience durera environ cinq heures et se poursuivra sur une distance de 2,400 kilomètres. Les B-52 lâcheront les missiles au-dessus de la mer de Beaufort. Les missiles de croisière, ne portant aucune charge efficace, fileront jusqu'au centre d'essai de l'aviation canadienne, à Primrose, à cheval sur la frontière entre la Saskatchewan et l'Alberta.

Moins de temps supplémentaire

OTTAWA (PC) — Le Conseil du trésor exigera dorénavant des administrateurs des fonds publics qu'ils fassent une utilisation plus rationnelle du temps supplémentaire. Le Conseil espère ainsi réduire les sommes — quelque \$200 millions — consacrées annuellement à ce chapitre. La directive fédérale a été rendue publique hier, plus d'un an après que le vérificateur général, M. Kenneth Dye, se soit plaint des coûts qu'entraînait cette pratique. Son rapport annuel 1981-82 mentionnait qu'environ 33 % des fonctionnaires ont empêché \$219 millions en salaires et \$25 millions en vacances payées grâce à leurs heures de temps supplémentaire accumulées. Un porte-parole de l'Alliance de la fonction publique du Canada a critiqué la directive fédérale, affirmant que celle-ci mènerait à l'emploi accru de sous-contractants extérieurs à la fonction publique, et à des abus à l'endroit des travailleurs temporaires et à temps partiel.

Vinland : le mauvais temps menace

HALIFAX (CP) — Les quatre Texans qui tentent, à bord de la plateforme Vinland, de colmater une fuite de gaz naturel, ont arrêté leur travail, hier, devant une tempête menaçante. L'équipe était prête au colmatage, mais devra attendre des conditions météorologiques propices pour cette dangereuse opération. Les conditions météo ont empêché pendant de longues journées cette équipe de spécialistes de monter à bord de la plateforme.

Pas de chèque en français à Winnipeg

WINNIPEG (CP) — Le commissaire canadien aux langues officielles vient de prier la directrice d'une librairie de Winnipeg d'expliquer pourquoi elle a refusé un chèque qu'une cliente venait de libeller en français. Mme Ursula Kuch, qui dirige une librairie W. H. Smith dans un centre commercial de Winnipeg, n'entend toutefois pas répondre à cette lettre, puisque le commissaire aux langues officielles reconnaît dans la lettre qu'il lui a adressée qu'il n'a aucun pouvoir de coercition. « C'est presque drôle », a déclaré Mme Kuch dans une entrevue. Si le commissaire aux langues officielles n'a pas reçu de réponse à sa lettre dans un mois, la procédure habituelle est de fermer le dossier. Mme Kuch a expliqué qu'elle n'accepterait pas non plus de chèque libellé en ukrainien, ou en allemand, ou en polonais. À l'avenir, a-t-elle ajouté, la librairie acceptera peut-être un chèque libellé en français par un client francophone, mais certainement pas un chèque de cette dame qui a tenté de prouver quelque chose...

Le bidonville où une explosion a tué 82 personnes samedi

Cubatao, la « ville des enfants morts »

SAO PAULO (AFP) — «Cubatao vit au-dessus d'une bombe. S'il y a une fuite de carburant ou un glissement de terrain, ce sera la catastrophe». Cette déclaration avait été faite au mois d'août dernier par le secrétaire spécial brésilien de l'environnement, M. Paulo Nogueira Netto. Personne n'y avait prêté beaucoup d'attention, en particulier les autorités locales. La mort de 82 personnes dans l'incendie de la favela (bidonville) Vila Soco, samedi dernier, a confirmé la prédiction de M. Nogueira Netto, qui ne cesse depuis des années de dénoncer le scandale Cubatao.

Dans le plus grand complexe pétrochimique d'Amérique latine, situé près du port de Santos, dans l'état de Sao Paulo, survient le miracle. Dans cette ville qualifiée de «vallée de la mort», de «cité maudite» ou de «ville des enfants morts», 80.000 personnes sont exposées à périr dans l'explosion de dizaines de km d'oléoducs qui passent sous leurs maisons, dans un éboulement de terrain ou empoisonnés par les centaines de tonnes de déchets toxiques déversés quotidiennement par les cheminées des 24 usines installées dans la cuvette de Cubatao. Soixante-quatorze polluants différents brûlent les yeux et les poumons des habitants des favelas plantées sur un terrain boueux et nauséabond. Chaque jour depuis 25 ans, une véritable pluie chimique tombe sur la ville en détruisant la faune, la flore et en tuant lentement les habitants.

Dans les favelas installées en plein milieu des usines, les enfants meurent du tétanos, de diphtérie, de typhoïde et de maladies pulmonaires. Les habitants de Vila Parisi, la favela la plus exposée aux fumées toxiques, absorbent des doses considérées comme mortelles, c'est-à-dire un air chargé de plus de 600 microgrammes de polluants par mètre cube. Au cours de relevés ponctuels effectués par l'Université de Sao Paulo, le seuil de 1.700 microgrammes a parfois été atteint. Le rapport entre pollution et mortalité n'a pas été étudié systématiquement, mais le nombre d'avortements et la mortalité infantile sont très élevés.

Cubatao a également le triste record d'anécéphalies (absence totale ou partielle de cerveau): un cas pour 250 naissances. Les habitants de cette ville-poison, pour la plupart des chômeurs venus du nord-est du pays ou du Minas Gerais, se plaignent de n'être pas pris en considération. «Personne ne veut s'occuper de nous, dit un habitant de Vila Parisi. Ils savent que nous sommes humbles et s'imaginent que nos enfants sont faits de plastique à l'épreuve des acides». Le service des urgences du dispensaire de Vila Parisi fonctionne essentiellement comme service de réanimation, lorsque l'air commence à manquer et que les enfants suffoquent.

Pour M. Nogueira Netto «cubatao est un véritable cauchemar». «Il n'y a sans doute aucune ville au monde avec autant de problèmes». Les usines polluantes, dont la «petrobras» (pétroles d'état) et la Cosipa (compagnie sidérurgique de Sao Paulo), sont constamment rappelées à l'ordre. Mais elles préfèrent payer de lourdes amendes plutôt que de modifier leurs installations afin d'éliminer les déchets toxiques. Le deuxième problème est celui des favelas installées sur des oléoducs, gazoducs ou encore à flanc de collines déboisées et qui menacent de s'écrouler à



Les survivants de l'incendie qui a détruit le barrio de Cubatao, au Brésil, la semaine dernière, entraînant 82 personnes dans la mort, n'ont plus qu'à ramasser les débris et à recommencer. Les flammes s'étaient propagées à une vitesse vertigineuse dans ce barrio de bicoques de bois et de tôle. (Photolaser AP)

chaque pluie. Les autorités municipales, malgré les innombrables avertissements des services de M. Nogueira Netto, ont toujours retardé la solution des problèmes en les minimisant. Le responsable des services de santé de Cubatao, M. Luis Camargo da Fonseca e Silva, estime que Cubatao n'est pas plus polluée que la périphérie de Sao Paulo: «les

journalistes et les hommes de science se jettent sur Cubatao comme des vautours sur une charogne pour inventer des mensonges sur notre ville», affirme-t-il. Impuissant devant l'inertie des autorités locales, M. Nogueira Netto n'a plus que l'arme de la dénonciation. «On ne peut pas continuer à cacher la situation dramatique de Cubatao», dit-il.

«Cubatao est une véritable poudrière et un nouvel accident peut se produire à tout moment», ajoute-t-on dans ses services. Dans l'enfer de Cubatao, couvert en permanence d'une chape de fumée acide, l'air pur n'est que slogan publicitaire. «Repas à toute heure, sans pollution», peut-on ainsi lire sur une cabane plantée sur la boue noire de Vila Parisi.

La semaine de l'alimentation: démystifier

Manger mieux c'est meilleur

par Renée Rowan

Tout au cours du mois de mars, les 1,200 membres de la Corporation professionnelle des diététistes du Québec s'efforceront d'aiguiser le sens critique et la curiosité du public face aux mythes et réalités dans l'alimentation.

La campagne 1984 du mois de la nutrition lèneront, à travers de nombreuses activités, de rétablir certains faits et d'amorcer des éléments de réponse à la lumière des recherches en cours, a déclaré Mme Louise Desaulniers à l'issue de la fête qui a marqué, hier, le lancement officiel du mois de la nutrition à travers le Québec et l'ensemble du pays. Lancement auquel a participé, en dépit de la tempête, le ministre des Affaires sociales, M. Pierre-Marc Johnson ainsi que de nombreux représentants du secteur de la santé et de l'alimentation.

La corporation tentera, au cours des prochaines semaines, de démystifier les croyances populaires qui veulent par exemple que le yogourt est plus nourrissant que le lait, que

les légumes cuits ont perdu toutes leurs vitamines, que le poulet de grain entier est meilleur pour la santé, etc.

La corporation veut aussi s'attaquer à cet autre mythe de la diététiste «coupe-plaisir». «Bien sûr, a noté Mme Desaulniers, les diététistes encouragent la population à surveiller sa consommation de sucre, de gras, de sel et d'alcool parce que la modération permet de faire durer les plaisirs plus longtemps. Manger mieux, c'est meilleur; ça peut aussi être amusant.»

Pour en faire la preuve - car il n'y a rien de mieux pour croire que de déguster - la Corporation a servi à ses invités un menu qui avait de quoi convaincre les plus récalcitrants: endives avec sauce au yogourt; canapés garnis au tofu; pita garni avec poulet au cari ou saumon et yogourt; crevettes au naturel; concombres à la duxelle de champignons; concombres farcis au crabe; courgettes aux fines herbes petits pains garnis au fromage et aux carottes ou à la purée d'aubergine. Et pas question de

se priver de dessert, à condition toujours d'en manger modérément. On a donc servi un flan aux fruits, des brochettes de fruits frais (cantaloup, kiwi, ananas et quartier de mandarines) et des dattes fourrées aux amandes.

Il y a aussi cet autre mythe qui veut que le champ d'action des diététistes soit limité au seul milieu hospitalier. La corporation compte profiter de la campagne en cours pour démontrer au public tous les services que ses membres peuvent rendre dans des domaines très diversifiés: éducation, action communautaire, consultation en matière de diététique et de nutrition, gestion des services alimentaires, communications, etc.

Pour la première fois cette année, la corporation est soutenue dans sa campagne de démystification et d'information auprès du public par trois autres corporations professionnelles: l'Ordre des agronomes, l'Ordre des chimistes et l'Ordre des pharmaciens du Québec.

Une enquête sur la vie dans les prisons du Québec

QUEBEC (PC) — C'est officiel, le bureau du protecteur du citoyen entreprendra, en mai prochain, une vaste enquête sur la vie en prison, à travers toutes les institutions du Québec. Il y a 12 ans que le protecteur du citoyen ne s'est pas penché de façon aussi approfondie sur la vie derrière les

barreaux. C'est acquis dans l'esprit d'Yves Labonté (le protecteur du citoyen), «il faut faire cette enquête» a fait savoir, M. Julien Dubé, l'enquêteur chargé de cette vaste recherche.

C'est l'administration interne de chaque prison qui intéresse le protecteur du citoyen. Les politiques carcérales du gouvernement sont-elles correctement appliquées, les droits des détenus respectés? C'est ce que chercheront à savoir Julien Dubé et son adjoint. Certains aspects du régime pénitencier

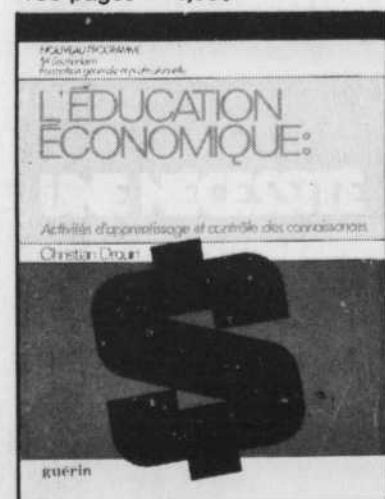
préoccupent plus particulièrement M. Dubé: la santé des détenus, leur transfert d'une institution à l'autre, la communication entre les directeurs, le personnel et les détenus.

«À la suite de notre dernière enquête, en 1972, nous avons obtenu que les détenus soient mieux informés des règles concernant leurs détentions. Mais les problèmes de communication vont plus loin que ça. Certaines restrictions sont fondées sur des motifs raisonnables, mais si les détenus ne les connaissent pas, ils considèrent ces restrictions comme des brimades» fait valoir M. Dubé.

L'enquêteur du protecteur du citoyen s'interroge aussi sur le transfert des détenus. Est-il préférable de garder le détenu dans une prison sans services,

guérin
l'éditeur
qui
édite

L'ÉDUCATION ÉCONOMIQUE: UNE NECESSITÉ
Christian Drouin
138 pages — 4,50\$



En vente dans toutes les librairies

VOLUME 1
Nouveau programme
5e secondaire
Formation générale et professionnelle
Activités d'apprentissage et contrôle des connaissances

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis Montréal, Québec
Station Métro-Longueuil Longueuil, Québec
168 est, rue Sainte-Catherine Montréal, Québec
4440 rue Saint-Denis Montréal, Québec
Tél.: (514) 849-1112
Tél.: (514) 677-6525
Tél.: (514) 861-5647
Tél.: (514) 843-6241

PRI-TAX enr.

«20 ans d'expérience»

N'attendez pas la dernière minute pour votre déclaration d'impôt

Venez nous rencontrer jusqu'au 30 avril au Centre Laval ou Carrefour Rabais Langelier

pour de plus amples renseignements
tél.: 667-8217
138 Des Alpes, Laval H7G 3V3

Pour l'homme distingué, notre collection prêt-à-porter printemps-été 84 est arrivée

Où peut-on trouver un costume 100% pure laine importée d'ITALIE griffé d'un nom prestigieux et ne coûtant que 295\$?

Vous ne trouverez ce prix qu'au Club 402
Cravates Gino Gasperini Roma 100% pure soie \$20.00

Club 402 HOMMES

À Magog, une bonne adresse...
L'Auberge de l'étoile
Ski alpin ou de randonnée. Pêche sur le lac.
Demi-pension, par pers., occ. dbie, fin de semaine 83 \$, semaine 219 \$.
Pour réservation: (819) 843-6521

Université du Québec à Montréal
Centre de recherche en gestion

SÉMINAIRE DE RECHERCHE

Conférencier: Yvon Valcin
Sujet: La monétique: perspectives et impact
Date: 1er mars 1984
Heure: 13 heures
Lieu: UQAM-Pavillon Judith-Jasmin 1495 rue St-Denis Local: J-4315 Tél.: 282-7089
Commanditaire "LE COLLECTIONNEUR"

COURS DE CONVERSATION ANGLAISE ET FRANÇAISE

LA SESSION DÉBUTE LA SEMAINE DU 12 MARS 1984
JOUR - INTENSIF du lundi au jeudi
9h - 12h 270 \$ (84 hres)
ou 13h - 16h
SOIR lundi et mercredi 18h - 21h 135 \$ (42 hres)
ou mardi et jeudi
FIN DE SEMAINE samedi 9h - 15h30 135 \$ (42 hres)
(de 9 à 15 participants par groupe)
TEST DE CLASSEMENT: 5-6-7-8 MARS DE 10h30 À 10h30

LANGUES DU MONDE

COURS D'ESPAGNOL ET D'ITALIEN POUR DÉBUTANTS
Session de 14 semaines (42 heures) 135 \$
Les cours débutent la semaine du 12 mars et se terminent la semaine du 11 juin.
(de 9 à 15 participants par groupe)
Date d'inscription du 27 février au 10 mars du lundi au vendredi, de 9h00 à 19h00 le samedi de 9h00 à 17h00
Pour obtenir notre brochure ou de plus amples renseignements, téléphonez-nous au 849-8393 poste 719, 713, 740, 741

Le centre d'éducation permanente
1450 Stanley Montréal, Québec H3A 2W6
Metro Peel, sortie Stanley
Ymca Centre-Ville Fondé en 1851

MONTREAL PARIS
Concorde AIR FRANCE
1737\$ (comprend le retour en B747)
Vol unique, le 14 juillet 1984 retour en B747.
Tarif promotionnel 14 jours/3 mois, sujet à l'approbation gouvernementale.
Consultez votre agent de voyages.

INFORMATIONS INTERNATIONALES

La politique des « homelands » vouée à l'échec en Afrique du Sud

JOHANNESBURG (AFP) — Des milliers de Noirs affluent chaque mois dans les villes sud-africaines, consacrant l'échec de la politique des « homelands ». La plupart fuient l'effondrement d'une maigre agriculture de subsistance sous les effets conjugués de la sécheresse et de la surpopulation.

Selon le professeur Flip Smit du Centre de recherches en sciences humaines (HSRC) de Pretoria, la population noire passera de 25 millions actuellement à près de 37 millions au tournant du siècle, dont plus de la moitié résideront « en ville ».

Pour sa part, le *Star*, quotidien libéral de Johannesburg, ajoute que ce flot irréversible conduira d'ici à l'an 2000 quelque 20 millions de Noirs à rejoindre les 7 millions « officiels » recensés en 1983 dans les zones urbaines du pays.

L'exode rural des populations noires, « aggravé » par une forte croissance démographique, représente pour les plus durs des Afrikaners le véritable « péril noir » menaçant les « fondements de la république sud-africaine ». Dans ce pays qu'elle dirige, la minorité blanche (4,6 millions en 1984) éprouve la difficulté de devenir de plus en plus « minoritaire ».

L'exode rural « noir » qui touche essentiellement ceux souffrant de la pauvreté et de la malnutrition dans les campagnes désolées, signale plus que jamais selon les observateurs, l'échec d'une politique visant à regrouper sur 13 % du territoire la grande majorité des Noirs.

Conséquences du « développement séparé des races », ou apartheid, dix « homelands » sont apparus sur la carte sud-africaine. Mais l'indépendance ou l'autonomie octroyée par Pretoria à ces « mini-États », n'est pas reconnue par le reste du monde.

Nombre de critiques soulignent que les « homelands » sont restés sans ressources économiques suffisantes pour y fixer les populations. En outre, ils doivent désormais affronter les effets dévastateurs d'une des plus redoutables sécheresses du siècle. Ainsi, après plus de deux ans sans pluies, les 2/3 du bétail ont été anéantis. Selon l'Unicef, le taux de mortalité infantile, de l'ordre de 90 pour 1.000, est bien supérieur à celui de beaucoup de pays « développés ».

En outre, l'industrie n'a pas pris le relais d'une agriculture défaillante. Mais si le Ciskei, par exemple, est récemment parvenu à attirer des entreprises italiennes et israéliennes



sur son sol, créant des centaines d'emplois, une étude réalisée de juillet à décembre 1983 montre que le chômage y est particulièrement persistant et élevé. Une équipe de chercheurs conduite par le professeur N.J. Svart, un universitaire sud-africain, a relevé un taux de chômage de 50 %.

Dans ce « homeland » où le président « à vie » Lennox Sebe maintient l'ordre « d'une poignée de fer », il y a 120.000 chômeurs pour 700.000 habitants. De plus, le rapport Swart, publié début 1984, estime que le « homeland » ne pourra juguler un chômage qui ira croissant jusqu'à la fin du siècle.

D'ici-là, chaque année, 15.000 personnes rejoindront les files de chô-

meurs. C'est principalement le Ciskei et du Transkei voisin, que vient des dizaines de milliers de squatters installés à l'orée du Cap, une partie des 1.500.000 qui compte l'Afrique du Sud. Rassemblés dans quatre camps, on y trouve près de 80.000 Noirs en situation « illégale » car ne possédant pas le permis les autorisant à « séjourner plus de 72 heures dans une zone blanche ».

Le camp de Crossroads a ainsi fait l'objet de nombreux raids de police ces derniers mois. Mais les abris démolis au bulldozer sont rapidement reconstruits à l'aide de bâches en plastique ou de tout autre moyen de fortune. Tandis que les squatters arrêtés comparaissent devant les tribunaux pour « manquement aux lois

de contrôle des populations noires » au rythme d'un accusé toutes les deux minutes, la cour de Langa, près du Cap, traite à elle seule une bonne part des 200.000 infractions au « pass » (autorisation de séjour) recensées l'an dernier en Afrique du Sud.

Depuis 1962, favorisée par l'essor économique sud-africain des années 70, la population noire du Cap a quadruplé. À côté de ceux arrivant tout droit des « homelands », d'autres résident « légalement » dans les agglomérations noires, à la lisière des villes blanches.

Il leur a fallu travailler 10 ans pour le meilleur employeur ou 15 ans pour des employeurs différents dans la même cité pour obtenir le statut de « Noir urbain permanent ». Mais même pour ces « privilégiés », intégrés dans la vie économique sud-africaine, la situation reste précaire. En raison de la pression démographique et de l'accueil de parents venus des « homelands », le manque de logements se fait de plus en plus durement ressentir.

À Soweto, la cité noire d'un million et demi d'habitants aux portes de Johannesburg, devenue pour les observateurs « le meilleur endroit quand on est Noir en Afrique du Sud », il faudrait construire au moins 45 maisons par jour pour satisfaire la demande. Une étude récente a chiffré à 800.000 la pénurie de logements pour les Noirs urbains dans l'ensemble du pays. « Un moyen comme un autre pour le pouvoir afrikaans de freiner le phénomène rapprochant chaque jour les masses noires des quartiers blancs », selon l'opposition libérale sud-africaine.

Après avoir mesuré l'aiguïté du problème à l'aube des années 80, les autorités blanches ont débloqué des crédits pour la création de logements. Toutefois c'est en faisant appel à la générosité des investisseurs privés. Selon M. George Morrison, vice-ministre de la Coopération et du développement (ex-Affaires bantoues), « le gouvernement n'a pas les moyens d'assurer un logement à tous les Noirs en Afrique du Sud ».

Les récentes mesures gouvernementales semblent contenir à demi-mot le « constat d'échec » dressé en janvier dernier par la veuve de l'ancien premier ministre et « père de l'apartheid », M. Hendrick Verwoerd: « La dépendance des Blancs vis-à-vis de la main-d'oeuvre noire a fait que les Noirs se sont installés de façon permanente dans les villes ».

Kaboul: la guérilla afghane attaque à nouveau l'ambassade soviétique

ISLAMABAD (AFP) — Pour la seconde fois en huit jours, l'ambassade d'Union soviétique à Kaboul a été attaquée à la roquette et au mortier dans la nuit du 20 au 21 février, a-t-on appris hier à Islamabad de sources diplomatiques occidentales.

Cette attaque a été effectuée dans le cadre d'une série d'opérations combinées, menées par les maquisards afghans à Kaboul pour marquer le quatrième anniversaire du soulèvement étudiant de février 1980 qui avait été écrasé dans le sang par les troupes soviétiques, faisant plus de cent morts.

Selon un témoin, cité par les diplomates, un incendie se serait déclaré dans l'enceinte de l'ambassade, provoqué par un obus de mortier.

Tirant depuis la colline de Sherdarwaza, au sud-ouest de Kaboul, les moudjaheddine ont légèrement endommagé le Palais de Darulaman, quartier général militaire soviéto-afghan, et détruit quatre postes de police. Selon la résistance, vingt-deux sol-

datsoviétiques ont été tués au cours de cette opération, ce que ne confirment pas les diplomates occidentaux en poste à Kaboul.

Les maquisards ont également placé de très nombreuses mines dans les bâtiments officiels de la capitale. La plupart d'entre elles ont été désamorçées, mais au moins trois ont explosé, notamment une dans l'enceinte du Saderat, complexe de bâtiments du centre de Kaboul où se trouvent les services du premier ministre et du KHAD, les services secrets afghans.

Avant l'anniversaire du soulèvement, des mesures de sécurité « inégales depuis trois ans », selon les diplomates, avaient été prises.

Outre l'arrestation de près de cent étudiants, professeurs et fonctionnaires, les patrouilles militaires avaient été considérablement renforcées trois jours avant l'attaque. Les villages périphériques de la capitale, où se regroupent les maquisards avant de mener leurs opérations dans la ville, avaient été

bombardés et pilonnés par l'artillerie.

Contrairement aux années précédentes, les commerçants n'ont pas osé fermer leurs boutiques dans les bazars et peu de gens sont montés sur les toits après le couvre-feu pour lancer le cri de ralliement religieux « Allah ou akbar » (Dieu est le plus grand).

Dans la nuit du 14 au 15 février, rappelle-t-on, la résistance avait déjà mené une série d'attaques spectaculaires à Kaboul, visant notamment l'ambassade soviétique.

Ces opérations de guérilla urbaine ne semblent guère efficaces face à l'extrême protection dont bénéficient les installations soviétiques et afghanes à Kaboul.

Selon deux « commandants » de la résistance récemment interrogés à Peshawar, au Pakistan, il est indispensable de « frapper sur Kaboul », ne serait-ce que pour maintenir dans la capitale d'importants effectifs militaires, qui autrement pourraient être déployés dans le reste du pays.

Selon des sources afghanes citées par les diplomates, les bombardements aériens intervenus lors des trois derniers mois sur la plupart des localités de la plaine des Shomali, entre Kaboul et les contreforts de l'Hinok Koush, au nord, ont fait plusieurs centaines de victimes civiles, et provoqué un nouvel afflux de réfugiés vers la capitale.

Les opérations de nettoyage menées par les troupes soviétiques dans les Shomali auraient commencé à soulever des protestations ouvertes de la part d'officiers afghans, dont les proches ont péri sous les bombes. Au cours d'un enterrement à Kaboul un officier gouvernemental s'est publiquement plaint que les opérations soviétiques tuaient des femmes et des enfants sans atteindre les moudjaheddine.

À Kandahar, les troupes soviéto-afghanes multiples les fouilles de maisons afin de déloger les maquisards qui « contrôlent virtuelle-

ment » la deuxième ville du pays. Le 18 février, les moudjaheddine ont occupé puis détruit l'un des trois postes soviétiques protégeant l'axe routier Kandahar-Herat, fermé depuis un mois. Plus de quarante soldats de l'Armée rouge auraient été tués dans cette attaque.

Enfin, à Herat, un affrontement armé entre officiers et hommes du rang des factions rivales « Khalq » et « Parcham » du Parti communiste afghan, aurait fait cinquante morts et autant de blessés les 18 et 19 février dans la caserne abritant la 17e division gouvernementale.

CARTES D'AFFAIRES

SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER
(Ci-devant ALAN SWABEY & CIE)
Agents de brevets et de Marques de Commerce
1001, Boul. de Maisonneuve ouest
Montréal, Québec H3A 3C8
Tel.: (514) 845-7126, Téléc. 05-2355
Fac-simile (514) 288-8389
(CITTIT I-II-III)

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS
Fondée en 1892
Conseils en propriété intellectuelle Agents de brevets d'invention et de marques de commerce
1514, Docteur Penfield Montréal, Canada, H3G 1X5
Tel.: (514) 934-0272, Téléc. 05-268656, Cable: MARION

TRAVAUX DE PHOTOCOPIE ET D'IMPRESSION URGENTS?
SCRIBEC
45 rue Jarry est — 387-2486

M.I.U.F. POURQUOI L'ENLEVER
NOUVEAU PROCÉDÉ SUBVENTIONNÉ
AIR-CEL INC.
tél.: (514) 738-9064
d'eng. 1086-8

Samson Béclair
Comptables agréés
Montréal 3100 Bureau 3100 Tour de la Bourse H4Z 1H8 (871-1515)
Laval Bureau 510 2 Place Laval H7N 5N6 (668-8910)
Longueuil Bureau 200 125, Rue St-Foy J4J 1W7 (670-4270)
Bureaux dans les principales villes du Québec et du Canada
Affiliation internationale - Moore, Stephens & Co.

les annonces classées

286-1200

Pour insérer votre annonce, 2 façons de le faire: par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 16h30, par courrier: c.p. 6033, succ. Place d'Armes, Mt H2Y 3K6

Ameublements

Deux causeuses en cuir tan d'Italie, presque neuves 3 500\$. Cause départ. 382-8305. 05-03-84

Animaux

Berger allemand, mâle 7 mois. Prix discutable. 598-7057. 05-03-84

Berger allemand, dressé à l'obéissance, protection et attaque. Prix discutable. 521-2669. 05-03-84

Boxer femelle, 1½ an. Prix discutable. 598-7057. 05-03-84

Vente, dressage obéissance, attaque et garde. Alons à domicile. 521-2669. 05-03-84

Antiquités

DECAPAGE de boseries et finition. 642-8278. 21-03-84

Appartements/Logements

ADJ. OUTREMONT, (Plantagenet/Côte Ste-Catherine), près U. de M., bas duplex, 6 grandes pièces, sous-sol fini, garage, lave-essence, service de nettoyage, \$825 par mois, chauffage inclus. Libre 1er juillet 84. Sur rendez-vous. 733-2643 après 18h. 01-03-84

Cartier Latin, St-André près de Maisonneuve, 4½ rénove. 524-2419. 02-03-84

LE HUIT, nous sommes 3 am's, tous d'instruction supérieure. Nous aimons la vie paisible et la bonne mangée. Au centre-ville nous avons rénové une maison centenaire en face d'un parc. Il y a un sauna, tourbillon, patio sur le toit, des foyers et des boseries décapées. Loyer: 4½ — 800\$, 5½ — 1 000\$, duplex 7½ — 1 200\$. Possibilité d'option d'achat. 934-0841. 01-03-84

OUTREMONT, 6½, haut duplex, chauffé, poêle, réfrigérateur. Libre. 279-6547. 01-03-84

OUTREMONT, haut duplex 6½, équipé, chauffé, eau chaude, taxes payées, stationnement 730\$. Juin/Juliet. 733-8059. 01-03-84

Rue Panet 1636, 2500 par mois, chauffage électrique. 340-1224. 01-03-84

Sherbrooke, Parc Lafontaine, luxueux 5½, 2 c.c., entrée lavage, sècheuse, 700\$/mois. 621-2945. 01-03-84

Appartement 5½, près U. de M. et métro. Côte Ste-Catherine. Occupation immédiate. 731-2563. 01-03-84

COURT TERME, meubles, superbe apt. maison, tout inclus, 3 à 12 mois. Franco-Vacances 875-2577. 5-3-84

FRANCE, centre de PARIS. Libre 1er avril à fin août. Petit logement meublé, confort. 695-6439. 01-03-84

Grand bas, 9 pièces, murs, boseries chères, portes et fenêtres avec vitraux. Coin de rue, 3 garages. Bon pour groupe: religieux, professionnels. 1 200\$. Hochelaga-Maisonneuve. 253-2736 avant midi ou après 19 heures. 03-03-84

Appartement meublé de luxe dans une pittoresque maison ancienne du Vieux-Montréal. Aménagement raffiné: très grande chambre à la mezzanine, murs de pierre, portes, appartements, foyer, mobilier contemporain. 950\$/mois chauffage, électricité inclus. Références indispensables. S'adresser à Céline Blanchette 849-6178. 01-03-84

LAVAL-FABREVILLE, bas duplex, très propre. Libre 450\$/mois. 477-1479. 03-3-84

Bureaux à louer

Henri-Bourassa, 750 est, près Métro, service complet, modernes. Pour renseignements: 527-1111. 01-03-84

POINTE-AUX-TREMBALES, boul. St-Jean-Baptiste à louer 700 p.c. avec services. Pour informations communier avec Normand Plante 645-8769. 03-03-84

Bureaux neufs aménagés, édifice de style, rue Sherbrooke angle St-Hubert, 400 - 600 ou 1 000 p.c. Prix réduit pour sous-location rapide. 276-5203. J.N.O.

Chalets à vendre

St-Sauveur, adorable canadienne, près des pentes, 3 c.c., 3 appartements, 9 000 p.c., 59 500\$. Soir: 1-(613) 234-1408. 02-03-84

Décès

GOYETTE, Mme Lucia. — À Outremont, le 26 février 1984 à l'âge de 78 ans, est décédée, Mme Vve Lucia Goyette née Dame Lucia Gadoua. Elle laisse dans le deuil ses enfants Jean-Marie (Armelle Ménard), Jean-Jacques, Pierre, Marie-Reine, Me André Bélanger, c.r., Paul (Louise Thellier) Michel-André et ses bruns, Mado Hudson et Lise Verdy, Florence Démosthène, 24 petits-enfants, 7 arrière-petits-enfants ainsi que plusieurs neveux, nièces, parents et amis. Les funérailles auront lieu le jeudi 1er mars courant. Le convoi funéraire partira des Salons Alfred Dallaire Inc., 1111 rue Laurier Ouest, pour se rendre à l'église St-Viateur d'Outremont où le service sera célébré à 14 heures. Et de là au cimetière de Lachine lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures des visites mercredi de 2 hres à 10 heures.

LE MOYNE, Germaine. — À Montréal, le 23 février 1984 à l'âge de 89 ans, est décédée, Mme Germaine Corbeau épouse de feu Albert L. Moynet. Elle laisse dans le deuil ses filles Denyse (épouse de Guy De Serre) et Lise (épouse du Dr Guy Rondeau) son fils Robert ainsi que plusieurs petits-enfants. Inhumée le 24 février dernier au cimetière de la Côte des Neiges. Des funérailles auront lieu le vendredi 2 mars en l'église St-Viateur d'Outremont, à 11 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction Adolphe Lemay Inc.

Commerces à vendre

AUBERGE EN GASPÉSIE
Cuisine classée "3 fourchettes" • Salle à manger 20 places • 5 chambres, motel 8 unités • Bord de mer • Exploitation saisonnière. Occasion à saisir avant l'été 84.
95.000 \$
Soir: (418) 722-0740

Logements demandés

Externe médecine, cherche logement 2½ à 4½, sécuritaire, calme, prix modéré. Pour occupation immédiate. Accès facile hôpital M-Rosemont. Soir: 259-0215. 07-03-84

Offres de services

LAVAGE plafonds, tapis, murs, vitres, peinture, plomberie, ouvrage général. 276-4909. 21-03-84

Propriétés à vendre

PRESTIGIEUX CONDO
Fort de la Montagne, secteur huppé du centre-ville de Montréal, 5½, 14e étage, vue superbe, entièrement meublé et décoré par F. Brisset des Nos. Étage complet de commodités: 2 piscines, squash, sauna, billard, jogging, etc. Prêt à habiter. À vendre \$425.000, ou à louer \$2.900/mois. Échange possible.
APPELÉ CHRISTIAN
382-8443

Condominiums à louer

ST-LAMBERT, maison de ville, 7½, \$790/mois, bien situé, neuf, site tranquille, tapis, garage, patio, foyer. 465-0230, 363-4294. 01-03-84

Condominiums à vendre

STE-ADÈLE Prestige 1. Studios — avec chambre — avec mezzanine, piscine intérieure, sauna, salle de réception, stationnement, 36.900\$ et plus, 9½% durant 3 ans. 435-3443 ou 1-229-2957. 19-03-84

Coop d'habitation

Avec juillet qui approche, il est rassurant de savoir qu'il existe des copropriétés à prix très abordables sur le Plateau Mt-Royal et sur l'avenue Greene. Prenez-en connaissance avec Michel Lalancette et Danielle Gauthier au 845-3945, 845-9059, 844-9718.

Déménagements

À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout genre, estimation gratuite. 937-9491. J.N.O.

Maisons à vendre

DISPONIBLE en tout temps déménagements Spécialité cuisinière, réfrigérateur Local, longue distance, emballage, entreposage, assurance complète. 253-3275. J.N.O.

Maisons à louer

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres Spécialité appareils électriques. Assurances. Téléphone: 253-4374. J.N.O.

Maisons à vendre

OUTREMONT, 988 Pratt, coin de rues, grand duplex, 4 c.c., garage double, jardin. Vente privée. 739-1257. 01-03-84

Ménusierie

MÉNUSIERIE, 20 ans d'expérience charpente, finition s.s., rénovation, installation portes, châssis. 464-5489. J.N.O.

Occasions d'affaires

Taxi A-11, 15 000\$, ferme, Silent 500, avec ou sans voiture. 843-5125, 12h à 15h. 02-03-84

Propriétés à vendre

CENTRE-VILLE, 240 logements, 5 fois les revenus, comptant requis \$1.000.000. Robert Vivian LES IMMOBILIÈRES MONGEVE INC. 651-5200. 01-03-84

Santé

MASSAGE THÉRAPEUTIQUE Relaxant ou sportif. Clinique médicale de Montréal-Nord. 322-1212. Venez découvrir corps et esprit. 01-03-84

Vêtements

Vente de fin de collection des couturiers Félix, Michèle Poisson et autres. Les 12,3 et 8,9,10 mars de 12h à 21h, 1012 Mont-Royal est, local 109. 524-7784. 01-03-84

Un mot nous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOIS CROISÉS

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

Horizontalement
1—Instrument de géométrie. — Excès. — Prénom masculin.
2—Rouer de coups. — Sodium. — Métal précieux.
3—Table pour les sacrifices. — Elle conduit des ânes.
4—Dit qu'une chose n'est pas vraie. — État d'une personne ivre.
5—Saint Luc. — Qui a une saveur aigre. — Habitude ridicule.
6—Totale. — Meurtri, en parlant d'un fruit.
7—Qui rebute. — Mesure chinoise.
8—Dieu de l'amour. — D'Italie.
9—Dément. — Anneau de fer.
10—Pronom personnel. — Licol.
11—Éminence. — Obtenir. — Mélangea.
12—Émettre des rayons. — Transpire.

Verticalement
1—Contrevenir à un ordre.
2—Relative à la houille. — À moi.
3—Suit une action en justice. — Petite somme.
4—Tente avec audace. — Excès. — Prénom masculin.
5—Faible, fragile. — Sulfate double d'aluminium et de potassium.
6—Métal précieux. — Laide.
7—Qui brûle. — Pronom personnel.
8—Que l'on apporte en naissant. — Faire des talles.
9—Ne dis pas. — Pareil. — Lui.
10—Suit une action en justice. — Relatifs aux Incas.
11—Organe de l'ouïe.
12—Volonté. — Serre la taille.

Solution d'hier
1 NEBRASKIA 200
2 OBLIGEAMMENT
3 MEUTE LIÈRE
4 ANTENNE VOIR
5 DIADÈME
6 ESARDINE
7 ETAC COLTIN
8 IMAGE SÉDIT
9 UN DICIÈRE
10 LIÉD NOMBRE
11 OCRE ÉPIÉRI
12 TIERS ÉARÉUR

CAHIERS SPÉCIAUX DU DEVOIR — CAHIERS SPÉCIAUX DU DEVOIR

Le Devoir

prie ses annonceurs et lecteurs de noter que le cahier spécial sur les Colonies de vacances et Camps d'été paraîtra le vendredi 2 mars au lieu du 1er mars tel qu'annoncé précédemment.

CAHIERS SPÉCIAUX DU DEVOIR — CAHIERS SPÉCIAUX DU DEVOIR

Gemayel à Damas pour abroger l'accord du 17 mai

BEYROUTH (AFP) — Le président libanais Amine Gemayel doit se rendre aujourd'hui à Damas pour rencontrer le président syrien Hafez Assad, et aurait pris la décision d'abroger l'accord libano-israélien du 17 mai 1983, selon des sources proches de plusieurs personnalités islamiques à Beyrouth.

Les autorités syriennes ont été informées officiellement de cette décision, a-t-on affirmé de mêmes sources.

L'abrogation de l'accord sera rendue publique lorsque les mesures constitutionnelles seront entamées, selon les mêmes sources. Le président Gemayel convoquera le gouvernement démissionnaire de M. Chafic Wazzan pour élaborer le projet de loi d'abrogation de l'accord qui sera soumis au Parlement, ajoute-t-on de

mêmes sources.

La visite du président Gemayel en Syrie et la tenue du premier sommet entre les deux pays — confirmé hier de source officielle syrienne — depuis l'accession au pouvoir de M. Gemayel en septembre 1982, consacrent les efforts déployés par l'Arabie saoudite en vue d'arriver à une solution de la crise libanaise, estiment les observateurs.

L'Arabie saoudite effectue depuis le début du mois de février une médiation entre la Syrie et le Liban. Plusieurs émissaires saoudiens sont venus à Damas dans ce but, notamment le ministre des Affaires étrangères, l'émir Saoud Fayçal et le prince héritier saoudien, l'émir Abdallah Ben Abdel Aziz.

De source bien informée à Beyrouth on indique que le plan élaboré

entre Damas, Ryad et Beyrouth, grâce aux efforts déployés par les Saoudiens, s'articule autour de quatre points :

- 1— abrogation de l'accord libano-israélien,
- 2— proclamation d'un cessez-le-feu,
- 3— tenue de la seconde session du congrès de réconciliation nationale,
- 4— formation d'un gouvernement d'union nationale qui groupera toutes les parties libanaises.

Sur le terrain, des obus sont à nouveau tombés hier après-midi sur les quartiers résidentiels de Beyrouth-Est, faisant quatre blessés alors que des bombardements ont eu lieu également dans la banlieue sud.

Les Forces libanaises (milices chrétiennes unifiées) ont affirmé dans un communiqué que le bombardement de l'est de Beyrouth provenait

des batteries postées à l'ouest de la capitale. « Les FL se verraient obligées de riposter aux sources de tirs, si de nouveaux bombardements étaient dirigés de Beyrouth-Ouest », ont-elles ajouté.

La ligne de démarcation entre les deux secteurs de Beyrouth s'est également embrasée en début d'après-midi. Les tirs d'artillerie se poursuivent dans la montagne notamment à Souk el-Gharb où se trouve la dernière position de l'armée libanaise.

Enfin, le contingent français, dernier carré de la force multinationale à rester à Beyrouth, a été sommé par l'organisation Jihad islamique de quitter le Liban d'ici une semaine. Dans un appel téléphonique au bureau de l'AFP à Beyrouth, un inconnu se réclamant de ce mouve-

ment a dit : « Un véritable tremblement de terre a eu lieu sous les pieds des États-Unis au Liban. Il ne reste plus sur notre territoire que les Français. Nous leur accordons une semaine pour qu'ils quittent notre pays ».

Les services de sécurité du mouvement politico-militaire chiite Amal, qui contrôle Beyrouth-Ouest, ont pris des dispositions pour parer à toute attaque contre les soldats français, a-t-on appris de source proche du chef de l'organisation, M. Nabih Berri. « Nos services de sécurité sont alertés et nous allons prendre garde », a-t-on déclaré de source proche de M. Berri. On estime encore de source proche de M. Berri que « s'il y a quelque chose contre les Français, ça ne viendra pas de l'ouest », affir-

mant que si la menace était réelle, elle pourrait être le fruit d'une « provocation phalangiste ».

Enfin, deux soldats israéliens ont été tués hier dans une embuscade tendue près de Nabatyeh au sud-est du Liban, apprend-on de source militaire israélienne. L'attaque s'est produite à six kilomètres au nord de Nabatyeh. Les attaquants ont tiré des roquettes anti-char et des rafales d'arme automatique sur deux voitures de l'armée. Des grenades ont été découvertes sur les lieux. L'armée israélienne a ratissé le terrain à la recherche des auteurs de l'attentat. Un soldat israélien avait été tué la semaine dernière dans le même secteur. Depuis le début de l'invasion israélienne en juin 1982, 570 militaires israéliens sont tombés au Liban.

Avertissement des syndicats à Thatcher

LONDRES (AFP) — Les syndicats britanniques ont lancé hier ce qu'ils disent être un « premier avertissement » à Mme Margaret Thatcher, en manifestant dans l'ensemble du pays contre sa décision d'interdire l'activité syndicale au Centre d'écoutes de Cheltenham pour des raisons de « sécurité nationale ».

La journée d'action syndicale s'est traduite par des arrêts de travail de quelques heures qui ont touché toutes les régions du pays, interrompant pour des durées variables les services ferroviaires, les transports en commun, et provoquant des coupures de courant.

À Londres, comme dans les principales villes du pays, quelques milliers de fonctionnaires ont défilé pendant l'heure du déjeuner pour protester contre la décision de Mme Thatcher.

C'est au Centre d'écoutes de Cheltenham, à une centaine de kilomètres du nord-ouest de Londres, que les Britanniques enregistrent et analysent l'ensemble des communications des pays du bloc soviétique.

Le premier ministre britannique a donné jusqu'au premier mars aux

7.000 employés du centre pour faire le choix suivant : ou bien ils renoncent à leurs droits syndicaux, contre une récompense de 1.000 livres, ou bien ils demandent une autre affectation.

Selon le gouvernement, 80 % des employés avaient décidé hier soir de renoncer à leurs droits syndicaux. Les syndicats estiment de leur côté que 40 % seulement l'ont fait.

Devant la Chambre des communes hier, Mme Thatcher a confirmé sa détermination dans ce conflit, et estime que la journée d'action syndicale était une « justification supplémentaire » à la décision du gouvernement de « protéger la sécurité nationale », en interdisant l'action syndicale au Centre d'écoutes.

De leur côté, les organisations syndicales ont indiqué qu'elles n'avaient aucunement l'intention d'abandonner l'action après la journée d'hier. « Quand il faut défendre les droits syndicaux fondamentaux, a déclaré hier un leader syndical M. Alistair Graham, il n'y a plus de modérés dans le mouvement syndical. Maintenant, nous sommes tous des extrémistes ».

Plan pour débloquent la négociation MBFR

LOS ANGELES (AFP) — Le président Ronald Reagan a donné son accord de principe à un plan qui pourrait conduire à un accord avec l'URSS sur la réduction des troupes en Europe, affirmait hier le *Los Angeles Times*.

Selon ce quotidien qui cite des responsables gouvernementaux américains ayant requis l'anonymat, les États-Unis renonceraient à polémiquer avec l'URSS sur le nombre exact de soldats du Pacte de Varsovie stationnés en Europe de l'Est à condition que Moscou accepte de retirer 30.000 hommes de ce secteur.

Les États-Unis, poursuit le *Los Angeles Times*, insisteraient toutefois pour contrôler sur place cette réduction de troupes et offriraient quant à eux de retirer 13.000 de leurs hommes basés en Europe occidentale.

Ce plan américain serait, selon le journal, présenté le 16 mars prochain lors de la reprise des négociations américano-soviétiques sur la réduction des forces conventionnelles en Europe centrale (MBFR). Les propositions américaines seraient actuellement étudiées par les alliés européens des États-Unis.

Ce plan aurait non seulement pour but de débloquent les MBFR mais aussi d'encourager les Soviétiques à reprendre les pourparlers de Genève

sur les euromissiles (fusées nucléaires à portée intermédiaire), note encore le *Los Angeles Times*.

Interrogé sur ces informations, le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Larry Speakes, s'est refusé au moindre commentaire, se contentant d'indiquer que la position américaine n'avait pas encore été rendue publique.

Les Soviétiques ont déjà proposé aux Américains de retirer 20.000 hommes du théâtre est-européen mais les États-Unis ont rejeté cette offre, estimant que ce chiffre était trop faible.

En accord avec les autres membres de l'OTAN, Washington estime que l'URSS doit procéder à des réductions d'effectifs beaucoup plus importantes pour compenser la plus grande distance que les États-Unis devraient parcourir pour amener des renforts en Europe en cas de conflit.

L'un des principaux points de désaccord entre l'URSS et les États-Unis aux négociations de Vienne (MBFR) — qui durent depuis dix ans — tenait dans l'estimation différente qui était faite de part et d'autre des forces du Pacte de Varsovie stationnées en Allemagne de l'Est, en Pologne et en Tchécoslovaquie.



Une Salvadorienne se penche sur le corps de son fils de 8 ans, qui se trouve au nombre des 18 personnes tuées hier, près de San Antonio Grande, où les guérilleros ont attaqué deux convois de passagers, après avoir dynamité la voie ferrée, puis ouvert le feu vers des policiers gardant le second convoi. (Photolaser AP)

Reagan critiqué pour sa politique étrangère

WASHINGTON (AFP) — M. Ronald Reagan remporterait actuellement l'élection présidentielle avec 49 % des voix contre 37 % à M. Walter Mondale, mais, pour la première fois depuis l'invasion de la Grenade, sa politique étrangère rencontre plus d'opposition que d'approbation.

Selon un sondage réalisé par le *New York Times* et la télévision CBS, du 21 au 25 février, 47 % des personnes interrogées désapprouvent la politique étrangère de M. Reagan. 39 % l'approuvent.

Cependant, les Américains considèrent les problèmes intérieurs comme beaucoup plus importants et 54 % d'entre eux approuvent la gestion de l'économie du président Reagan. D'une façon globale, 56 % approuvent la façon dont M. Reagan s'acquitte de sa tâche de président.

Deux-tiers des Américains, selon ce sondage, ne considèrent pas le départ des « marines » de Beyrouth comme un échec de la diplomatie américaine. 60 % estiment que le conflit libanais « n'est pas réellement l'affaire des États-Unis » et près de la moitié estiment que Washington devrait retirer les « marines » et les bâtiments de guerre américains de la région.

En ce qui concerne les relations avec Moscou, près de 2 Américains sur 3 considèrent que les États-Unis devraient agir plus pour réduire les tensions avec l'URSS. 63 %, contre 58 il y a un mois, estiment notamment que des efforts plus importants devraient être faits pour parvenir à un accord sur le contrôle des armements.

Le ton de Gromyko déçoit Washington

WASHINGTON (d'après AFP et Reuter) — Le gouvernement américain s'est déclaré « déçu » hier par le ton des déclarations faites lundi à Minsk (Biélorussie) par le ministre soviétique des Affaires étrangères, M. Andreï Gromyko.

Ces propos ressortent d'une « rhétorique familière et non constructive et ne correspondent pas à la volonté d'un dialogue constructif (avec les États-Unis) exprimée par les dirigeants soviétiques », a déclaré le porte-parole du département d'État, M. John Hughes.

M. Gromyko avait notamment déclaré que « Moscou milite invariablement pour des relations équitables et nor-

males » avec Washington, pour peu que ces rapports se fondent sur « le respect des principes d'égalité et de sécurité égales ». Il avait également réitéré la condition déjà connue d'une reprise par l'URSS des négociations de Genève sur le désarmement : le retour à la situation qui prévalait avant le déploiement des premiers euromissiles américains.

Le maréchal Dimitri Oustinov, ministre soviétique de la Défense, a lancé de plus hier une très vive attaque contre les États-Unis dans un discours qui ne contenait aucun indice d'assouplissement de la politique du Kremlin en matière d'armements nucléaires.

Dans un discours prononcé à Moscou, le maréchal Oustinov a accusé les États-Unis d'ignorer les initiatives de paix soviétiques et de fomenter des conflits à l'échelle internationale par leur politique de « provocation, terreur et diversion ».

Ces deux discours « musclés » prononcés par deux des principaux dirigeants soviétiques ont porté un coup sérieux aux espoirs d'amélioration des relations Est-Ouest qu'avait fait naître le bon accueil réservé par M. Constantin Tchernenko aux dirigeants occidentaux lors des obsèques de Youri Andropov.

De son côté, le secrétaire d'État américain George Shultz a estimé

hier que le discours de M. Gromyko ne contenait « pas de surprises » et n'était « ni dur, ni modéré », a indiqué un haut responsable de la Maison-Blanche. M. Shultz, a-t-il précisé, a tenu ces propos alors qu'il participait à la Maison-Blanche à une rencontre entre le président Ronald Reagan et le chef de l'État autrichien, M. Rudolf Kirchschlaeger, largement consacrée aux rapports Est-Ouest.

Après avoir souligné que « ce sont les actes, plutôt que les paroles soviétiques qui comptent », le porte-parole du département d'État a réaffirmé que Washington « demeure prêt à engager un dialogue constructif avec l'URSS afin

de tenter de résoudre les problèmes actuels » entre les deux pays.

Interrogé sur la proposition de M. Gromyko de participer à une « conférence internationale » sur le Proche-Orient, M. Hughes a indiqué qu'il s'agissait d'une idée avancée par Leonid Brejnev à l'automne 1982.

Il a ajouté que le gouvernement américain estimait que le plan de paix formulé en septembre de la même année par le président Ronald Reagan « offre toujours les meilleures chances d'un règlement durable » au Proche-Orient.

Par ailleurs, la presse américaine a relevé hier les aspects plutôt négatifs du discours de M. Gromyko, qui a dénoncé « l'irresponsabilité » de la politique étrangère menée par le gouvernement Reagan et a accusé ce dernier d'avoir beaucoup fait pour « détruire » les relations américano-soviétiques.

Le *Washington Post* écrit notamment que « Gromyko a repris la guerre verbale » et estime qu'il s'agit du discours le plus dur d'un responsable soviétique depuis la mort de M. Youri Andropov.

**POUR RECEVOIR
LE DEVOIR
À VOTRE PORTE
DÈS DEMAIN MATIN**

**TÉLÉPHONEZ SANS FRAIS
À L'UN DES NUMÉROS SUIVANTS**

**À MONTRÉAL: 332-3891
À QUÉBEC: 687-2022**

DANS LES RÉGIONS:

**(514): 1-800-361-6059
(819): 1-800-361-5699
(613): 1-800-361-5699
(418): 1-800-463-4748**

1er DTR
1000-1000-1000

l'autotestament

La façon sûre, simple et légale de faire vous-même votre testament:

- Conçu par un notaire pour les situations courantes.
- Prix modéré.
- Enregistré et confidentiel.

Protégez vos héritiers des problèmes et des contestations de testament.

Informations gratuites à:

(514) 669-3510
ou à: 15 Boul. Lévesque, Laval (Pont-Viau), H7G 1B3

**HOMMES SÉPARÉS OU DIVORCÉS
OU EN INSTANCE DE SÉPARATION**

**AVEZ-VOUS DES PROBLÈMES
OU DES DIFFICULTÉS?**

**APPELEZ L'ASSOCIATION DES
HOMMES SÉPARÉS OU DIVORCÉS
DE MONTRÉAL**

**AU CLSC MÉTRO 934-0546
OU COMPOSEZ 323-7985 ou 372-3162**

RICHARDSON & BENOIT

Optométristes

630 Sherbrooke ouest, rez-de-chaussée

Soins de la vision

Lunetterie Lentilles de contact

849-1274

L'éducation des adultes, enfin

PRÈS de la moitié de la population québécoise de 15 ans et plus, qui ne fréquente pas l'école, n'a même pas de diplôme de fin d'études secondaires. L'ampleur du désastre varie selon les tranches d'âge, mais il est particulièrement marqué chez les francophones. Malgré du rattrapage massif, des investissements records, des progrès en flèche au cours du dernier quart de siècle, le Québec français reste encore, à l'aune de l'Amérique du Nord, une société sous-scolarisée. Plus avancée que certaines régions excentriques, sans nul doute, mais sous-scolarisée quand même.

Pour répondre à l'énormité des besoins, la Commission d'étude sur l'éducation des adultes, que présidait Mme Michelle Jean, avait remis au gouvernement du Québec en février 1982 un projet de loi d'urgence d'une grande ambition réformatrice. Elle donnait à la tâche d'éducation des adultes statut de mission nationale. Sous une loi-cadre, un ensemble de lieux spéciaux de coordination, nationaux et régionaux, rattachés à un ministère d'État, auraient pris charge de cette urgence. C'est l'hypothèse que le gouvernement vient de rejeter, en publiant hier son « énoncé d'orientation et plan d'action en éducation des adultes ».

Beaucoup plus modestement, on se contente d'amender les structures actuelles: le ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu deviendra le maître-d'œuvre du volet majeur de la politique, la formation professionnelle et le recyclage des adultes; le ministère de l'Éducation et les institutions, de l'école à l'université, en compagnie des « organismes volontaires », resteront responsables de la formation de base et de l'alphabétisation. On ajoutera des ressources, parfois importantes notamment pour la formation professionnelle, et on reformera les mécanismes de concertation, régionaux et nationaux, chapeautés par un simple « comité interministériel » plutôt qu'une structure spécialisée.

Ce choix, diamétralement opposé à l'approche globale de la commission Jean, s'explique pourtant aisément. En rédigeant le mandat de la commission, le ministre de l'Éducation lui avait demandé de s'inscrire dans l'hypothèse d'un « rapatriement » au Québec des sommes qu'Ottawa dépense dans le domaine de la formation de la main-d'œuvre (il était une fois, avant le référendum, des ministres qui rêvaient...). La récession étant passée par là, et les fonds fédéraux étant restés chez eux, nul plan de réorganisation majeure ne pouvait survivre. On fait valoir aussi, à Québec, qu'une structure spécifique pour l'éducation des adultes aurait induit les ministères intéressés en tentation d'y balayer leurs problèmes — comme c'est souvent le cas pour la condition féminine, par exemple — plutôt qu'à se « responsabiliser ».

Aussi défendable qu'elle soit sous cet angle, la décision laisse de grands doutes. L'éducation des adultes a beaucoup souffert, au Québec, de la confusion des rôles et des querelles de coordination. Mêmes refaits et clarifiés, les « protocoles » d'entente entre le ministère de l'Éducation et celui de la Main-d'œuvre ne garantissent pas l'harmonie. Aux mêmes tables de concertation, par exemple, le premier aura le leadership pour la formation professionnelle des jeunes, mais la haute main passera au second pour celle des adultes. On risque rapidement de nager en eaux brouillées. Et surtout, la dispersion des responsabilités pourrait diluer l'urgence, diminuer la visibilité qui stimule et porte l'action.

Au-delà de cette divergence fondamentale, la réponse du gouvernement n'ignore tout de même pas totalement le rapport Jean. Les commissaires recommandaient, en tout premier lieu, de reconnaître explicitement « le droit des adultes à l'éducation », c'est-à-dire d'inscrire dans la loi un nombre d'années de scolarisation, à peu près équivalent à celui des études secondaires, auquel chacun aurait de droit accès. La politique publiée hier se rapproche, encore que timidement, de cette notion. On promet de l'inscrire dans les lois et règlements, notamment dans le projet de loi 40 fort ambigu à cet égard, mais avec une réserve majeure: l'accessibilité ne signifiera pas nécessairement la gratuité, qui sera « modulée ». Il est fort

inquiétant qu'un texte qui se veut une politique précise craigne de dire mieux ses couleurs. L'exercice d'un droit n'est garanti, la charte fédérale nous l'enseigne assez tragiquement, que s'il est dûment défini. S'il varie selon les ressources et les priorités nationales et régionales de l'heure, comme on le laisse entendre, il n'a de sens que symbolique.

La Commission Jean mettait aussi l'accent, fort justement, sur les urgences premières que sont la formation dite « de base » et l'alphabétisation, pour une société adulte sous-scolarisée. Les textes de Québec sont à cet égard d'une impeccable orthodoxie. Mais il est impossible, en l'état actuel du document, de juger des vraies perspectives. Les programmes d'alphabétisation, pilotés par les organismes volontaires, recevront \$2 millions de plus; reste à voir comment s'organiseront cette nécessaire campagne. Quant à la formation de base, pour laquelle les institutions — commissions scolaires, cégeps, universités — jouiront d'une large autonomie, il est difficile de saisir quel niveau de ressources elles voudront y consacrer, et quels comptes on leur en demandera. Tout au moins, l'orientation politique existe-t-elle désormais.

Le volet le plus clairement prometteur du projet gouvernemental est celui de la formation professionnelle des adultes. Il faut saluer l'option résolue pour une « formation qualifiante », c'est-à-dire en langue vulgaire « diplômée », qui repousse les utopies déscolarisantes qui ont tant agité les milieux d'éducation des adultes depuis la fin des années soixante. Et ils seront nombreux ceux qui répugneront, dans la même foulée, à voir un ministère aussi étroitement utilitariste que celui de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu obtenir un transfert de ressources humaines et matérielles de l'Éducation, en plus de la mainmise sur l'orientation des programmes. Mais nul n'a plus le droit de lever le nez sur les exigences du marché du travail, qui sont celles du pain et du beurre, et que le MEQ ignore encore trop souvent pour les jeunes. Pour peu que le ministère de Mme Pauline Marois se réorganise, que les Commissions de formation professionnelle en régions se refassent et se ressourcent, les adultes peuvent espérer un véritable débloccage.

Une possibilité d'éclaircie dans le contentieux fédéral-provincial prépare pour bientôt des développements importants dans la formation en entreprise, la formation en apprentissage et la formation en alternance, des traditions européennes efficaces qui n'en sont même pas à leur apogée. La commission Jean souhaitait une approche plus directive; la récession, dit-on à Québec, oblige à beaucoup de prudence dans l'effort à exiger de l'entreprise. On ne peut donc attendre de miracles rapides. Au moins passe-t-on enfin à l'époque du faire, ne serait-ce que de façon limitée, après une décennie de discours.

Comme tant de documents issus de ce gouvernement, le « projet d'éducation permanente » pêche par un excès de littérature et de fermes propos théoriques, qui laisse la portion congrue au véritable plan d'action, aux engagements précis et tout prosaïquement chiffrés, si utiles à décoder le toc du vrai en éducation. On nous lance une évaluation de \$35 millions supplémentaires, en grande partie découlant du plan de relance global déjà dévoilé à l'automne par le premier ministre, sans compter la prochaine injection de fonds fédéraux dans ce qui sera l'entente Marois-Bégin. Il faudra voir aussi si les réseaux actuels d'éducation des adultes, qu'on dit vouloir renforcer, vont recouvrir un niveau de services durement réduit par les coupures des dernières années. Telle qu'elle se présente, avec ses nouveaux mécanismes complexes de coordination, ses ressources imprécises, la politique québécoise d'éducation des adultes requiert un difficile acte de foi. Parce que ses priorités sont au moins à l'endroit, elle mérite toutefois le concours honnête des milieux qui l'ont attendue si longtemps.

— LISE BISSONNETTE

Un débat très mal engagé

AUGUSTIN ROY

IBREOPINION

DURANT DES MOIS, au cours de nombreuses conférences à travers le pays, et dans une brochure distribuée dans tous les foyers, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, Mme Monique Bégin, s'est acharnée à véhiculer l'idée que les responsables des maux de notre merveilleux système de santé, les coupables, « ces pelés, ces galeux d'où vient tout notre mal », c'était d'une part la surfacturation relativement minime pratiquée par environ 10% des médecins canadiens et d'autre part les frais modérateurs plutôt modestes exigés par plusieurs provinces. Il ne m'apparaît pas opportun à ce moment de discuter du simplisme alarmant de ce diagnostic mal fondé. J'accepte que dans sa sagesse la ministre ait décidé de débarrasser les Canadiens de « ces maux qui répandent la terreur ». Après tout, un ministre peut décider de passer à la postérité par ses actions ou ses omissions, ses réalisations ou ses erreurs. Toujours est-il que la ministre s'est déguisée en chirurgien(ne). Il fallait opérer le cancer avant qu'il ne devienne trop envahissant. Mais au lieu de s'en tenir aux données normales de la science, la ministre a manié le bistouri comme un apprenti-sorcier et a taillé largement dans le tissu sain. C'est ainsi que non seulement le projet de loi C-3, intitulé Loi canadienne sur la santé, exige que toute province interdise désormais la surfacturation et les frais modérateurs sous peine de sanctions monétaires, mais en plus il change profondément les règles du jeu gouvernant les relations fédérales-provinciales dans le domaine de la santé depuis 25 ans, ré-

gles souples, établies par consensus, par accords, ayant subi l'épreuve du temps, à l'intérieur des pouvoirs délégués à chaque partie dans la Constitution de 1867 et inchangés dans la Constitution rapatriée de 1982. Il ne me semble d'ailleurs pas inutile de rappeler que le mot « accord » apparaît 32 fois dans la Loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques de 1957. C'est certainement là une illustration de la volonté du législateur de procéder de façon consensuelle.

Mme Bégin est sûrement sincère et bien intentionnée. Ses idées sont généreuses. Mais je n'arrive pas à la comprendre. Si elle ne veut qu'interdire la surfacturation et les frais modérateurs comme elle le laisse constamment entendre, elle n'a qu'à faire quatre ou cinq petits amendements aux trois lois existantes et le tour est joué. Bien sûr qu'il y aurait quand même certains objectifs pour des raisons compréhensibles, mais ce serait un choix politique légitime et défendable. Pas nécessaire alors de procéder à une refonte complète de la Loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques de 1957 et de la Loi sur les soins médicaux de 1966 avec les dangers que cela comporte.

À maintes reprises, Mme Bégin a dit que la nouvelle loi canadienne sur la santé reprenait presque textuellement les termes et articles des anciennes lois. Je me dois respectueusement de différer d'opinion. Ou bien elle ne sait pas encore interpréter des textes juridiques, ou bien elle se laisse bernier par les officiers supérieurs de son ministère ou du gouvernement, ou bien elle est tellement imbue de son idéologie qu'elle n'arrive pas à comprendre les arguments légitimes de ses opposants. L'espace me manque pour illustrer les erreurs et les dangers de ce projet de loi, sans parler de la traduction

française médiocre. D'ailleurs, de nombreux intervenants, dont le gouvernement du Québec, en ont fait une éloquentة démonstration devant le comité permanent de la Chambre des communes sur la santé, le bien-être et les affaires sociales. Plusieurs personnes ont aussi fait publiquement l'analyse fouillée et juste du projet de loi.

Je souhaite que ce devoir mal fait soit repris ou abandonné, comme le projet de loi S-31 qui visait à limiter les investissements de la Caisse de dépôt et de placement du Québec dans les sociétés de transport. S'il est repris, il doit tenir compte des prérogatives de chacun à l'intérieur de la Constitution et respecter scrupuleusement l'autonomie des provinces à qui cette Constitution a reconnu une compétence générale en matière de santé. L'intrusion du gouvernement fédéral dans ce domaine par l'utilisation large de son pouvoir de dépenser doit être combattue par les citoyens de toutes les provinces, et particulièrement par le Québec où tous les gouvernements depuis les 30 dernières années se sont battus pour conserver les droits acquis.

Le débat sur le projet de loi C-3 est malheureusement très mal engagé. C'est devenu une guerre politique et presque une guerre de personnalités. Cette confrontation fédérale-provinciale est nuisible. Il faut réviser ce projet de loi complexe et très technique en l'étudiant dans une ambiance sereine et dénuée d'esprit partisan, car l'enjeu est important. L'adoption du projet C-3 est loin d'être une question urgente, car elle ne règlera pas le problème majeur qui handicape sérieusement notre système de santé, soit la pénurie chronique de fonds que tous les gouvernements devraient examiner immédiatement. La qualité des soins de santé en dépend.

LETTRES AU DEVOIR

Un presbytère de luxe

JE ME SUIS réjoui quand j'ai lu dans LE DEVOIR du 21 février la manchette suivante: « Ottawa accorde \$1 millions pour la rénovation d'églises québécoises ». Avec la baisse de fréquentation des églises, il me paraît évident que les fidèles ne peuvent suffire à l'entretien d'édifices souvent monumentaux qui sont partie du patrimoine. Qu'Ottawa déverse là ses millions excédentaires, pourquoi pas? Là où je ne suis plus d'accord, c'est quand on dit que cet argent « ira également à la construction de nouveaux presbytères ». Si je me fie au dictionnaire, le presbytère, c'est « l'habitation du curé ». Depuis quand les fonds publics doivent-ils servir à financer entièrement la construction de la résidence d'un citoyen privé, si respecté soit-il?

J'ai surtout sursauté quand, plus loin, on apprend le prix d'un tel presbytère: « l'église Saint-Robert recevra \$500,000 pour se construire un nouveau presbytère, auquel la fabrique locale consacrerait \$200,000 ». Si je comprends bien, ce presbytère coûtera \$700,000. Quelques lignes plus bas, sur la même page, on apprend qu'un jeune assisté social a commis un vol avec effraction pour \$3 de nourriture chez Steinberg parce qu'il avait faim et à ensuite appelé la police pour qu'elle l'arrête. Rapprochant, peut-être à tort, les deux nouvelles, je me disais: on n'a plus l'Évangile qu'on avait...

— GUY LAPERRIÈRE
Sherbrooke, 23 février

Consultez les gens concernés

Lettre adressée à M. Pierre-Marc Johnson, ministre des Affaires sociales du Québec.

VOTRE « Cadre de référence au sujet du partage des responsabilités entre les CSS et les CLSC » a provoqué une contre-proposition de l'Association des CSS. Sa lecture a suscité chez moi plusieurs réflexions. Qu'il me soit permis d'en souligner une à votre attention. Elle concerne les coûts.

En 1958-59, celui qui occupait votre poste, soit feu Paul Sauvé avait décidé pour récupérer des fonds et soulager le budget de la province de participer au plan canadien d'assistance. Sûr de son coup, il décida que dans les centres de services sociaux du temps on pourrait épargner des sous aux contribuables québécois. Mais il lui fallait signer une entente avec le gouvernement fédéral et garantir l'aide financière aux gens en chômage et dans le besoin. Il alla de l'avant sans hésiter, comme vous vous apprêtez à le faire avec votre « cadre de référence », et sans prendre l'avis des gens aux prises avec la réalité.

Au lieu de diminuer, les coûts s'accroissent tellement et si rapidement qu'un comité provincial fut mis sur pied pour enquêter. Cela nous valut le rapport Boucher qui amena lui-même la création de la Commission Castonguay-Nepveu. Il faut noter au passage que M. Gérard Nepveu avait été le secrétaire de M. Paul

Sauvé. La Commission Castonguay-Nepveu fit rapport. On lui donna à moitié suite en évitant de créer un ministère des services sociaux et dix ans après on revient au point de départ: une nouvelle réforme pour épargner à même l'enveloppe des centres de services sociaux.

Qu'il me soit permis, monsieur le ministre, d'attirer votre attention sur la recommandation de l'ACSSQ vous invitant à réévaluer les impacts au niveau des coûts avant d'agir. Pourquoi ne pas jeter un coup d'oeil au tableau de croissance des coûts calculés en dollars constants dans le domaine des services sociaux?

Et si les coûts ont vraiment augmenté, pourquoi ne pas faire décomposer l'augmentation de manière à voir à quoi a servi l'alourdissement: à l'augmentation des services ou à la rétribution du même personnel?

Vous ne m'en voudrez pas de rappeler à votre mémoire qu'en 1959-1960 on vivait avec les misères associées à une récession que les anciens appelaient, eux, une dépression économique.

Gare aux conseillers qui ne veulent ou ne peuvent faire revivre ces mémoires.

— CONRAD FOISY
Sherbrooke, 17 février

Le retour de Boubaille

LE NOUVEL ancien chef du PLQ, M. Robert Bourassa, a prononcé une conférence le lundi 20 février à l'Université Laval que l'on pourrait intituler: « Comment régler les problèmes d'hier avec des solutions d'avant-hier? ».

Plus que décevant, M. Bourassa a entre-tenu les étudiants de l'Université Laval des problèmes de leurs parents et de leurs grands-parents. Ayant été obligé de quitter son discours traditionnel pour répondre aux questions des étudiants, M. Bourassa n'a pas su émettre de nouvelles idées — ce que l'auditoire était en droit d'attendre de la part d'un aspirant au poste de premier ministre du Québec, empruntant les idées de Trudeau pour le désarmement, conciliant difficilement ses conceptions fédéralistes avec la situation présente au Manitoba et jouant au miroir avec les intervenants écologistes.

M. Bourassa n'a vraiment pas su adapter son discours aux préoccupations des jeunes. Il acceptait d'ailleurs difficilement les oppositions venant de l'auditoire en affichant une attitude sereine et quasi glaciale. Nous ne croyons pas que M. Bourassa soit un intervenant de qualité pour l'établissement de véritables solutions face à des problèmes fondamentaux du Québec actuel, soit l'avenir de la jeunesse. A l'aube d'un changement structurel important et nécessaire de notre économie québécoise, M. Bourassa ne trouve rien de mieux que de se cantonner dans son traditionnel discours des solutions-miracle genre phase deux du développement de la Baie James. Augmentant notre dépendance financière face aux États-Unis, détournant d'énormes fonds qui devraient être affectés à des domaines économiques importants tels que les technologies nouvelles, M. Bourassa n'offre pas aux jeunes un avenir économique invitant où nous pourrions nous réaliser. Nous avons la volonté et les capacités d'agir! Malheureusement,

aucun leadership au Québec ne semble pouvoir rejoindre de telles aspirations. « Le retour du Boubaille » c'est comme un film de science-fiction, « ça fait rire les enfants, ça dure jamais longtemps... »

— BRIGITTE LABELLE
LOUIS BELANGER
PIERRE CHATELAIN
étudiants en science politique
à l'Université Laval
Québec, 20 février

Pierre Legault, maître-potier

J'AI CONNU Pierre Legault dans les années 60 à Pierrefonds où il avait son atelier juste en face de sa maison. C'était un homme d'une grande intégrité et d'une nature exceptionnelle. A cette époque, il était en pleine production, associé à un autre maître, Gaétan Beaudin: ce furent les débuts de ce qui devait plus tard s'appeler « Sia » et qui devint comme on le sait la super maison de production céramique au Canada dont la réputation dépassait largement les frontières d'ici.

Pierre Legault a passé sa vie à faire de la poterie. Il a formé énormément de céramistes de très haute qualité et son humilité légendaire a fait qu'il n'a jamais recherché la gloire et que si on le connaît au Québec, c'est surtout parce que ses élèves ont fait leur marque.

Je veux ici rendre un hommage particulier à ce pionnier de la terre, qui était un maître-potier rarissime et méconnu. Il fut un ami exceptionnel à qui je dois beaucoup. Je veux aussi rendre hommage à sa famille, particulièrement à son épouse, Evelyne, dont le soutien et le courage infaillible furent et demeurent un exemple extraordinaire.

A tous ceux qui connaissent Pierre et qui l'aimèrent je me joins pour dire à sa famille le profond chagrin que je ressens à la suite de son décès et les assurer que Pierre vivra toujours en soi québécois, qu'il a laissé une marque indélébile.

Je te salue Pierre Legault et te considère un trésor national aussi nécessaire qu'un Amada né l'est au Japon.

— PAULE TOURIGNY
Saint-Laurent, 17 février

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située à 775 boulevard Lebeau, Ville Saint-Laurent, H4N 1S5. Tél.: 332-0680. LIVRAISON À DOMICILE PAR PORTÉUR. Édition quotidienne: 2,25\$ par semaine. Le samedi seulement: 50\$. Pour information: Montréal: 332-3891; à Québec: 687-2022. ABONNEMENT: Édition quotidienne \$110, par année; 6 mois \$56; 3 mois \$30. À l'étranger: \$120, par année; 6 mois \$62; 3 mois \$32; édition du samedi \$26, par année. Postez votre chèque ou mandat-poste à: LE DEVOIR, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Pour information: (514) 844-3361. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Un pionnier du RCM

MÊME si Jean Roy n'était pas une très grande vedette politique, sa démission du conseil municipal de Montréal, annoncée hier à l'hôtel de ville, aura surpris plus d'un citoyen de la métropole. Le conseiller part pour des raisons personnelles, qui tiennent essentiellement à un changement d'orientation professionnelle, ou plus précisément à un élargissement des perspectives d'avenir qui l'ont toujours guidé.

Il faut regretter que ce Montréalais, deux fois battu, deux fois élu, n'ait finalement jamais eu l'occasion de donner toute sa mesure à l'hôtel de ville, alors que tant de conseillers inépués ont eu part au pouvoir depuis déjà trop d'années.

Montréal doit à des citoyens comme Jean Roy la renaissance démocratique que la métropole a connue depuis quinze ans. Rares sont ceux qui se souviennent des temps héroïques de l'opposition à la fin des années soixante. Ainsi, parmi les citoyens arrêtés en Octobre 1970 et basement diffamés par les pouvoirs en place, il y avait Jean Roy, alors candidat du Front d'action politique (FRAP), et à qui le quartier de Saint-Louis donna, malgré la crise, beaucoup de votes, annonçant la percée prochaine de l'opposition à Montréal.

Le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) doit au sens démocratique et au courage des pionniers de cette génération d'avoir pris pied au conseil en 1974, puis d'avoir survécu à la triste déroute électorale de 1978.

L'amour de Montréal et l'intérêt passionné des affaires urbaines, autant qu'un sens démocratique poussé, ont guidé le conseiller démissionnaire tant dans les débats du conseil municipal que dans les difficultés internes qui ont marqué la montée de l'opposition à Montréal et

la maturation politique du RCM.

Après avoir tout fait pour éviter la scission qui devait être désastreuse pour son parti en 1978, il tenta de nouer à la veille du scrutin de 1982 une alliance avec le Groupe d'action municipale (GAM), entente électorale que le GAM repoussa pour son propre malheur. Jean Roy, jugé faible par certains, incarnait en fait la tolérance sans laquelle aucune force politique ne peut grandir dans la métropole.

Le district qu'il représentait fait partie d'un quartier plus grand qui est un microcosme de Montréal. Ancienne municipalité annexée à la métropole, quartier historique mêlant l'ancienne bourgeoisie francophone aux immigrants et aux nouvelles couches populaires et intellectuelles, Saint-Louis reste un lieu de rencontre, de tolérance, d'équilibres sociaux riches et diversifiés.

Du côté de Saint-Jean-Baptiste, c'est aussi un quartier physiquement vieilli, menacé, symbole des ruines laissées dans la vraie ville par un régime en quête de grandeurs et venu tardivement à la qualité de la vie urbaine.

Satisfaction morale significative, Jean Roy quitte la scène municipale en voyant plusieurs des idées qu'il a défendues avec le RCM mises en application par un pouvoir qui les avait pourtant ignorées ou combattues pendant deux décennies!

Son départ ouvre le siège de Saint-Jean-Baptiste. On ne saurait trouver meilleur district où le chef du RCM, M. Jean Doré, puisse tenter et se faire élire comme conseiller et ainsi prendre la tête de l'opposition. Non pas que Saint-Jean-Baptiste soit acquis au RCM. Mais c'est par excellence un district qui illustre le passé et l'avenir — à faire — de Montréal.

Jean Roy n'a pas quitté son poste pour laisser la place au chef du RCM, mais l'occasion est excellente, à mi-chemin de mandat, de faire entrer enfin à l'hôtel de ville le président du Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal.

Certes, il arrive encore que le chef d'un parti d'opposition, défait ou récemment nommé, n'ait pas de siège au parlement. Mais cette situation est anormale. Le moment de la corriger à Montréal est arrivé.

À vrai dire, Jean Roy, leader de l'opposition officielle au conseil depuis novembre 1982, poussa trop loin la délicatesse pour faire un chef d'opposition comme il en faut à Montréal. Non seulement s'abstenait-il de prendre la place de son chef dans l'opinion publique, mais il se sentait incapable de frapper rudement l'administration du Parti civique.

À la fois pour revigorer l'opposition et pour mieux souder l'aile parlementaire et l'aile politique du RCM, il est donc nécessaire que M. Jean Doré siège à l'hôtel de ville, ailleurs que sur les petites banquettes réservées au public. Si l'opposition complète ainsi son équipe et peut songer, au prochain scrutin, à la direction des affaires montréalaises, elle le devra en partie à Jean Roy, artisan de la première heure et démocrate des jours difficiles.

Saint-Jean-Baptiste convient bien à un parti et à un chef qui ont trouvé, entre les communautés culturelles de la métropole, un pacte social unique au pays. L'élection partielle dans ce district ne devrait pas faire oublier cependant le défi de la participation démocratique qui se pose au RCM dans tant d'autres quartiers de Montréal.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

Un projet d'éducation permanente

Deux ans exactement après le dépôt du rapport de la Commission d'étude sur l'éducation des adultes (Commission Jean), le gouvernement du Québec a rendu public hier sa politique, un « énoncé d'orientation et plan d'action en éducation des adultes ». Nous publions intégralement le résumé qui accompagne le document gouvernemental, ainsi que la lettre de présentation que signent les trois ministres responsables du dossier.

TROIS traits de l'expérience québécoise en éducation des adultes offrent des points d'ancrage au présent énoncé de politique.

- L'enracinement de l'éducation des adultes au cours des ans s'est opéré grâce à la très grande diversité des lieux où elle s'est exercée et sa pérennité repose largement sur le caractère propre de ses pratiques pédagogiques.
- La mission éducative de l'État a été remplie par l'action de nombreux ministères, qu'ils soient à vocation économique, sociale ou culturelle, et une politique de l'éducation des adultes doit engager très ouvertement leur responsabilité en garantissant la cohérence de leurs activités.
- Les ministères de l'Éducation et de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, les plus immédiatement intéressés, doivent établir une collaboration directe et sans ambiguïté; ils doivent mettre leurs ressources et celles des réseaux de l'Éducation et de la Main-d'œuvre au service de l'ensemble de la population.

Les défis actuels

Le premier défi provient des besoins vitaux de chaque personne: l'acquisition d'une formation de base et l'acquisition d'un métier. La formation de base accessible à tous doit permettre d'acquies les connaissances, les habiletés, les attitudes fondamentales applicables à des situations changeantes et multiples, qui demeurent les outils indispensables de l'affirmation et du développement des personnes.

L'alphabetisation constitue le noyau irréductible de cette formation de base. Cent mille Québécois ont de la difficulté à lire ou à écrire et sont disposés à suivre des activités de formation pour surmonter ces difficultés. Avoir achevé les études secondaires représente le minimum visé pour tous. Deux millions de Québécois âgés de plus de 15 ans et ne fréquentant pas l'école n'ont pas le diplôme d'études secondaires; près d'un million et demi ont moins de neuf ans de scolarité. Dans cette dernière catégorie, les femmes constituent plus de la moitié de la population en question.

À la formation de base se joint la préparation à une fonction de travail. Ce sont là, ensemble, les besoins vitaux de la personne auxquels doit tâcher de répondre l'éducation des adultes.

Sept traits de l'évolution de la société québécoise dressent autant de défis que doit relever, dès maintenant et dans le proche avenir, l'éducation des adultes. Ce sont:

- le virage technologique et le développement économique,
- le progrès social et l'égalité des chances,
- la déséxisation des pratiques éducatives,
- le développement culturel et la participation à la richesse culturelle,
- le développement des communautés régionales,
- la concertation des intervenants en éducation,
- la reconnaissance de la compétence du Québec.

Les défis énumérés se conjuguent et appellent un choix de société qu'il est urgent de refaire avec vigueur: parier sur la qualification des personnes. La qualification apparaît vraiment comme le point de conver-

Visées et moyens d'action

Texte de présentation du projet gouvernemental d'éducation permanente, signé par le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, la ministre déléguée à la Condition féminine, Mme Denise Leblanc-Bantey, et la ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, Mme Pauline Marois.

EN JANVIER 1960, le gouvernement du Québec créait une Commission d'étude sur la formation des adultes et lui donnait le mandat d'élaborer et de proposer un projet de politique en cette matière. Ayant amorcé ses travaux au moment où la croissance économique, quoique au ralenti, n'avait pas encore arrêté tout à fait son élan, la Commission d'étude remit son rapport en février 1962, soit au plus creux de la crise. Si ce changement profond de situation n'allait pas ou ne devait pas modifier fondamentalement les orientations du projet de politique proposé, il allait, cependant, obliger à réévaluer les priorités avancées en matière de populations-cibles et de types de formation à privilégier, de même que les modes d'organisation et de fonctionnement à mettre en place pour atteindre, au moindre coût, les objectifs de développement qui tou-

chent aussi bien les personnes que la collectivité québécoise dans son ensemble.

Par l'entremise de membres du Comité ministériel spécialement mandaté à cette fin, le gouvernement a déjà fait connaître son plein accord avec les principales orientations du Rapport prônant un accès plus large et plus facile aux ressources éducatives existantes, la reconnaissance des pratiques pédagogiques qui déterminent la spécificité de l'éducation des adultes, la reconnaissance de la multiplicité des lieux de formation et, enfin, un partage clair des responsabilités entre les ministères pour éliminer, autant que possible, le fouillis administratif dénoncé au cours de tous les colloques régionaux tenus par la Commission d'étude. Sans adopter intégralement l'approche philosophique et la démarche organisationnelle proposées par le Rapport, le présent énoncé de politique répond à l'essentiel des attentes qui y sont exprimées et qui rejoignent celles des populations qui ont été consultées.

Afin de lever toute ambiguïté, il est important d'indiquer que l'objet de cette politique de l'éducation des adultes n'est pas d'imposer ou même de proposer des orientations à tous les organismes qui oeuvrent en ce domaine au Québec; encore moins de s'approprier la gestion de la totalité des activités qui s'y déroulent. L'objet de cette politique,

c'est, plus humblement, de définir les visées et les moyens de l'action gouvernementale en matière d'éducation des adultes et de s'assurer que l'ensemble des ministères qui participeront à sa mise en oeuvre se donneront des objectifs et des priorités accordés aux grandes missions économique, sociale ou culturelle qu'ils poursuivent. C'est aussi de s'assurer que les crédits que l'État consacre à l'éducation des adultes, sous la forme de subventions à des organismes ou d'achats de services, respectent rigoureusement les priorités de développement mises de l'avant par le gouvernement.

La mise en oeuvre de la politique nouvellement formulée exigera des efforts importants et soutenus. Quelques-unes des orientations adoptées obligeront à des changements profonds de mentalité chez un certain nombre de ceux et celles qui ont donné le meilleur de leurs énergies et de leurs convictions pour que l'éducation des adultes survive. Nous espérons qu'ils verront dans ces orientations, non pas la rupture de leur rêve, mais une réponse à leurs espoirs.

Le mode d'organisation et de fonctionnement qui est proposé soulèvera sans doute des inquiétudes. Nous avons cependant la certitude que les changements apportés nous permettront d'utiliser, avec plus d'efficacité qu'aujourd'hui, les ressources tant humaines

que financières dont dispose déjà l'éducation des adultes.

Dans le champ de ces réalités s'insère le nécessaire parti pris en faveur des femmes en matière d'éducation des adultes. Le souci du gouvernement a été ici d'instaurer des pratiques exemptes de discrimination, sans qu'elles prêtent pour autant à la marginalisation des femmes. Nous sommes conscients qu'il s'agit d'introduire des mesures spéciales destinées à éliminer le sexisme dans les pratiques éducatives. Pour concrétiser le concept de l'égalité des chances telle qu'elle est préconisée dans le présent énoncé, il importe de faire éclater les stéréotypes sexistes d'origine historique et culturelle par la mise en oeuvre de mesures particulières à l'adresse des femmes. Le droit à la formation initiale et continue est un droit pour toutes les citoyennes et tous les citoyens.

Le virage qui est aujourd'hui donné à l'éducation des adultes devrait permettre à ce secteur d'activité de s'approprier toutes ses possibilités de développement en répondant plus adéquatement aux réalités économiques, sociales et culturelles de la société québécoise.

Puisse cet énoncé d'orientation et de plan d'action donner un élan renouvelé à l'éducation des adultes et, plus fondamentalement, au projet sociétal d'éducation permanente.

gence des besoins vitaux de la personne et des exigences d'une société en devenir. Elle concilie le développement de la personne et le développement de la collectivité puisqu'elle vise la plus haute qualité des ressources humaines.

Les orientations

La richesse des acquis inventoriés et l'importance des défis à relever ont guidé le gouvernement dans le choix de cinq orientations:

- Le gouvernement place ses interventions en éducation des adultes sous le signe de l'éducation permanente, attendu qu'aucune formation n'est jamais « terminale ».
- Une conception de l'éducation qui met l'accent sur la permanence de la démarche éducative implique que l'on reconnaisse la pluralité des lieux de formation.
- Les dimensions économiques, culturelles et sociales du développement éducatif constituent différentes facettes d'une même réalité.
- Priorité sera donnée aux formations qualifiantes, c'est-à-dire celles dont les apprentissages s'intègrent en un tout organisé et qui conduisent à une forme de reconnaissance sociale.
- La formation sur mesure est une approche pédagogique qui sera privilégiée de manière à ce que les adultes eux-mêmes déterminent le plus possible aussi bien les besoins que les objectifs ou les moyens de formation.

Les grands axes de l'action gouvernementale

Les grands axes d'action s'enracinent dans la lecture des faits et des défis qui caractérisent le monde de l'éducation des adultes. Ils découlent aussi directement des orientations fondamentales dont le gouvernement a résolu d'inspirer l'ensemble de son action en matière d'éducation des adultes et, plus globalement, en matière d'éducation permanente.

Les axes de l'action gouvernementale sont les suivants:

- L'ouverture des réseaux scolaires publics à l'ensemble de la population selon les capacités d'accueil et les priorités établies par l'État.
- Des aménagements pour une réponse efficace aux besoins spécifiques des adultes, soit:

- le maintien des services d'éducation des adultes dans les collèges et les commissions scolaires;
- une meilleure articulation entre les services offerts aux diverses populations scolaires;
- le développement d'une pédagogie adaptée aux adultes;
- la mise sur pied d'un système efficace de reconnaissance des acquis de formation;
- une formation adéquate des formateurs d'adultes.

- Un soutien à la persévérance aux études et aux choix de carrière:
- écoles ou classes à l'intention des jeunes décrocheurs;
- amélioration des instruments servant à l'information scolaire et professionnelle et à l'éducation au choix de carrière; une attention particulière sera donnée aux filles pour mieux les informer des débouchés auxquels elles ne songent pas pour des motifs d'ordre socioculturel et pour les inciter à élargir leur aire de choix;
- L'accentuation de la mission communautaire des universités, des collèges et des commissions scolaires, particulièrement par le développement de l'éducation populaire et des services à la collectivité.

- La mise au service de la main-d'œuvre du Québec des ressources des réseaux scolaires dans le cadre des programmes de formation de la main-d'œuvre gérés par le ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu.

- À l'égard du ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu et de ses réseaux, le gouvernement:
- confirme le rôle premier du ministère quant à l'établissement d'une politique de la main-d'œuvre;
- lui confie sans équivoque le mandat de gérer les programmes de formation de la main-d'œuvre;
- lui assigne la tâche de développer la formation en entreprise;
- l'associe aux réseaux scolaires dans chaque région pour une meilleure réponse aux besoins des citoyens;
- favorise le renforcement du rôle des commissions de formation professionnelle dans chaque région et envisage d'en modifier la composition pour les ouvrir aux instances régionales de développement économique.

- Les écoles et centres de formation rattachés aux divers ministères reçoivent confirmation de leur mandat de formation des adultes et d'éducation permanente.
- Les ministères préciseront les objectifs et les moyens de leurs programmes d'éducation populaire; ils en feront connaître largement les contenus et les façons d'y avoir accès.
- Le gouvernement reconnaît aux associations sans but lucratif une place importante en éducation populaire et accepte d'augmenter les crédits qu'il consacre à ce secteur de l'éducation.

- Le cadre organisationnel de l'action gouvernementale

La politique prévoit des mécanismes propres à renforcer la concertation à trois niveaux. Le premier concerne l'ensemble de l'action gouvernementale, telle qu'elle se déploie à travers les nombreux ministères et organismes gouvernementaux. Le second concerne plus immédiatement les ministères de l'Éducation et de la Main-d'œuvre. Enfin, on prévoit au troisième niveau, le niveau régional, la création de mécanismes de concertation.

Les dispositifs envisagés pour assurer cette concertation sont les suivants:

- Un lieu gouvernemental d'orientation et de concertation en éducation des adultes sera institué. Formé de cinq ministères (Condition féminine, Industrie, Commerce et Tourisme, Main-d'œuvre et Sécurité du revenu, Science et Technologie, Éducation), un comité ministériel sera chargé de recommander au gouvernement aussi bien les crédits que les révisions d'orientation.
- Le ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu et le ministère de l'Éducation simplifieront l'administration des programmes dont ils ont ou partagent la responsabilité pour assurer un meilleur service aux citoyens. La cohérence entre la formation des jeunes et celle des adultes en sera accrue.
- Dans chaque région, et selon des modèles qui peuvent varier, les réseaux scolaires se concerteront pour donner des services aux adultes et collaboreront en ce sens avec les commissions de formation profes-

sionnelle.

- Des services intégrés d'accueil et de référence seront institués à brève échéance pour que les adultes trouvent le plus facilement possible les meilleures réponses à leurs besoins de formation ou de développement personnel.

Des objectifs et des cibles prioritaires

Les parties qui précèdent ont défini les orientations fondamentales et les grands axes d'action autour desquels le gouvernement entend articuler sa politique en matière d'éducation des adultes. Mais, comme il serait irréalisable, voire impossible de prétendre tout faire en même temps, des objectifs et des cibles prioritaires ont été établis. Ces objectifs et ces cibles permettront de mieux cerner les actions à privilégier au cours des prochaines années et guideront l'allocation des ressources financières.

Les objectifs et les cibles choisis par le gouvernement sont:

- Accueillir et soutenir les adultes qui désirent achever leur formation de base au secondaire ou au collégial;
- Ouvrir le système scolaire pour que les adultes y trouvent réponse à leurs besoins selon des modalités adaptées à leur situation. Revoir, si nécessaire, les programmes d'études, reconnaître les acquis non scolaires et améliorer la formation à distance.
- Accroître l'accessibilité du système aux femmes par des aménagements de l'aide financière, par la déduction fiscale de frais de garde d'enfants et par l'ajout de places en garderie.
- Développer l'organisation et les programmes de formation professionnelle, autant pour les femmes que pour les hommes, en tenant compte des politiques de main-d'œuvre.
- Viser à intégrer les femmes dans des secteurs industriels dont elles ont été traditionnellement absentes. Leur permettre soit de recevoir une formation initiale, soit de se recycler, et de s'intégrer dans des métiers ou des professions porteurs d'avenir. Pour atteindre ces objectifs, des crédits seront accessibles aux établissements d'enseignement, ainsi

qu'aux entreprises dont les plans d'action poursuivront l'objectif d'intégration visé.

- Préparer la main-d'œuvre adulte à exercer des professions reconnues d'importance nationale, c'est-à-dire reliées au virage technologique et aux besoins de compétences recherchées par le marché du travail québécois; mettre en oeuvre des programmes spéciaux de sensibilisation et d'information en vue de stimuler la participation des femmes.
- Répondre aux pénuries de main-d'œuvre qualifiée dans les secteurs en expansion au Québec; favoriser la formation initiale des femmes dans ces secteurs.
- Assurer le perfectionnement des gestionnaires de l'entreprise privée.
- Faciliter le recyclage du personnel des secteurs économiques en perte de vitesse.
- Favoriser les programmes de perfectionnement en collaboration avec les employeurs de manière à ce que les travailleurs et travailleuses à temps plein et à temps partiel puissent conserver leur emploi.
- Augmenter les qualifications des personnes les plus défavorisées en mettant en place des programmes qui leur permettront de mieux s'intégrer au marché de l'emploi.
- Augmenter les crédits consacrés aux associations sans but lucratif vouées à l'éducation populaire ou à l'éducation de leurs membres.
- Soutenir les projets communautaires de jeunes adultes défavorisés, chômeurs ou inactifs, en particulier par l'action des services d'animation communautaire des commissions scolaires.
- Offrir aux personnes qui ont une maîtrise insuffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul et de l'expression en langue maternelle, les moyens d'acquies ces savoirs de base. Les ressources des commissions scolaires et des organismes spécialisés en alphabétisation seront mises à contribution. Il en sera de même pour les services destinés aux personnes handicapées.
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées, également par l'action, en particulier des services d'animation communautaire des commissions scolaires.
- Accroître les ressources dans les programmes destinés aux femmes désireuses de retourner aux études ou d'accéder au marché du travail. Une concertation plus étroite et plus suivie entre les organismes volontaires d'éducation populaire, les commissions scolaires et les services externes de main-d'œuvre améliorera les voies d'accès à ces programmes.

Conclusion

Il faut ne pas cesser de miser sur l'éducation. Elle apparaît désormais, de plus en plus nettement, comme une dimension permanente de l'existence: le désir de connaître, avivé par les possibilités d'apprendre qui vont se multipliant, autant que les exigences de la vie et du travail incitent chacun à poursuivre toujours son éducation et sa formation tout au long de ses différents âges, dans les lieux et par les moyens les plus divers. Toute formation initiale s'enclenche sur une formation continue.

Le présent énoncé de politique dégage des orientations, trace des voies favorables, désigne des cibles prioritaires. Il ne recouvre pas le tout de l'éducation des adultes. Celle-ci relève en premier lieu, comme aussi en définitive, des personnes et des groupes intéressés. Mais le gouvernement est résolu à inscrire son action propre dans un projet d'éducation permanente. C'est le projet qu'il propose comme une perspective et une tâche communes, à tous ceux qui oeuvrent en éducation des adultes et qui souhaitent recevoir son aide ou concourir aux entreprises de développement des personnes et de formation des ressources humaines que la collectivité doit poursuivre et déployer avec détermination comme une condition essentielle tant de la qualité de la vie pour tous ses membres que de sa propre affirmation et de son avancement.



La monarchie républicaine française

LU

JOCELYN COULON

★ Alain Duhamel, Les Prétendants, Gallimard, 275 pages.

CINQUANTE portraits brossés avec tact et rigueur, un brin gentils ou acidulés, sobres ou exubérants. Cinquante destins qui font ou feront la France. Alain Duhamel nous présente la crème des politiciens français. Oh, bien entendu, ils ne sont pas tous connus, surtout ceux de l'opposition, mais ils tracent leurs sillons dans un pays en proie, depuis trois ans, à une effervescence politique constante.

Écrit par un des meilleurs observateurs politiques français, ce livre

nous fait prendre conscience que même si la France est républicaine depuis 100 ans, elle est aussi « une monarchie élective » car son peuple, malgré la révolution de 1789, a gardé « l'esprit monarchiste ». En quoi? Eh bien, l'extrême sacralisation de la fonction présidentielle, la division en familles et le pouvoir des leaders politiques.

« Le président François Mitterrand est un monarque... tout s'ordonne autour de lui... », écrit Duhamel. C'est dire l'importance du personnage et l'attraction qu'il exerce sur l'ensemble du pays. Mitterrand n'est pas différent de ses prédécesseurs. Au contraire, il porte merveilleusement les habits de la république, taillés sur mesure par de Gaulle. Les pouvoirs sont considérables, la fonction exigeante et convoitée. Giscard d'Estaing en sait quelque chose.

Si le chef de l'État est le personnage central, une multitude de famil-

les et d'individus tournent autour de lui dans l'espoir de le remplacer ou de l'influencer.

Du côté de l'opposition, on distingue trois groupes: les bonapartistes, dirigés par le « roi de Paris », Jacques Chirac. Ils ont fait tomber Giscard et sont sûrs d'être la relève lors du scrutin présidentiel de 1988. Ses comtes et barons sont peu connus mais ils ont les dents longues. Suivent les orléanistes de Valéry Giscard d'Estaing: Raymond Barre, D'Ornano, Lecanuet, Poniatowski et bien d'autres. Ils sont fidèles à leur ancien monarque, mais certains d'entre eux pensent d'abord à eux-mêmes ou à l'ex-premier ministre Barre. Enfin les « recours » qui, de Simone Veil à Michel Jobert, en passant par Marie-France Garaud, se donnent des airs de centristes tout en louchant vers le pouvoir au cas où les communistes se feraient mettre à la porte. Ils n'ont ni duchés ni fiefs, seulement leur prestige personnel.

Les partenaires de la majorité sont moins dissipés. D'abord les communistes, que Duhamel classe dans les protestataires. Heureux d'avoir pris le pouvoir, ils aimeraient quitter le gouvernement mais ne peuvent le faire sans provoquer un retour éventuel au pouvoir de l'opposition. Ils sont pris dans le piège de l'alliance et leur déclin électoral sape le pouvoir des plus durs.

Chez les socialistes, Duhamel distingue trois courants. Les héritiers, fidèles entre les fidèles, sont le soutien du président et ses principaux lieutenants. Le premier ministre Pierre Mauroy, roudouillard, souriant et populiste est solide comme le roc et espère bien se maintenir encore quelque temps. Lionel Jospin et Laurent Fabius, les plus brillants, attendent patiemment de mieux servir le président. Les jacobins, avec comme chef de file Jean-Pierre Che-

Suite à la page 10

SPÉCIAL JUSQU'AU 29 FÉV. 84

GRATUITE
GARANTIE 5 ANS / 80,000 KM
SUR ALLIANCE & ENCORE (NEUVE)

FIAT/AMC/Jeep
RENAULT

LAREAU
CENTRE-VILLE MONTREAL

1824 ouest, rue Sainte-Catherine
937-7783
2085 ouest, Ste-Catherine
937-9551



Bourassa

nétaire ou non. S'il n'y en a pas, il faudra obligatoirement avoir un contrôle des changes aux frontières avec tous les problèmes que cela comporterait dans une région comme l'Outaouais.

La politique monétaire d'un Québec indépendant n'est pas un détail innocent, soutient le chef libéral. À son avis, on se trouve à débattre là de ce que sera la situation économique du Québec et donc des progrès économiques et sociaux que la société québécoise pourra réaliser.

La stratégie du Parti libéral sera de forcer le Parti québécois à clarifier ses positions à l'égard de l'indépendance. Le congrès de juin de ce parti sera crucial, note M. Bourassa, qui espère que le gouvernement ne manquera pas l'occasion. D'ici là, le gouvernement devrait cesser de parler d'indépendance et se préoccuper de la lutte au chômage, dit-il.

Au cours de cette réunion de deux jours, les députés libéraux ont, en plus de discuter de stratégie électorale, élaboré ce que seront les principaux éléments de leur stratégie à l'Assemblée nationale qui reprend ses travaux le 12 mars.

Ainsi maintiendra-t-on la position adoptée déjà sur le projet de loi fédéral sur la santé (C-3). Comme plusieurs autres groupes, le Parti libéral veut que le ministre fédéral de la Santé, Mme Monique Bégin, apporte des amendements à ce projet. On s'engage à préciser plus en détail la nature des amendements exigés afin que la compétence du Québec en matière de santé soit respectée.

Il est possible que le ministre des Affaires sociales, M. Pierre-Marc Johnson, invite le Parti libéral à appuyer une résolution de l'Assemblée nationale condamnant le projet de loi C-3. Sur ce point, la position libérale ne sera précisée qu'à la veille de la reprise de la session, indique M. Bourassa. Entretemps, on maintient la position adoptée il y a un an voulant qu'on ne participe pas à aucun front commun avec le Parti québécois dans une optique partisane.

Deux projets de loi du gouvernement seront combattus avec acharnement, a-t-on précisé, par ailleurs. Il s'agit d'abord du projet 40 de restructuration scolaire, dont le gouvernement prévoit l'adoption d'ici la fin de juin. Puis, il y aura la loi imposant aux employés à pourboires de déclarer ce type de revenus à compter du 31 mars, date que M. Bourassa voudrait voir repousser.

La question de l'achat des ordinateurs scolaires sera suivie de près par les députés. Selon M. Bourassa, le gouvernement, en s'étant engagé à acheter l'appareil Axel-20, a commis une erreur qui vient s'ajouter à la série noire de ses incompétences. Il faut tenir compte avant tout des besoins des usagers qui, eux, sont unanimement à rejeter cet appareil, note-t-il. Le Parti libéral proposera que l'on choisisse un appareil qui ait tout simplement le meilleur rapport qualité-prix.

Les seules nominations faites hier

par M. Bourassa ont trait à la campagne de financement du parti qui aura lieu en mars et avril. Présidée par le député de Gatineau, M. Michel Gratton, et un militant, l'homme d'affaires Tommy d'Errico, cette campagne a pour objectif de recueillir \$3 millions. Il rappelle que le parti, qui a déjà eu un fonds de réserve de \$4 millions, a présentement des coffres vides.

À propos du débat linguistique au Manitoba, le chef libéral a, par ailleurs, regretté l'attitude adoptée par l'opposition conservatrice manitoibaine qui a fait avorter pour l'instant la reconnaissance des droits des francophones de cette province. « C'est un coup très dur », a-t-il dit. Pour autant il n'est pas d'accord pour dire comme le premier ministre Lévesque que le Québec est le seul endroit au Canada pour assurer aux francophones leurs droits. Il y a le Nouveau-Brunswick où leurs droits sont reconnus et la situation évolue en Ontario, dit-il.

Hart

Mais c'est en 1972 qu'il acquit une réputation de « petit génie » de la politique, en étant le maître-d'oeuvre de la campagne victorieuse de George McGovern pour la nomination du candidat démocrate à la Maison-Blanche. Ce dernier devait ensuite subir, face à Richard Nixon, la plus sévère défaite jamais enregistrée par un démocrate.

Gary Warren Hartpence — qui a raccourci son patronyme dans les années 60 — est né à Ottawa, dans le Kansas, le 28 novembre 1936, date qu'il a récemment officiellement reconnu, alors que certaines de ses biographies le rajeunissent d'un an.

Son père, républicain, était vendeur de matériel agricole. Le jeune Gary Hart envisagea un moment d'entrer en religion, avant finalement d'entreprendre des études de droit à Yale. Il ouvrit par la suite un cabinet d'avocat à Denver, dans le Colorado, qu'il abandonna en 1974 pour représenter l'État au Sénat américain, poste auquel il fut réélu en 1980.

Marié, père de deux enfants, intellectuel, ambitieux, mais aussi décrit comme un timide, plus à l'aise dans de petits groupes que face à de larges assemblées, l'accent mis par Gary Hart sur de « nouvelles idées » en a fait une figure en vue au Sénat des États-Unis, même s'il n'est que rarement parvenu à transformer ses projets en textes de loi.

Autour d'un livre intitulé une nouvelle démocratie, il est l'un des représentants du « nouveau libéralisme » américain, qui estime le moment venu de dépasser le « new deal » de Franklin Roosevelt et met l'accent sur les technologies de pointe et une « nouvelle politique industrielle », sur le modèle japonais.

Gary Hart refuse de se définir comme conservateur ou libéral. « Ce que j'ai essayé de faire, dit-il, c'est de créer une troisième voie entre la droite et la gauche ».

Partisan d'un gel mutuel et vérifiable des armements nucléaires, il a déclaré que dès qu'il serait élu, il se rendrait à Genève pour négocier avec l'Union soviétique. Il fut l'un des premiers à critiquer la présence des marines à Beyrouth et condamna la politique du président Reagan en Amérique centrale, affirmant que l'ennemi n'est pas le communisme mais la pauvreté.

Membre de la commission des forces armées du Sénat, il y est devenu l'un des principaux promoteurs d'un changement de la politique américaine de défense, abandonnant les armes coûteuses, comme le nouveau missile intercontinental MX, le bombardier B-1 ou les chasseurs F-15 et F-18, au profit des forces conventionnelles.

Il est surtout violemment opposé aux programmes de grands porte-avions nucléaires et s'est fait l'avocat d'une flotte plus importante, composée de bâtiments plus mobiles. L'accent qu'il met sur les opérations navales lui a d'ailleurs valu le surnom d'« amiral Hart ».

Gary Hart était il y a dix jours encore un candidat obscur parmi d'autres, mais il ne semble jamais avoir douté : « J'ai tort ou raison sur les temps que nous vivons, a-t-il dit en août dernier. Si j'ai raison, je serai président des États-Unis ».

Tempête

nistère canadien de l'Environnement, pendant ce temps-là, lançait des avertissements en raison de dangereux coups de vent soufflant sans merci du fleuve Saint-Laurent. L'université Concordia et plusieurs bureaux administratifs en profitaient pour fermer leurs portes dès 16 heures en guise de consolation tandis que la tempête venait souder les solidarités de l'heure de pointe avancée.

Si les aéroports de Dorval et de Mirabel fonctionnaient normalement, l'aéroport Kennedy, à New York, fut temporairement fermé à la suite de l'atterrissage raté d'un DC-10 des lignes scandinaves. Celui-ci a dérapé, quittant brusquement la piste glissante et piquant dans l'eau peu profonde du bassin de Thurston, en bordure de l'extrémité sud de l'aéroport. Les 163 personnes à bord ont été évacuées sans problèmes. Il n'y eut aucun blessé et plus de sueurs froides que de dommages.

De l'autre côté de la frontière, le Sud et le centre de l'Ontario étaient durement touchés avec une accumulation de 28 centimètres de neige dans la région de Sainte-Catharine. Les écoliers de Brockville eurent droit à une journée de congé tandis que la Sûreté provinciale de l'Ontario reportait qu'il y avait plus d'accidents la semaine dernière lorsque les autoroutes étaient dégelées.

La tempête en provenance du Missouri et précipitée dans l'Est canadien mit un terme plutôt brutal aux bourgeois timides d'Ottawa et à quelques téméraires baigneuses en bikini, aperçues furtivement sur les plages de Toronto, en fin de semaine dernière.

Adultes

régler vraiment les querelles de juridiction.

L'énoncé de politique propose plutôt de préciser les rôles et les attributions de chacun. Globalement, les divers ministères voient leurs rôles « confirmés » à l'égard de l'éducation des adultes. Il en va de même des institutions du réseau du ministère de l'Éducation. Cependant, celles-ci devront à l'avenir placer la formation des adultes au rang de leurs préoccupations au même titre que celle des jeunes et agir graduellement en ce sens. La « place importante » des associations sans but lucratif en éducation populaire est aussi confirmée.

La vraie nouveauté touche le partage des responsabilités entre le ministère de l'Éducation et celui de la Main-d'œuvre. L'énoncé de politique « confie sans équivoque (à ce dernier) le mandat de gérer les programmes de formation de la main-d'œuvre », lui assigne la tâche de développer la formation en entreprise, l'associe aux réseaux scolaires dans chaque région pour une meilleure réponse aux besoins des citoyens. En somme, pour tout ce qui touche la main-d'œuvre, le MEQ sera un pourvoyeur de services. Du reste, la formation de la main-d'œuvre draine les deux-tiers des ressources en éducation des adultes, argent qui vient du fédéral dans le cadre des ententes bi-latérales. M. Laurin n'a pas manqué, comme l'avait fait la commission Jean, de dénoncer l'ingérence d'Ottawa dans l'éducation mais M. Laurin semble résolu, faute de pouvoir la changer, à vivre avec cette contrainte.

Pour favoriser la cohérence d'action entre les nombreux intervenants, l'énoncé de politique prévoit d'abord « un lieu gouvernemental d'orientation et de concertation en éducation des adultes ». Il s'agit en fait d'un comité ministériel composé des ministres de la Condition féminine, de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, de la Main-d'œuvre et Sécurité du revenu, de la Science et Technologie, et enfin de l'Éducation. Ce comité sera « chargé de recommander au gouvernement aussi bien les crédits que les révisions d'orientation » de la politique.

Dans les régions, les réseaux scolaires devront se concerter « selon des modèles qui peuvent varier ». On n'impose toutefois pas de formules précises. On se fait plus clair à propos « des services intégrés d'accueil et de référence ». Ils seront institués « à brève échéance pour que les adultes trouvent le plus facilement possible les meilleures réponses à leurs besoins de formation ou de développement personnel ». D'après l'énoncé de politique, l'initiative de mettre sur pied ces services d'accueil devra venir des organismes du milieu et le gouvernement entend « soutenir » ces initiatives. Hier M. Laurin a plutôt indiqué que le gouvernement lui-même y verrait mais il n'a pu préciser quel ministère serait responsable de l'opération.

La commission Jean avait en outre proposé l'adoption d'une loi-cadre de l'éducation des adultes qui aurait notamment affirmé leur droit « à l'éducation », sans distinction de sexe, d'âge ni d'occupation ». Le gouvernement, a expliqué M. Laurin, n'a pas retenu cette approche pour les mêmes raisons qu'il a repoussé l'idée d'un organisme central. On se propose plutôt d'amender diverses lois afin qu'y soient clairement affirmées les responsabilités des divers organismes d'État.

Quant aux orientations de fond touchant la formation elle-même, le gouvernement donne la priorité « aux formations qualifiantes, c'est-à-dire celles dont les apprentissages s'intègrent en un tout organisé et qui conduisent à une forme de reconnaissance sociale ». De même, au plan de l'« approche pédagogique », on entend privilégier « la formation sur mesure (...) de telle manière que les adultes eux-mêmes déterminent le plus possible aussi bien les besoins que les objectifs et les moyens de formation ».

L'énoncé de politique définit aussi, au-delà des « grands axes de l'action gouvernementale », « des objectifs et des cibles prioritaires ». Ainsi, dans le secteur de l'éducation, on se donne quatre priorités: le soutien des adultes qui veulent achever la « forma-

L'échec manitobain illustre la «vraie nature du Canada»

— Jacques-Yvan Morin

par Marie-Agnès Thellier

QUÉBEC — Aux yeux du ministre des Affaires intergouvernementales, M. Jacques-Yvan Morin, toute action du gouvernement fédéral dans le dossier franco-manitobain, même par Cour suprême interposée, ne pourrait qu'empirer les choses et nuire aux francophones.

De fait, M. Morin croit que l'une des retombées, pour les Québécois, de la crise manitobaine sera de les amener à réfléchir sur « la véritable nature du Canada ».

«Le gouvernement fédéral, pour renforcer l'image artificielle d'un Canada bilingue — et aussi pour protéger l'anglais au Québec — pourrait se voir dans l'obligation de tenter d'imposer le français, à tout le moins dans la seule province où la constitution était censée le protéger (le Manitoba). De la sorte, il accélérerait la marche des contradictions sur lesquelles le Canada est bâti», déclare M. Morin.

Au cours d'un débat, hier midi, devant les étudiants de l'Université Laval, à l'invitation du mouvement Champ-de-Mars de la faculté de Droit, le ministre des Affaires intergouvernementales a reconnu la même impuissance du Québec, alors qu'il exposait pour la première fois la position de son gouvernement dans le conflit qui oppose depuis plusieurs mois francophones et anglophones du Manitoba.

En effet, le gouvernement du Québec s'est abstenu d'intervenir officiellement jusqu'à présent dans le dossier des droits constitutionnels des Franco-Manitobains. Selon M. Morin, cette position a été prise afin de ne pas jeter de l'huile sur le feu, vu l'hostilité existant dans l'Ouest contre le «French power», et aussi pour ne pas participer à une croisade visant à imposer un diktat constitutionnel. De plus, à ses yeux, la véritable question n'est pas le bilinguisme officiel du Manitoba mais les services à la minorité francophone (5,1 % de la population). «L'avenir des Franco-Manitobains est plus lié au contrôle de leurs écoles, de leurs hôpitaux, de leurs services qu'au français comme langue officielle du Manitoba», estime le ministre des Affaires intergouvernementales.

Aux étudiants, le ministre a déclaré: «Le résultat du référendum n'a pas été interprété en faveur du fait français à l'extérieur du Québec: on y a vu plutôt un signe de faiblesse de notre part... Le résultat du

référendum a affaibli non seulement les Québécois, mais tous les francophones du Canada.» Puisque le résultat du référendum au Québec a fortement nué aux minorités francophones hors Québec, on pourrait craindre l'effet cumulé de deux échecs: celui du référendum et l'échec éventuel des prochaines élections «référendaires». À cette question, M. Morin ne veut pas répondre «puisque on ne connaît pas le résultat de la prochaine élection».

À l'intérieur du Québec, le député de Sauvé et vice-premier ministre du Québec ne prévoit cependant pas de nette progression de l'idée souverainiste à cause des événements survenus au Manitoba.

De la lutte actuelle des Franco-Manitobains pour faire reconnaître leurs droits, le ministre des Affaires intergouvernementales tire trois conclusions:

■ Le Québec continuera d'aider concrètement les francophones hors Québec et hors Acadie pour qu'ils puissent améliorer certains services, notamment scolaires. Le Québec n'a cependant versé que 10 cents par Québécois francophone (\$0,5 million) d'aide cette année, mis à part des échanges de fonctionnaires et des accords entre gouvernements provinciaux.

■ Le Québec devra reprendre sa démarche de persuasion auprès des provinces canadiennes, notamment de l'Éducation, «mais il faudra que la crise actuelle se résorbe avant que cette attitude puisse porter fruit».

■ Le poids relatif du Québec diminue constamment dans l'ensemble canadien, ce qui accuse davantage la nécessité d'avoir un État apte à assurer tous les aspects du développement. «Le monde nouveau dans lequel nous nous apprêtons à entrer avant la fin du 20e siècle est impitoyable pour les peuples qui n'ont pas le désir ardent de conserver leur identité ou qui ne s'en donnent pas les moyens», conclut M. Morin.

Un Québec indépendant augmenterait, selon M. Morin, les chances des minorités francophones d'obtenir la «réciprocité», c'est-à-dire la reconnaissance des mêmes droits que ceux accordés aux anglophones du Québec. «Les Québécois se sont un peu sabordés eux-mêmes (au moment du référendum)», déclare M. Morin qui parle de «self-inflicted faiblesse», autrement dit: de faiblesse qu'on s'est imposée volontairement.

«Dussions-nous douter de la capacité de survie culturelle des groupes les plus restreints ou dispersés, ils ont le droit de se battre et nous avons le devoir, non seulement de ne pas les condamner d'avance, mais d'appuyer concrètement leur volonté de continuer à vivre en français», a déclaré le ministre des Affaires intergouvernementales. Cette position va à l'encontre de certains propos du ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, M. Gérard Godin, voulant que les minorités francophones de l'Ouest étaient d'ores et déjà condamnées, et qui avaient suscité des commentaires aigres-doux des responsables des francophones hors Québec, l'automne dernier.

Fondé par cinq étudiants en droit de l'Université Laval, le mouvement Champ-de-Mars veut «amener les politiciens à prendre leurs responsabilités dans le débat des minorités linguistiques». Il recevra, le 23 mars prochain, le secrétaire d'État du Canada, M. Serge Joyal, et, en avril, un responsable des francophones hors Québec. Le nom Champ-de-Mars vient du lieu de la manifestation de milliers de Québécois outragés par la pendaison de Louis Riel, il y a presque cent ans, à Montréal.

Pendant ce temps, hier, à Montréal, le groupe Alliance Québec se disait prêt à appuyer les Franco-Manitobains jusqu'à la Cour suprême. Dans un communiqué, le vice-président du groupe de défense des intérêts anglophones au Québec, M. Michael Goldbloom, s'est dit d'accord avec la Société franco-manitobaine qui «demande au gouvernement fédéral de référer le cas à la Cour suprême de façon à clarifier l'étendue des droits du français garantis en vertu de la constitution manitobaine».

Il a invité le gouvernement du Québec à se solidariser avec les Franco-Manitobains.

M. Goldbloom estime que certains événements survenus au Manitoba au cours des derniers mois ont semé «l'amertume» chez tous les Canadiens. Il cite:

■ le danger de précéder d'utiliser la procédure du référendum pour définir les droits d'une minorité;

■ la paralysie du processus parlementaire par le biais d'une opposition inflexible;

■ une attaque virulente contre le principe fondamental de la dualité linguistique au Canada.

tion de base » au secondaire ou au collégial, l'ouverture du système scolaire aux adultes notamment par la mise en place d'un système de reconnaissance des acquis, l'accessibilité plus grande des femmes notamment par une aide financière spéciale, enfin le développement des programmes de formation professionnelle qui tiennent compte des politiques de main-d'œuvre.

Dans ce secteur justement, on vise à faciliter l'accès des femmes aux professions où elles sont traditionnellement absentes, à préparer la main-d'œuvre à des professions reconnues d'importance nationale en particulier celles qui sont reliées au virage technologique, à répondre aux secteurs où il y a pénurie de main-d'œuvre, etc.

Enfin, dans le secteur de l'éducation populaire, on veut accroître les crédits aux associations sans but lucratif, soutenir les projets communautaires pour les jeunes adultes défavorisés et, surtout, augmenter les ressources pour l'alphabétisation.

Un montant de \$36 millions d'argent «neuf », dit M. Laurin, sera consacré au cours de la prochaine année à la réalisation du plan. Ce montant, a-t-il précisé, s'ajoute aux sommes prévues dans le plan global de relance du gouvernement à l'intention des jeunes. Ce nouvel influx constitue en un sens du rattrapage puisque en 1981 les budgets d'éducation des adultes avaient été sévèrement coupés. M. Laurin estime néanmoins qu'ils serviront au développement de l'éducation des adultes puisqu'ils seront dorénavant dépensés en fonction d'une politique clairement définie.

(On lira en page 9 le résumé de l'énoncé de politique).

L'Irak

été détruits.

Cette attaque contre Kharg, par où transite la presque totalité des exportations de brut irakien, a cependant été catégoriquement démentie par Téhéran, qui a affirmé hier matin qu'il s'agissait de « mensonges destinés à remonter le moral des troupes irakiennes ».

L'information suscitait également hier le scepticisme des milieux spécialisés à Londres, où l'on indiquait notamment qu'un pétrolier norvégien avait chargé normalement lundi et hier à Kharg sans remarquer aucun signe de bombardement dans la région.

L'Iran qui a déclenché la semaine dernière une nouvelle offensive d'envergure sur le front de la guerre du Golfe a démenti l'attaque irakienne mais a réaffirmé qu'il était prêt à fermer le détroit d'Ormuz, qui contrôle la circulation du pétrole du Golfe, si l'Irak attaquant ses installations pétrolières.

Le bombardement de Kharg «est le prélude à d'autres attaques plus vigoureuses» qui répondront à «toute nouvelle agression contre les positions irakiennes défendant leurs frontières et contre les objectifs civils», a notamment annoncé l'agence d'information officielle INA.

Le quotidien officiel Al-Joumhouria a rappelé de son côté que l'Irak n'a exécuté qu'une partie de ses menaces et n'a utilisé que partiellement ses moyens répressifs.

Cette situation a suscité l'inquiétude du département d'État américain, qui a estimé lundi soir dans un communiqué que l'attaque éventuelle de pétroliers par l'Irak constituerait «une escalade regrettable» dans le conflit irako-iranien.

L'Iran, rappelle-t-on, a menacé à plusieurs reprises de bloquer le détroit d'Ormuz, par où transite plus du quart du pétrole consommé par les pays occidentaux, si l'Irak frappait les installations pétrolières iraniennes.

De son côté, le président américain Ronald Reagan a réaffirmé la semaine dernière que les États-Unis ne toléreraient pas le blocus du détroit.

Prénant la parole pour la première fois depuis le début des offensives iraniennes dans le sud de l'Irak, l'ayatollah Khomeiny a répondu hier aux déclarations du président Reagan en lançant une nouvelle mise en garde aux États-Unis, affirmant notamment que les Américains subiraient «un échec s'ils affrontaient la nation iranienne».

Soulignant leur «faiblesse» et évoquant leur «fuite du Liban devant un petit nombre de musulmans», le «guide de la révolution iranienne» a estimé que les États-Unis subiraient «un échec s'ils faisaient face à la nation iranienne».

Jackson

Le chanteur du groupe «Sting», qui a d'ailleurs gagné deux autres trophées Grammy, a en effet remporté la palme de la nouvelle chanson de l'année dans la catégorie 45 tours avec Every Breath You Take, du microsillon Synchronicity.

dans 10 catégories, au cours de cette compétition, la plus importante de l'industrie du disque.

Beat it a remporté le trophée de la chanson rock et Billie Jean de Mickael Jackson celui de la chanson rythm and blues. Ces deux chansons ont été des succès ayant enregistré des ventes record de \$25 millions.

Le prix du nouvel artiste est allé au groupe anglais Culture Club dont le chanteur principal est le très excentrique «Boy George».

Pat Benatar a reçu le trophée Grammy pour la meilleure performance rock pour la quatrième année.

Duran Duran a mérité un trophée pour le meilleur vidéo de courte durée intitulé «Girls on Film - Hungry Like the Wolf».

Dans la catégorie classique, le chef d'orchestre sir Georf Solti a remporté quatre trophées Grammy pour ainsi dire en tant que compositeur Henry Mancini dont le total de trophées Grammy atteint 20, et 23 pour Solti.

Chanka Khan a pour sa part reçu le prix de la meilleure chanteuse de rythm and blues et le groupe Rufus, a remporté le trophée pour le meilleur duo ou groupe de rythm and blues avec les 45 tours «Ain't Nobody». Khan a également partagé le prix de l'arrangement vocal avec Aris Mardin pour «Be Bop Medley».

Anne Murray, qui a mérité 19 trophées Junos, l'équivalent canadien des trophées Grammy, a reçu son dernier prix pour les 45 tours «A Little Good News». Elle avait déjà remporté trois autres trophées Grammy en 1974, 1978 et 1981. En 1981 et 1974, elle a reçu les prix pour la catégorie country music, et en 1978 pour la meilleure chanteuse pop.

Lee Greenwood s'est vu décerner son premier trophée Grammy dans la catégorie country pour les 45 tours «I One You» tandis que la chanson «The New South» a mérité le prix pour la meilleure performance instrumentale, toujours dans la catégorie country. Finalement, la chanson «Stranger In My House» de Mike Reid a été nommée la nouvelle chanson country.

Quant à Donna Summers, elle a reçu le trophée de l'inspiratrice pour la chanson «He's A Rebel».

Monarchie

Suite de la page 9

AUJOURD'HUI

Les concerts Musiquam présentent, à 20 h, l'ensemble de saxophones sous la direction de M. André Pelchat dans des oeuvres de Bergeron, Bley, Brecker, Derome, Genest, Paporelli et Gillespie et l'ensemble de jazz Stage-Band sous la direction de Jean-Pierre Carpentier, au 1455, rue Saint-Denis, entrée du clocher.

Diaporama sur l'histoire des quartiers ouvriers de Montréal, à 13 h 30 à l'Association des locataires de Ville-Ray, 326, rue Gounod, 270-6701.

Cammac — atelier pour orchestre aura lieu dix mercredis soirs consécutifs de 20 h à 22 h, à l'église Erskine et American, angle Sherbrooke et du Musée, 486-5440.

La Fédération québécoise des infirmières et infirmiers invite tous les intéressés à assister à une rencontre dont le thème sera le logement. Rendez-vous à 19 h, au Centre Saint-Pierre Apôtre, 1205, rue de la Visitation, 842-5255.

Francine Couture, médecin au CLSC Saint-Hubert, invite les personnes intéressées à une rencontre sur l'alimentation des nourrissons. La rencontre-conférence aura lieu ce mercredi à 13 h 30 au 1924, boul. Édouard.

Nouvelle Acropole présente, à 20 h, une conférence intitulée «Les mystères des Templiers». Rendez-vous au 7616, rue Berri, 272-7263.

La Coopérative d'alimentation naturelle du Plateau, située à 436, rue de Bienville, vous invite à une soirée d'information sur les produits naturels. Rendez-vous à 20 h.

À 19 h 30 commence un cours sur la morale sexuelle de la Bible avec le père Julien Harvey, 866-2305.

L'Association internationale des secrétaires professionnelles organise un déjeuner-causerie patrons-secrétaires, à midi à l'hôtel Ritz-Carlton. Mme Marie-Hélène Fox, chef de cabinet du premier secrétaire au cabinet du premier ministre du Canada, parlera du fonctionnement administratif du cabinet du premier ministre. 733-5243, entre 8 h et midi.

Exposition des tableaux de l'artiste Michel Varin jusqu'au 1er avril à la Maison de la culture Marie-Uguay, 6652, boul. Monk, 729-2816.

Le Centre de la relaxation Rive-Sud, 210, rue Montarville, suite 303, à Boucherville, offre un service d'évaluation du stress. Pour inf.: 655-3545. Une session de cours sur la dépression nerveuse débute ce mercredi à 18 h 30.

Le Comité de soutien aux locataires du comité logement Saint-Louis tient des réunions d'information tous les mercredis à 14 h et 19 h.

Le Club des diplômés universitaires, organisme pour universitaires célibataires, séparés, divorcés, invite ses membres et invités à fêter l'année bissextile à 21 h au bar Entre-Temps du Centre Sheraton, angle Dorchester et Stanley, 340-1515.

L'Association québécoise pour la défense des droits des retraités, section Longueuil, organise une rencontre sur l'entraide entre gens du 3e âge, à 13 h 30. Rendez-vous au 201 ouest, rue Curé-Poitier, 670-4192.

Montréal, mercredi 29 février 1984

« Mon comté, c'est le secteur privé; mes électeurs, les grandes entreprises

Leo Kolber, le bras droit des Bronfman, devient sénateur

Québec injectera \$30 millions dans la Maison de l'OSM

par Michel Nadeau

« Ma nomination au Sénat représente un compromis entre l'attrait de la vie politique et mon désir de demeurer dans le monde des affaires. J'aime bien Brian (Mulroney). C'est un ami. Mais les libéraux ont plus de chances de gagner la prochaine élection avec John Turner ».

C'est ainsi que M. Leo Kolber, un des hommes d'affaires montréalais les plus influents — mais aussi les plus discrets — explique sa désignation à la Chambre haute quelques jours avant Noël. Depuis 27 ans, M. Kolber est à l'emploi de Investissements Cemp, la société de gestion qui contrôle les principaux intérêts de la famille de M. Charles Bronfman et de ses trois frères et sœurs. Il est également à la tête la société Cadillac-Fairview, une des plus grandes firmes immobilières en Amérique du Nord.

C'est cette entreprise qui construira la nouvelle Maison de l'Orchestre symphonique de Montréal. Dans sa main, M. Kolber tient une lettre, reçue ce matin et signée par M. Jacques Parizeau, lui assurant que Québec injectera \$30 millions dans le projet en raison du refus d'Ottawa de verser la quote-part prévue de \$15 millions.

Responsable de la cueillette de fonds auprès des grandes entreprises, M. Kolber travaille activement au sein du Parti libéral du Canada. Il est une des rares personnes non élues qui assiste à toutes les réunions hebdomadaires des caucus du Québec et du Canada. Il est ainsi informé de tout ce qui se prépare au sein du gouvernement canadien. Cependant il compte des amis dans toutes les formations politiques y compris le Parti québécois.

« Les réunions du caucus québécois sont une excellente occasion

pour apprendre le français », ajoute ce petit homme, un peu timide, de 55 ans. Lundi dernier, il acceptait d'accorder au DEVOIR une de ses rares entrevues à la presse. Il préfère oeuvrer discrètement dans son vaste bureau situé au 32e étage, tout au sommet de l'édifice C-1-L. Sur le mur, de belles toiles de Borduas (1957), Marc-Aurèle Fortin, Mathieu... Un peu plus loin, dans un cadre, le chèque de \$7 millions requis lors de sa première transaction pour le compte des Bronfman dont il gère les milliards de dollars.

La vue sur l'est de Montréal rappelle à M. Kolber ses origines modestes. « Je suis né au coin des rues Villeneuve et Saint-Urbain. Un peu plus tard, j'ai grandi avec Charles et Edgar Bronfman. Leur père fut pour moi un modèle ».

Même s'il a bâti la plus grande distillerie au monde, M. Samuel Bronfman n'a jamais pu, en dépit d'efforts inouïs, réaliser son rêve: la reconnaissance publique par la nomination au Sénat. La Chambre haute n'accueillait pas alors de citoyens d'origine juive. Aujourd'hui, M. Kolber sait que le choix de M. Trudeau n'est au fond qu'un juste retour des choses. Les actionnaires de Cadillac-Fairview ont souri en lisant au bas du dernier rapport trimestriel le mot « sénateur » sous le titre de président du conseil et président. Et au bureau de l'homme d'affaires: on précise que c'est ici qu'habite le « sénateur Kolber ».

« J'ai toujours été intéressé par la politique. Je passe au moins une journée à Ottawa. Mais je voulais demeurer dans les affaires. La fonction de sénateur me permettra d'être plus présent dans la capitale. Je laisserais la présidence de Cemp pour la fonction de vice-président du conseil. Quant à Cadillac-Fairview, je demeurerais président du conseil et pré-



Le sénateur Leo Kolber

(Photo Jacques Grenier)

sident du comité exécutif ».

« Plus près d'Ottawa, je pourrais faire prévaloir les idées de la grande

entreprise et de la nécessaire formation du capital. Le marché des capitaux a besoin de l'épargne. J'ai

beaucoup apprécié les changements du dernier budget sur la taxation des actions vendues aux cadres des entreprises ».

« Aller en politique signifie travailler sept jours par semaine. Cela n'a pas de bon sens! Le système est en train de se détruire lui-même ».

Mais lorsqu'on est pourvoyeur de fonds du parti au pouvoir et que l'on rencontre régulièrement ministres et députés, pourquoi diable aller au Sénat? « C'est une question de présence. Il faut être plus souvent sur place pour savoir ce qui se passe réellement. Ainsi, je compte passer deux jours à Montréal, deux jours à Ottawa et une journée à Toronto ».

Les fins de semaine sont consacrées à sa famille. Les deux enfants de M. Kolber habitent actuellement New York. Alors que sa fille poursuit des études, son garçon est analyste financier chez Salomon Bros. M. Kolber est membre de tous les organismes philanthropiques de la communauté juive de Montréal. Il s'intéresse également à divers groupes culturels tout en joignant l'utile à l'agréable.

Ainsi Cadillac-Fairview est propriétaire de 80% d'un terrain situé dans le quadrilatère des rues Sainte-Catherine, McGill-College, de Maisonneuve et Mansfield. Un rumeur veut que ce terrain ait fait partie d'un ensemble immobilier fédéral mais que des conflits entre le p.-d.-g. de Corporation Première Québec et M. Kolber aient empêché l'aboutissement du projet où devait être logé Air Canada.

Pour mettre en valeur ces lots, il fallait exproprier les autres propriétaires. Or, le gouvernement du Québec va adopter une loi qui permettra à la ville de le faire car il s'agit d'un projet collectif: la construction de la Maison de l'OSM.

Québec investira \$30 millions dans

l'affaire qui sera gérée par Cadillac-Fairview. Cette compagnie fournira ses terrains et assurera la mise en place des fondations. Mais attention, une partie de l'immeuble servira à des fins commerciales (magasins, boutiques...).

« Nous voulons refaire sur une plus petite échelle le Toronto Eaton Center. L'immeuble assurera une heureuse transition entre Simpson's et Eaton. Le gouvernement et l'Orchestre auront une maison permanente de \$50 millions au prix de \$30 millions ».

« L'Orchestre symphonique est devenu, avec les Grands Ballets, un de nos meilleurs produits d'exportation culturelle ».

« Montréal, c'est ma ville. Mes parents et ma grand-mère y sont nés. Nous sommes fiers de la réalisation du Cours Le Royer. La première phase nous a coûté très cher. Mais nous avons récupéré notre mise dans la seconde étape. Je trouve dommage de voir ce qui arrive à Montréal sur le plan des affaires ». M. Kolber reconnaît cependant que des choses devaient changer sur le plan linguistique. « Après l'élection de M. Bourassa, comment allons-nous faire pour ramener ces gens à Montréal », demande-t-il. Il rappelle cependant que ses compagnies donnent une chance aux francophones. « On travaille en français dans nos entreprises au Québec », lance-t-il dans une français hésitant mais très correct. À Toronto, le responsable de tous les centres commerciaux de Cadillac-Fairview s'appelle Roland Jolicoeur. « Comme sénateur de la région de Montréal, je porterai également un intérêt particulier aux questions linguistiques. Vous savez que les Juifs peuvent comprendre plus facilement ces questions ». Il consacre deux heu-

Voir page 20: Kolber

tableau de bord

		Mois préc.	Vari. an. en %	
EMPLOIS, REVENUS				
Gains moyens hebdomadaires (\$)	déc.	395.1	394.71	—
Revenu du travail (millions \$)	nov.	18,829.3	18,958.1	7.5
Personnes occupées (en millions)	jan.	10.44	10.63	3.1
Chômeurs	jan.	1,473,000	1,321,000	-8.6
INVENTAIRES				
Grands magasins (millions \$)	déc.	3,222.5	3,854.9	9.6
Appartenant aux fabricants (millions \$)	déc.	30,693.6	30,522.7	-0.6
Nouvelles commandes (millions \$)	déc.	16,721.2	18,373.9	20.7
Commandes en carnet (millions \$)	déc.	20,260.8	20,345.5	3.0
PRIX				
Prix à la consommation (1981 = 100)	jan.	120.2	119.6	5.3
Indice des prix des maisons neuves (1976 = 100)	déc.	131.7	131.8	1.6
Indice des prix des matières brutes (1977 = 100)	déc.	211.6	211.7	5.3
Sans charbon pétrole brut, gaz naturel	déc.	154.0	152.8	6.6
Prix de vente dans l'industrie (1971 = 100)	déc.	302.7	301.4	3.5
			Cumulatif	
BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS				
Permis de bâtir (million \$)	nov.	1,072.0	12,068.6	14.6
Mises en chantier dans les centres urbains (unités)	déc.	10,322	123,885	31.4
ÉNERGIE				
Production de charbon (milliers de tonnes métriques)	nov.	4,358	31,900	-1.1
Production d'électricité (TW/h)	nov.	35.4	318.7	3.3
Production de gaz (millions de mètres cubes)	nov.	8,791.7	76,035.6	-4.9
Raffinage du pétrole (millions de mètres cubes)	déc.	7.5	86.3	-4.4
COMMERCE EXTÉRIEUR				
Exportations, base balance des paiements (Millions \$)	déc.	8,284	91,259	7.9
Importations, base balance des paiements (millions \$)	déc.	6304	73,259	10.6
PRODUCTION				
Chargements ferroviaires (millions de tonnes)	jan.	16.8	14.2	18.8
Acier (lingots — milliers de tonnes métriques)	jan.	1,228.6	737.7	66.5
VENTES				
Ventes des grands magasins (millions \$)	déc.	1,731.1	10,929.5	7.1
Livraisons des fabricants (millions \$)	déc.	16,805.9	200,067.5	8.8
Ventes de véhicules automobiles neufs (millions \$)	déc.	898.3	12,196.3	24.1
Ventes au détail (millions \$)	déc.	11,660.5	105,188.9	7.7

Les statistiques sont représentées en dollars courants et ne sont pas saisonnalisées.
Source: Statistique Canada.

La dette des pays du tiers-monde a augmenté de \$44 milliards en 1983

(d'après AP) — La dette du tiers-monde, qui a augmenté de \$44 milliards l'année dernière, assombrit de plus en plus l'économie internationale. Les leaders de la communauté financière internationale s'inquiètent un peu plus à chaque fois que cette dette augmente d'un milliard.

On souhaitait que les taux d'intérêt diminuent et allègent ce lourd fardeau, mais les taux d'intérêt n'ont pas suffisamment bougé. On attendait aussi une reprise économique à l'échelle mondiale, mais cette reprise n'a pas été aussi forte que celle qu'on souhaitait. Du Nigeria au Brésil, en passant par les Philippines, les nations endettées, lourdement touchées par le chômage et la hausse des prix, trouvent les modalités de remboursement de plus en plus lourdes à supporter.

Le mois dernier, après s'être emparé du pouvoir au Nigeria, le major-général Muhammadu Buhari a fait remarquer à ce sujet qu'il n'était pas prêt à hypothéquer l'économie du pays en faveur de quiconque.

C'est l'attitude que font leur de plus en plus de nations du Tiers monde engagées dans de longues négociations avec des institutions internationales et des banques américaines sur l'allègement des remboursements.

Les leaders des nations de l'Amérique du Sud, les plus importants débiteurs du monde, lors d'une réunion au sommet le mois dernier à Quito, en Équateur, ont rejeté une fois encore l'idée d'un cartel de nations débiteurs, qui aurait pu, de par son importance, établir ses propres conditions de remboursement et aller même jusqu'au gel de ces remboursements.

Ces leaders ont choisi plutôt de demander à leurs créanciers de faire preuve d'un peu plus de souplesse et de réalisme dans leurs négociations s'ils voulaient éviter que l'Amérique latine ne puisse jamais rembourser ses dettes.

Il faut remonter à une dizaine d'années pour aller à l'origine de ce dilemme. Au plus fort de l'inflation, dans les années '70, les pays en voie de développement avaient à tout prix besoin de contracter de gros emprunts pour payer leur pétrole et leurs importations. L'argent était disponible dans les banques de New York, de Londres et d'autres pays occidentaux, qui regorgeaient de pétro-dollars des pays producteurs de pétrole.

Quelques années plus tard, les États-Unis et autres nations prêteuses ont resserré les cordons de leurs bourses, dans le but de juguler l'inflation, avec comme résultat de lancer les nations industrielles dans la récession, et de faire grimper les taux d'intérêt.

Avec la récession, les nations in-



La dette des pays du tiers-monde s'est accrue de \$44 milliards au cours de la seule année dernière faisant peser une menace de plus en plus lourde sur l'avenir de l'économie mondiale. (Photolaser AP)

dustrielles ont restreint leurs achats de sucre, de coton, de cuivre en provenance des pays en voie de développement, et les achats effectués ont été à des prix moindres. Au même moment, la hausse des taux d'intérêt a porté les remboursements des pays du Tiers monde à des sommets.

À la fin de 1982, selon des données de la Banque mondiale, les pays en voie de développement et ceux du bloc soviétique devaient \$766 milliards aux banques et aux gouvernements occidentaux.

Le Mexique d'abord, puis 24 autres gouvernements ont négocié avec les banquiers, les représentants de pays plus fortunés et ceux du Fonds monétaire international pour obtenir

des prêts d'urgence et réviser les emprunts déjà contractés.

Malgré ces efforts, les aréragés sont choses courantes et la dette des nations en voie de développement a atteint \$810 milliards.

Pour obtenir des prêts d'urgence, les nations en voie de développement doivent couper les salaires, augmenter les prix et réduire leurs dépenses, de façon que les dollars découlant de leurs exportations servent plus aux remboursements qu'aux dépenses intérieures.

Ces mesures d'austérité ont plongé des centaines de milliers de personnes dans le chômage. Le Brésil, qui a pour \$96.5 milliards de dettes à l'étranger, le chômage est de plus de 15%.

Atlantic-Richfield offre \$13 milliards pour Gulf Oil

par Michel Nadeau

L'artillerie lourde est maintenant prête pour un autre combat de titans financiers dont l'enjeu sera cette fois le contrôle de la compagnie Gulf Corp., une multinationale du pétrole dont les ventes ont glissé, l'an dernier, à \$28.9 milliards S.

Hier, un quotidien new-yorkais a révélé que le groupe Atlantic Richfield (ARCO) — celui-là qui s'apprête à vendre à Alcan ses intérêts dans l'aluminium pour environ \$800 millions US — tentait de réunir \$13 milliards pour proposer environ \$79 US par action des 165.3 millions d'actions émises par Gulf Corp.

Cette transaction deviendrait ainsi la plus importante acquisition dans l'histoire des États-Unis, devantant l'achat de Getty Oil par Texaco au prix de \$10 milliards, le mois dernier. Le coût élevé de l'exploration pousse les compagnies à une même constatation: il est plus économique de chercher du pétrole à Wall Street que dans les champs pétrolifères.

Après un gain de \$5.88 US, lundi dernier, les actions de Gulf ont de nouveau avancé de 50 cents pour toucher un sommet de \$69.12 US.

Une rumeur veut que dans le cadre de cette transaction, ARCO se départisse du bloc de 60% des actions de Gulf Canada au profit de la famille Reichmann, de Toronto. Ces derniers, en plus de détenir des intérêts importants dans l'immobilier (Olympia and York, Trizec...) ont effectué quelques percées dans le secteur des richesses naturelles: pâtes et papiers (93% de Abitibi-Price) et des mines (plus de 60% de Brinco). Une acquisition dans le secteur pétrolier deviendrait donc très logique.

Il y a quelques semaines, le conseil d'administration de Gulf a repoussé une offre informelle de \$11.6 millions de ARCO. Mais cette dernière compagnie aurait décidé d'aller de l'avant en demandant à la Chase Manhattan Bank de réunir un consortium bancaire qui avancerait \$13 mil-

Voir page 20: Gulf Oil

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

fiscalité

Deux déclarations d'impôt par Québécois: coût du nationalisme ou du fédéralisme ?

par **André A. Lévesque**

Cette chronique est une collaboration spéciale de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale. M. André A. Lévesque est fiscaliste chez Chait Salomon.

ALORS que la date fatidique du 30 avril approche à grands pas et que de nombreux Canadiens sont encore à se faire dorer dans les îles ensoleillées, souvent paradis fiscaux, les contribuables de l'enfer fiscal québécois doivent penser à compléter ou à faire compléter leurs deux déclarations d'impôt.

Non seulement les Québécois doivent-ils payer en général plus d'impôts sur le revenu qu'ailleurs au Canada, mais ils sont les seuls Canadiens à devoir effectuer le pénible exercice de la déclaration à deux reprises. En effet, de Vancouver à Halifax en passant par Toronto, une seule déclaration est produite.

Bien qu'encore une fois le Québec soit différent des autres provinces, il ne s'agit pas là d'un problème de différence de peuple. De plus, les autres provinces ne concèdent pas vraiment leur autonomie au fédéral mais utilisent seulement la machine administrative de ce dernier. Il ne faut donc pas confondre l'imposition des taxes avec leur perception.

D'après l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le pouvoir de lever des impôts sur le revenu appartient conjointement aux deux niveaux de gouvernement, provincial et fédéral.

Dès le début de la Confédération jusqu'à 1941, le système canadien de taxation du revenu était un véritable chaos fiscal où on retrouvait le fédéral qui taxait de façon temporaire depuis 1917. D'un autre côté, certaines provinces n'imposaient aucun impôt sur le revenu alors que d'autres prélevaient cet impôt mais de façon différente du fédéral. En bref, l'inconsistance régnait entre les provinces, créant ainsi des disparités, de la compétition fiscale, de la double imposition et surtout une iniquité chronique entre les Canadiens des diverses provinces.

La Commission royale d'enquête Rowell-Sirois mit fin à cette situation sous le prétexte de la Deuxième Guerre mondiale qui devait être financée et tous les gouvernements provinciaux « louèrent » au fédéral leur pouvoir de taxer le revenu. Ottawa occupa alors exclusivement ce champ d'imposition tout en effectuant aux provinces des paiements basés sur diverses formules. Ce système avait au moins comme avantage une plus grande uniformité entre les contribuables canadiens.

Une fois la guerre terminée, les provinces ne voulaient plus simplement recevoir d'Ottawa leur part mais voulaient décider elles-mêmes du montant des revenus à percevoir et ce, selon leurs propres besoins. C'est ainsi qu'en 1954, Maurice Duplessis annonça qu'il désirait retirer le Québec des arrangements fiscaux et instaura l'impôt provincial québécois sur le revenu des particuliers.

Duplessis alla même jusqu'à prétendre, évidemment à tort, que les impôts sur le revenu étaient du ressort exclusif des provinces. C'était d'ailleurs la conclusion erronée à laquelle en était arrivée la Commission provinciale d'enquête Tremblay.

Malgré le fait que les autres provinces étaient loin d'être satisfaites des arrangements avec le fédéral, on s'en accommodait plus ou moins et finalement un accord intervint en 1962 selon lequel les provinces pouvaient établir leur propre niveau d'impôt, c'est-à-dire que le revenu d'un contribuable canadien était calculé selon une seule et unique méthode à travers le Canada; le fédéral imposait alors un taux d'imposition à ce revenu et la province participante appliquait également de son propre chef, son taux en fonction de l'impôt fédéral. Cependant, le fédéral faisait la perception de l'impôt provincial et le remettait directement aux provinces, limitant ainsi les coûts d'administration.

Le Québec se retrouve donc la seule province avec sa propre loi d'impôt sur le revenu des particuliers et la seule province qui effectue elle-même la perception de cet impôt. Pourtant le Québec pourrait recevoir autant de revenus s'il faisait partie de ces arrangements sur l'impôt sur le revenu, quitte à ajuster ses propres taxes.

À tout le moins, le Québec pourrait utiliser le système administratif fédéral (main-d'œuvre, informatique, etc.) pour collecter ses propres impôts.

Le seul inconvénient pourrait consister en la différence dans la base fiscale c'est-à-dire la manière de calculer le revenu des contribuables. Mais cette base fiscale pour les Québécois est pratiquement identique à celle du fédéral dont la loi a servi de modèle pour la copie québécoise. Il existe cependant quelques différences, comme par exemple la progressivité des taux, les montants d'exemptions personnelles, les allocations de disponibilité et quelques dégrèvements fiscaux comme pour les SODEQ et le régime d'épargne-actions. Enfin, d'autres particularités mineures existent telles la déductibilité des dépenses de déplacement des contribuables qui sont plus limitées au Québec.

L'argument en faveur de la continuation de ce système autonome pour le Québec consiste à prétendre que le Québec peut influencer son économie à l'aide de son instrument fiscal. C'est d'ailleurs ce point qui est l'objet de plaintes de certaines provinces riches qui menacent sans cesse d'utiliser leur propre système mais qui y ont toujours renoncé devant les coûts énormes y afférents et devant les concessions du fédéral. Mais qu'a fait le gouvernement du Québec depuis 1954 avec cet outil fiscal ? Pratiquement rien. Une des grandes mesures est relativement nouvelle et consiste dans le régime d'épargne-actions, mais il serait difficile d'invoquer des effets bénéfiques d'envergure sur l'économie du Québec dû au fait que des contribuables souscrivent surtout des actions du capital-actions de grandes sociétés telles Bell Canada ou des Banques à chartes ayant un pseudo siège social au Québec. D'ailleurs, le gouvernement a rajusté quelque peu son tir depuis le dernier budget provincial sur ce principe. De plus, le but véritable de ce régime consiste à compenser les personnes à hauts revenus qui se retrouvent taxées à 10% de plus qu'en Ontario.

Rien n'empêcherait cependant le Québec de subventionner directement les secteurs choisis ou d'ajuster ses taux d'impôts. Somme toute, il y a sans doute lieu de comparer les effets qu'a sur l'économie l'instrument fiscal québécois avec les coûts d'un tel système de perception d'impôt pour les contribuables.

En 1983, il en a coûté environ \$500 millions au fédéral pour collecter les impôts sur le revenu des Canadiens. D'ailleurs, ces argent servent également à traiter le rapport d'impôt fédéral des Québécois. Il faut donc conclure qu'il ne devrait pas en coûter plus cher au fédéral si le Québécois ne devait remplir

qu'une seule formule d'impôt.

Revenu Québec de son côté dépense également des centaines de millions de dollars pour faire ce même travail. D'ailleurs, le plus grand édifice gouvernemental au Québec n'abrite les bureaux que d'un seul ministre, celui de Revenu Québec à Sainte-Foy. À moyen terme, il devrait être possible d'intégrer à Revenu Canada les fonctionnaires provinciaux qui administrent cette loi fiscale ou de les diriger vers l'administration des autres lois fiscales québécoises au lieu d'embaucher du nouveau personnel.

Après Air Canada et Québecair, Radio-Canada et Radio-Québec, il semble qu'on ait le problème Revenu Canada et Revenu Québec et que cet état de chose existe depuis beaucoup plus longtemps.

Ne serait-ce pas là une des raisons pour laquelle le Québec est un enfer fiscal ? Le gouvernement québécois dépense exactement le même montant que le gouvernement de l'Ontario, soit environ \$24 milliards. Une différence substantielle existe cependant car il y a deux millions de moins de personnes au Québec. Mais encore plus, non seulement les contribuables doivent-ils assumer ce coût de duplication de services aux niveaux gouvernementaux mais encore doivent-ils le faire au niveau privé puisque la facture pour services professionnels pour la préparation de déclarations d'impôt ne peut être que supérieure à cause des deux déclarations. Il serait grand temps qu'un gouvernement québécois pense sérieusement à trouver un compromis pour faire collecter ses impôts par la machine fédérale déjà payée en grande partie par les Québécois.

La situation actuelle a peut-être été engendrée par une chicane constitutionnelle il y a 30 ans mais elle n'a plus sa raison d'être depuis fort longtemps. D'ailleurs la position des autres provinces devrait être indicative à cet effet. L'Ontario et l'Alberta sont au moins aussi anxieuses que le Québec de contrôler leur économie mais peut-être pas à n'importe quel prix.

Les articles publiés dans le cadre de cette chronique font l'objet d'un recueil de fiscalité publié trois fois l'an. Le prochain recueil sera disponible en mai auprès de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale, 387, rue Saint-Paul ouest, bureau 203, Montréal (Québec) H2Y 2A7 au coût de \$8 plus \$1 de frais d'envoi. Téléphone: (514) 845-3124.

au jour le jour

■ Cascades à Jonquière

La cartonnerie Jonquière sera la propriété de la compagnie Cascades (Jonquière) Inc. à compter du 1er mars 1984. La transaction a été ratifiée par les parties hier après-midi. Cette acquisition fait suite à l'acceptation d'une offre qui avait été soumise à Price par Cascades en octobre 1983. La transaction était cependant conditionnelle, entre autres, à l'obtention d'une subvention dans le cadre du programme fédéral-provincial sur la modernisation. Cette subvention est de \$2.25 millions pour un plan de modernisation de \$8.5 millions, avancé par Cascades pour cette cartonnerie, qui fabrique 135.000 tonnes de carton et pâte kraft, fournissant du travail à quelque 400 personnes.

■ Sur la voie de capital frais

M. Maurice LeClair, président des Chemins de fer nationaux va cumuler la fonction de président du conseil dès demain et combler le vide créé depuis la mutation de Jack Horner à l'Office du transport des céréales. Une réorganisation de la direction du CN devrait permettre à M. LeClair, dit-on, de consacrer plus de temps à l'unique actionnaire de CN, le gouvernement fédéral, pour obtenir du capital frais et réduire l'emprunt colossal dont la société a besoin pour financer son programme de doublage de la voie dans l'Ouest.

■ En raccourci

Louis Fournier du Fonds de solidarité de la FTQ a corrigé plusieurs éléments d'information d'une dépêche reprise dans cette chronique, soit: Reed Scowen n'est pas l'un de ceux qui ont acheté le plus d'actions; l'objectif est de recueillir \$12 millions en 1984; le juge Burns et Mgr Proulx ne sont pas encore des actionnaires et le Fonds est destiné à toutes les entreprises intéressées, pas seulement celles qui sont en difficultés... La Banque de Montréal déclare un revenu net de \$76.6 millions pour le trimestre se terminant le 31 janvier, en hausse de \$8 millions ou de 11.6% par rapport au trimestre précédent et de \$2.2 millions ou 3% par rapport au trimestre équivalent de l'an passé; le revenu net par action ordinaire fut de \$1.02, soit 10 cents de plus qu'au trimestre précédent et 2 cents de moins qu'au premier trimestre de 1983... La direction de Forano Inc. a mis la clef dans la porte à sa fonderie de Plessisville hier matin, en riposte à des ralentissements de travail de ses 440 employés... Northern Telecom a déclaré un dividende trimestriel ordinaire de 10 cents par action payable le 30 mars... La Société nationale de fiducie a vu en 1983 ses revenus bruts augmenter de 25% et des revenus nets avant impôts hausser de 100% pour atteindre \$1.8 million; la SNF assume la gestion de biens de \$1 milliard... Les 560 travailleurs de la Reynolds, du Cap-de-la-Madeleine, ont entériné l'entente de principe entre leurs représentants syndicaux et patronaux... Le Groupe Vidéotron a désormais une nouvelle adresse sur la rue Berri... La CEE limite à compter de demain ses importations américaines de certains produits chimiques, articles de sport et systèmes d'alarme en réaction contre la limitation des importations européennes aux États-Unis d'acier spéciaux... **Claude Turcotte**

LE 1180 DRUMMOND

OFFRE SPÉCIALE

À LOUER ESPACES À BUREAUX
20,000 pi. car. brut et rez-de-chaussée 4,500 pi. car. brut. Prix réduit pour locataires sérieux "si" signature avant le 29 février 1984.

Occupation immédiate — Face au magnifique Centre Sheraton
Accès facile aux autoroutes et métro
En plein centre-ville
Stationnement privé

INFORMATIONS:
(514) 875-5808

Nos REÉR suscitent beaucoup d'INTÉRÊT.

Les REÉR du Trust Général

11 1/2% (5 ans) **11%** (3 ans) **9 1/2%** (1 an)

Épargne-retraite
• Dépôts garantis • Intérêt annuel • Minimum 500 \$ • Taux sujets à confirmation

Demandez une ANALYSE GRATUITE de votre REÉR à un conseiller du Trust Général.

Vous avez déjà un REÉR dans une autre institution mais vous recherchez un rendement supérieur? Un de nos conseillers financiers se chargera de le transférer sans frais au Trust Général.

HEURES D'OUVERTURE SPÉCIALES
du 20 au 29 février • De lundi à vendredi: 9 heures à 21 heures.
Samedi: 9 heures à 17 heures • DATE LIMITE: 29 février.

- Taux intéressés élevés • Conseillers financiers
- Aucuns frais d'administration • Sécurité du capital et des intérêts
- Fonds de placements en actions, en obligations ou en hypothèques • REÉR auto-gérés
- Aucuns frais de transfert

Les REÉR du Trust Général... un gage de rendement et de sécurité

Téléphonez-nous
Montréal/University: 1100 University, 871-7200
Montréal/Place Ville-Marie: Galerie des Boutiques, 861-8383
Outremont: 1 Vincent d'Indy, 739-3265
Ville Mont-Royal/Centre Rockland: Niveau 2, 341-1414
Montréal/Ahuntsic: 10416 Lajeunesse, 382-8000
Laval/Chomedey: Place du Carrefour, 687-6780
Longueuil: 400 St-Charles Ouest, 651-9381
St-Hubert/Place de la Mairie: 5950, boul. Cousineau, 462-1880
Granby: 398 Principale, 378-8461

TRUST GÉNÉRAL
Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec.
Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

jeudi: Le Devoir ... à loisir

AVEC UN C.A. vos affaires tourneront plus rondement

ARTHUR ANDERSEN & CIE
Comptables agréés
800 boul. Dorchester ouest, Montréal, H3B 1X9
Bureau 1200, 861-1641
Bureaux à Montréal, Ottawa, Mississauga, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver
Société affiliée
Tremblay, Vaillancourt & Associés

BERNIER & BISSON
Comptables agréés
Georges Bernier, C.A. — Marcel Bisson, C.A.
60, St-Jacques, Suite 501 Montréal — 845-0209

BOISJOLI, SABBAGH, SABBAG, ZIRI, MALKA
Comptables Agréés
L. Albert Boisjoli, C.A. — Maurice Sabbagh, C.A. — Michel M. Sabbag, C.A. — Joseph Ziri, C.A. — Emilie Malka, C.A. — Ross Whiteside, C.A. — Robert Boisjoli, C.A. — Christian Trépanier, C.A.
1440 o., rue Ste-Catherine, Bureau 525, Montréal, H3C 1R8, 861-5881
bureau de Toronto
BOISJOLI, WHITESIDE & ASSOCIÉS

CARON, BÉLANGER, DALLAIRE, GAGNON & ASSOCIÉS CLARKSON GORDON
Comptables agréés
630 ouest, boul. Dorchester, Montréal, H3B 1T9, (514) 871-6060
Associés-résidents Montréal — Québec
A. Benedetto, C.A. — C.C. Bismuth, C.A. — C.W. Bissenger, C.A. — F. Bolduc, C.A. — Réal Brunet, C.A. — T.R. Burpee, C.A. — C. Camirand, C.A. — H.M. Caron, C.A. — G. Chamberland, C.A. — J.P. Desjardis, C.A. — D. Desautels, C.A. — F. Dufresne, C.A. — R. Fortier, C.A. — Y. Fortin, C.A. — G. Fournier, C.A. — S. Fraser-Gagnon, C.A. — G. Fréchette, C.A. — S.R. Gagné, C.A. — R. Germain, C.A. — J.P. Graveline, C.A. — M. Lantagne, C.A. — A. Lanthier, C.A. — R.E. Lavoie, C.A. — N. Leduc, C.A. — J. Lévesque, C.A. — G. Limoges, C.A. — L. Linteau, C.A. — John Lowden, C.A. — M. Mathieu, C.A. — J.G. McGregor, C.A. — R.J. Messier, C.A. — C. Michaud, C.A. — J. Nicole, C.A. — R.R. Okker, C.A. — R. Pearl, C.A. — C. Pelletier, C.A. — P. Pelletier, C.A. — B. Racine, C.A. — N.A. Rhéaume, C.A. — L.L. St-Pierre, C.A. — W.J. Smith, C.A. — G.S. Wells, C.A.
Bureaux dans les principales villes du Canada
Membres d'Arthur Young International

CHARENTE, FORTIER, HAWEY TOUCHE ROSS
Comptables agréés
1 Place Ville-Marie, Montréal H3B 2A2 — 861-8531
Québec, Montréal, Hull, Chicoutimi, La Baie, Roberval, St-Félicien, Dolbeau, Chibougamau, La Malbaie.
Bureaux dans les principales villes du Canada, des États-Unis et dans 86 autres pays.
Jean E. Auger, C.A. — Pierre Beaumont, C.A. — Robert P. Bélanger, C.A. — Camil Bergeron, C.A. — Pierre Bergeron, C.A. — Jean-Paul Bérubé, C.A. — André Biron, C.A. — Gérard Blais, C.A. — Rejean Blanchette, C.A. — Normand Boivert, C.A. — Denis Boivin, C.A. — Roger Boivin, C.A. — Rosaire Boivin, C.A. — Ronald L. Calderon, C.A. — Yvon Carrier, C.A. — Guy Charette, C.A. — Gilles Chevalier, C.A. — Yvan J. Cloutier, C.A. — Robert N. Cockfield, C.A. — Gilles Couture, C.A. — Égide Dallaire, C.A. — Raymond David, C.A. — Sylvio De Rose, C.A. — Jean L. Duesseni, C.A. — Jacques Fortier, C.A. — Alain Fortin, C.A. — André Gauthier, C.A. — André Gibeau, C.A. — Gilles Groulx, C.A. — Ghislain Hawey, C.A. — Michel Hébert, C.A. — Laurent M. Joly, C.A. — David H. Laidley, C.A. — Gilles Leduc, C.A. — Pierre Legault, C.A. — Roger Laurin, C.A. — Daniel Le Rossignol, C.A. — Pierre F. Ménard, C.A. — André Michaud, C.A. — Gilles Moisan, C.A. — Jacques Pianta, C.A. — André Pless, C.A. — Raymond Proulx, C.A. — Marc Renaud, C.A. — Robert M. Rennie, C.A. — Clément Roux, C.A. — Luc Simard, C.A. — Robert V. Staples, C.A. — Charles Tremblay, C.A. — Gilles Turcotte, C.A. — John B. Wight, C.A.

COGAN, LANDORI & DUBÉ
Comptables agréés
3901 Jean-Talton O., Ste-214 Montréal, Québec H3G 2R4 — 731-7851
Bureau à Ottawa

ERNST & WHINNEY
Comptables agréés
Sept-îles, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Abbotsford, Vancouver, Victoria, Halifax, et dans les principales villes du monde
1200, avenue McGill College Suite 1100, Montréal, Québec, H3B 4G7 — 871-8901

GAUVIN, DUMAIS ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
R. Gauvin, C.A. — B. Dumais, C.A. — R. Forget, C.A. — C. Boyer, C.A. — G. Villeneuve, C.A. — J.R. Charette, C.A. — M. Duquette, C.A. — P. Saint-Julien, C.A. — A. Gareau, C.A. — M. Simard, C.A. — J. Brisson, C.A. — D. Angrand, C.A. — C. Lapierre, C.A.
561 boul. Crémazie est, Montréal, H2M 1L8 — 384-1430
38 boul. St-Viateur Rigaud, JOP 1P0 — 458-2313

HAREL, DROUIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
276 ouest, St-Jacques suite 600, Montréal, H2Y 1N3 — 845-9253
Bureaux:
Montréal, Laval, Repentigny, Longueuil et Pointe-aux-Trembles

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables agréés
666 ouest, rue Sherbrooke, Suite 1400 — 288-0988

LALIBERTÉ LANCTÔT
associé à Coopers & Lybrand
630, boul. Dorchester ouest, Montréal H3B 1W5 — (514) 871-9792
Membre du groupe international Cooper & Lybrand présent dans 96 pays

LAVALLÉE, BÉDARD & CIE
19 ouest, Le Royer, Suite 300, Montréal, H2Y 1W4 — 844-1153

LEVITT, FELDSTEIN, DUBIN, EPSTEIN, TOZMAN, PINSKY & CIE.
Comptables agréés
Joseph Levitt, C.A. — David Feldstein, C.A. — Jerry Dubin, J.A. — Fred Epstein, C.A. — Richard Tozman, C.A. — Harold Pinsky, C.A.
5250 rue Ferrier, Suite 505, Montréal, H4P 1L4 — 341-4230

LIPPMAN PTACK
Comptables agréés
6600 Côte des Neiges, Montréal, Québec H3S 2A9 — (514) 341-5511
Membre: Groupe international des Cabinets de Comptables

MALLETTE, BENOÎT, BOULANGER, RONDEAU & ASSOCIÉS
12 bureaux au Québec — Société nationale: Ward Mallette — Représentation internationale: Binder Dilker Otte & Co.
1, Complexe Desjardins - Suite 1800, Montréal, Québec H5B 1B2 — (514) 281-1850

MESSIER, BOURGEOIS & CIE
Comptables agréés
50, Place Crémazie, Suite 1410, Montréal H2P 2T9 — 384-7430

NORMANDIN, BARRIÈRE & COUREY DELOITTE HASKINS & SELLS
Comptables agréés
1, Place Ville-Marie, Suite 3210, Montréal, Québec H3B 2V3 — Tél.: 861-9311
2, Place Laval, Suite 300, Laval, Québec H7N 5N6 — Tél.: 668-6400
Deloitte Haskins & Sells est établi dans 32 centres de Victoria à Halifax et fait partie d'une association internationale qui s'étend à 61 pays.

PETRIE, RAYMOND & ASSOCIÉS
1230, boulevard Graham, Suite 301, Mont-Royal (Québec) H3P 3C8 — Tél.: (514) 342-4740

POISSANT RICHARD
Affilié à Thorne Riddell
Comptables agréés
630 ouest, Boul. Dorchester, Suite 2500, Montréal, Québec H3B 1W2 — Téléphone (514) 866-7351
L'agence internationale: International KMG Klynveld Main Goerdeler

PRICE WATERHOUSE
Comptables agréés
21 bureaux à travers le Canada
1200, avenue McGill College, Montréal H3B 2G4 — Tél.: (514) 879-9050

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS
Comptables agréés
1700, Tour de la Bourse, Montréal (Québec) H4Z 1G9 — (514) 878-2691
Montréal, Québec, Ottawa, Val-d'Or, Chicoutimi, Amos, Gatineau, Hull, La Sarre, Laval, Rouyn, Thetford Mines, Verdun, Ville-Marie.
Représentation dans les principales villes canadiennes et dans 60 pays.

RICHTER, USHER & VINEBERG
Comptables agréés
Montréal-Toronto
Associés-Résidents à Montréal
Cecil Vineberg, C.A. — Howard Gilmour, C.A. — Marvin Corber, C.A. — Barry Clamen, C.A. — Arnold M. Shostak, C.A. — David A. Vineberg, C.A. — Gerald S. Goldberg, C.A. — Allan Wiener, C.A. — Irwin Kramer, C.A. — John J. Swidler, C.A. — J.-Yves Tougas, C.A. — Richard S. Vineberg, C.A. — Sidney M. Koushansky, C.A. — Philip Mann, C.A. — Donald Prinsky, C.A. — Patrick K.H. So, C.A. — Michael Frankel, C.A.
1 Westmount Square, Montréal, Québec H3Z 2Z9 — 931-2511

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables agréés
7000, Avenue du Parc, Suite 301, Montréal H3N 1X1 — 274-2797

ROSTON, REINHARZ, BRATT, FREMETH
Comptables agréés
Joseph D. Roston, C.A. — Stephen Bratt, C.A. — Bernard H. Reinhartz, C.A. — Lenard Fremeth, C.A. — William M. Star, C.A.
Édifice C.I.L. 630 boul. Dorchester ouest, Bureau 1125 Montréal, Québec H3B 1S8 — Tél.: 875-5780

SAMSON BÉLAIR
Comptables agréés
Bureau dans les principales villes du Québec et du Canada.
Affiliation internationale Moore, Stephens & Co.
Bureau 3100, Tour de la Bourse, Montréal, Qué. H4Z 1J8 — (514) 871-1515

ZITTRER, SIBLIN, STEIN, LEVINE
Comptables agréés
MONTRÉAL - TORONTO
Jack E. Zitrter, C.A. — Herbert E. Siblin, C.A. — Samuel S. Stein, C.A. — Boris G. Levine, C.A. — Marvin B. Goldsmith, C.A. — David A. Stein, C.A. — Arnold M. Echenberg, C.A. — Steven A. Yofis, C.A. — Morton S. Spector, C.A. — Barry A. Tisenbaum, C.A. — Gerald A. Slan, C.A. — Stanley Wener, C.A. — Jeffrey L. Payne, C.A. — Norman Daltchman, C.A. — Brian D. Levine, C.A. — Morrie Fogelbaum, C.A. — Lawrence M. Chandler, C.A. — Alan M. Liverman, C.A. — Robert H. Zitrter, C.A. — Henry Rosenhek, C.A. — Norman Jaskolka, C.A. — Michael Stern, C.A. — Gilles Brouillet, C.A.
4115 Sherbrooke ouest Westmount, Qué. H3Z 1K9 — 935-1117

Ordre des comptables agréés du Québec
680, rue Sherbrooke ouest
7e étage
Montréal, Québec H3A 2S3
Téléphone: (514) 288-3266

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Pêche: l'industrie survit grâce aux exportations

par Alex Binkley

OTTAWA (PC) — L'avenir s'annonce sombre pour l'industrie canadienne de la pêche qui survit grâce aux exportations.

Ron Bulmer, président du Conseil des pêches du Canada, prévoit toutefois que les marchés étrangers, à long terme, seront heureusement plus profitables pour notre pays.

Entre-temps, d'expliquer M. Bulmer, les pêcheurs et les conserveries canadiennes connaîtront quelques années difficiles et ils devront réduire leurs coûts d'opérations pour demeurer dans la course.

Environ 80 % des 1,4 million de tonnes de poissons capturés par les pêcheurs canadiens, annuellement, sont réservés à l'exportation.

Un peu plus de la moitié de ces exportations se dirigent vers les États-Unis, où la morue terre-neuvienne est vendue à travers le pays sous forme de « fish and chips », et où le saumon fumé de Nouvelle-Écosse, à \$35 la livre, constitue un mets fin pour les Newyorkais.

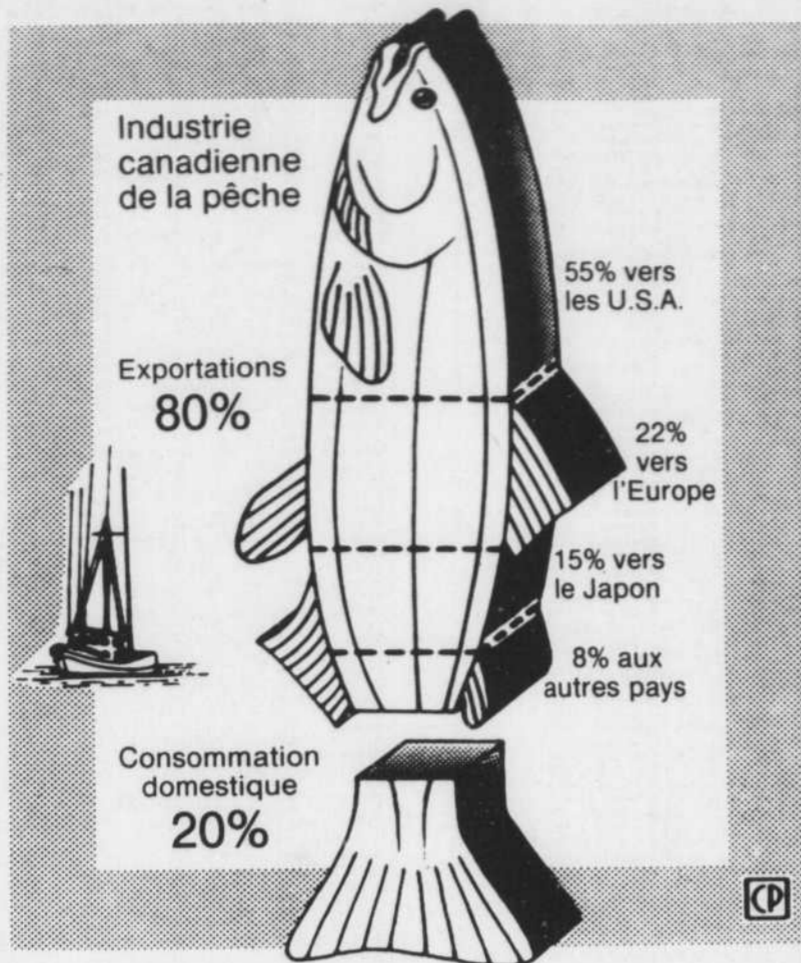
Plus de 20 % de nos exportations vont vers l'Europe, y compris le homard de l'Atlantique qui est très prisé par les Français durant le temps des fêtes de Noël et du Nouvel An. 15 %, enfin, vont vers le Japon, où les consommateurs raffolent du saumon et du hareng de la côte Ouest et du calmar terre-neuvien.

Ces exportations ont rapporté au Canada \$1,6 milliard, en 1982, soit un revenu supérieur de 6 % à l'année précédente. En termes de valeur réelle, le Canada s'avérait ainsi le leader mondial en ce domaine pour une cinquième année consécutive.

Ces chiffres enthousiasmants n'ont toutefois pas empêché les pêcheurs et les conserveries des deux côtes canadiennes de connaître une situation financière très difficile: les prix n'ont pas augmenté au même rythme que les coûts d'opération.

Tous les intervenants de cette industrie sont conscients que les marchés sont aussi instables que le temps et qu'ils en sont d'autant vulnérables.

Il y a moins d'un an, P. Janes and Sons, compagnie de Hants Harbor, à Terre-Neuve, remportait un prix pour la qualité et la diversité de ses produits. Les trois petites usines de la compagnie approvisionnaient de nombreux magasins de Belgique, de Suisse et de France en crabes et autres fruits de mer congelés. Aujourd'hui, P. Janes and Sons ne possède plus aucun contrat de fourniture à l'étranger, la chute des prix ayant



porté le coût de ses opérations au-dessus du seuil de rentabilité.

Au début de février, par ailleurs, la plus grande chaîne de supermarchés de Grande-Bretagne annonçait qu'elle cessera de vendre du poisson canadien dès que ses présents stocks auront été écoulés. Elle cédait ainsi aux pressions des organismes de conservation qui dénoncent la chasse aux phoques au large des côtes Atlantiques.

Les 465 points de vente de la chaîne Tesco distribuaient un grand nombre de produits canadiens, notamment du saumon en conserve de la Colombie-Britannique, où la chasse aux phoques est pourtant quasi inexistante.

D'autres facteurs contribuent à déstabiliser le marché sur lesquels les pêcheurs canadiens n'ont aucun contrôle. Certaines forces sont entrées en jeu dans le but de neutra-

liser les efforts du Canada pour améliorer l'efficacité et la qualité de son industrie de la pêche et pour l'empêcher de s'emparer d'une plus grande part des marchés internationaux.

Joshua John, directeur du marketing au ministère des Pêches et Océans, affirme que la concurrence est si forte que toute hausse d'une couple de cents du dollar canadien, en regard de la devise américaine, serait désastreuse.

M. Bulmer abonde dans le même sens et ajoute qu'à l'heure actuelle, la force relative du dollar canadien a permis à des pays comme l'Islande, la Norvège et le Danemark d'augmenter leurs ventes de morue, d'aiglefin, de sole et autres poissons de fond aux États-Unis, aux dépens des produits canadiens plus coûteux.

Les poissons de fond, telle la morue qui se nourrit sur le lit océanique,

sont d'une importance primordiale pour les pêches de l'Atlantique, représentant 70 % de leurs exportations.

Les mises qui sont en jeu sont énormes. Les compagnies dont les énormes chalutiers sillonnent les gigantesques plateaux sous-marins de l'Atlantique, notamment au-dessus des Grands Bancs de Terre-Neuve (bancs Georges), connaissent des difficultés telles que le gouvernement fédéral les a fusionnées en deux super-sociétés.

Les responsables prévoient que les prises subiront un fléchissement parmi les pays qui se disputent cette manne, du fait que les flottilles de pêche étrangères pêchent le maximum des prises allouées et, souvent, dépassent leurs quotas de capture.

M. Bulmer, dont le Conseil des pêches représente les compagnies de pêche, affirme que les conditions ne pourront que s'améliorer, pour les Canadiens, du fait que notre pays est à reconstruire ses stocks. Avant peu, « nous pourrions pêcher de façon rentable en tout temps », dit-il.

« Dans un avenir prévisible, en 1986 ou 1987, les prix recommenceront à grimper et les blocs de morue (boîtes de filets congelés pesant environ sept kilos) seront vendus à un bon prix et les compagnies deviendront rentables ».

Que ce soit pour les poissons de fond, le homard ou les mollusques de l'Atlantique, ou le saumon et le hareng du Pacifique, l'industrie canadienne a mis l'accent sur la qualité de ses produits en vue d'une percée encore plus grande sur les marchés mondiaux.

La flottille de pêche au saumon de la Colombie-Britannique est considérée comme un leader, dans le monde, par la sophistication de ses méthodes de prise et de conservation du poisson. Seuls les poissons de la meilleure qualité sont dirigés vers l'exportation.

« Ainsi, sur le marché japonais, nous vendons très peu de saumon rouge du Pacifique, comparativement aux États-Unis, d'expliquer Barry McMillan, directeur de l'Association des pêcheurs de la Colombie-Britannique. Mais notre poisson est toujours le premier écoulé et, généralement, à un prix supérieur ».

L'extension de la souveraineté canadienne à une zone s'étendant jusqu'à 200 milles de ses côtes en 1977, pour des fins commerciales, n'a pas créé la prospérité soudaine qu'on prévoyait pour cette industrie. Cette décision politique a toutefois permis aux stocks de poisson, considérable-

ment réduits par des années de surexploitation, de se reconstituer sur la côte Est.

Les accords passés entre le Canada et certains pays étrangers, visant à permettre aux flottilles de ces derniers de pêcher dans les zones de pêche canadiennes, sont par ailleurs perçus comme un « coup de Jarnac » par certains représentants de notre industrie qui s'opposent aux quotas imposés alors même que les « étrangers » sont admis à participer à l'exploitation de nos richesses naturelles.

Is estiment que les permis de pêche accordés aux étrangers, tout en ouvrant certains marchés à notre industrie, ne contribuent pas suffisamment à améliorer la situation des pêcheurs canadiens.

Le gouvernement fédéral, par sa part, nie troquer des permis de pé-

che contre l'achat de tracteurs, affirmant que ce troc n'implique que l'industrie mondiale des pêches.

Ainsi, en retour de quotas annuel de pêche à la morue, le Portugal a décuplé ses achats de poissons canadiens au cours des dernières années.

Un accord commercial conclu en 1981 avec la Communauté économique européenne est également reconnu par les spécialistes comme un premier pas vers une hausse de nos exportations de poisson vers la CEE.

En premier lieu, le Canada a dû admettre qu'il avait obtenu la levée de barrières tarifaires dans certains pays qui, de toutes façons, n'avaient que faire de notre poisson. À la suite de certaines représailles d'Ottawa, toutefois, le Canada a obtenu d'améliorer sa position sur les marchés européens.

REÉR ou CPG

Les REÉR - CPG des FIDUCIAIRES c'est pour les gens comme vous...

Intérêts payés annuellement.

Sans frais minimum 500 \$.

Nous vous offrons aussi:

- Fonds épargne garantie (sans frais)
- Fonds actions (frais minimes)
- Fonds obligations (frais minimes)

Taux sujet à changement.

1 1/2 %
5 ans

1253 ave McGill College
Metro McGill
(514) 878-3351

Centre commercial
Place Rosemere
(514) 437-0710

6633 est
rue Sherbrooke
Metro Langueir
(514) 253-1720

Appellez-nous. Les transactions peuvent se faire par téléphone.

Fiduciaires
LE TRUST DE LA BANQUE D'ÉPARGNE

Les FIDUCIAIRES sont inscrits à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec.

Le Canada laisse tomber Airbus

par Denis Lessard

OTTAWA (PC) - Après deux ans de tergiversation, le gouvernement fédéral a annoncé, hier, l'abandon des négociations entre le Canada et le consortium européen Airbus destinées à déterminer une participation canadienne dans la réalisation du nouveau réacteur A-320.

Dans un communiqué émis hier, le ministre de l'Industrie, M. Ed Lumley, a annoncé la fin des discussions engagées depuis 1982 entre le groupe Airbus et la firme torontoise De Havilland pour la construction du nouvel appareil. Airbus, qui regroupe des investissements français, britanniques, allemands et espagnols, a décidé de faire cavalier seul sans la participation du Canada, a-t-il fait savoir.

« Il devenait évident que les retombées industrielles et technologiques offertes au Canada étaient nettement inférieures à ce qu'on nous avait laissé entendre et qu'elles n'auraient pas justifié le coût élevé de notre participation », a affirmé le ministre Lumley.

« La qualité et le volume des travaux offerts à l'industrie canadienne n'étaient pas aussi alléchants que prévu; en outre ils n'auraient pas nécessité une technologie particulièrement avancée ou un investissement dans une nouvelle usine », a



poursuivi le ministre, précisant que les emplois directs auraient été deux fois moins nombreux que ceux prévus à l'origine.

Il y a deux ans, Ottawa avait annoncé un accord de principe pour négocier sa participation de 10 % avec Airbus dans la construction du nouveau réacteur de 150 places. La participation canadienne aurait pu atteindre \$500 millions et créer entre 1,000 et 2,000 emplois au pays.

Cette entente de principe avait même été rappelée par le ministre d'État au Commerce international, M. Gerald Regan, lors de la foire aérospatiale de Paris en juin 1983.

L'éventualité d'une participation canadienne au projet A-320, liée à l'implantation d'une usine au Canada, avait, au plus fort de la récession économique, suscité l'espoir de

nombreuses régions du Québec. D'autant plus que plusieurs ministres libéraux avaient promis qu'en dépit du fait que la firme torontoise De Havilland était partie au dossier, toute nouvelle usine ne pourrait être mise sur pied qu'au Québec.

Des députés de la région de Trois-Rivières comptaient déjà sur les re-

tombées économiques d'une usine qu'on leur aurait refilé en compensation de la centrale citron de La-Prade. Dans la région métropolitaine, les élus exigeaient qu'on leur destine les retombées pour faire oublier les déconvenues du F-18 tandis que celle des Laurentides rappelait sa déception face à la stagnation de l'aéroport de Mirabel.

Affirmant regretter qu'une telle collaboration ne puisse être réalisée avec Airbus, le ministre Lumley a précisé qu'Ottawa espérait toujours pouvoir dans l'avenir discuter d'une participation dans ce consortium multinational.

« On est prêt à discuter toute proposition sérieuse provenant des sociétés et des gouvernements européens à condition que cela offre des avantages aux deux parties », a conclu le ministre.

OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE
AVIS D'AUDIENCE
PUBLIQUEREQUÊTE EN MATIÈRE DE DROITS
TRANSCANADA PIPELINES LIMITED

L'Office national de l'énergie tiendra une audience relative à une requête en date du 24 janvier 1984 déposée par la TransCanada PipeLines Limited en vue d'obtenir des ordonnances en vertu de la partie IV de la Loi sur l'Office national de l'énergie, établissant des droits justes et raisonnables exigibles par la société pour le transport de gaz naturel.

L'audience commencera à 13h30, le lundi 16 avril 1984 dans la salle d'audience, Immeuble Trebla, 473, rue Albert, Ottawa (Ontario).

L'audience sera publique et aura lieu afin d'obtenir des preuves et d'entendre des opinions pertinentes des parties intéressées, des groupes, des organismes et des sociétés quant à cette requête.

Toute personne qui a l'intention d'intervenir doit déposer son intervention auprès du Secrétaire de l'Office au plus tard le 19 mars 1984. Ces personnes doivent écrire ou envoyer un télex aussitôt que possible au Secrétaire de l'Office afin d'obtenir un exemplaire de l'ordonnance RH-1-84 (en français ou en anglais) qui établit la procédure d'intervention et les endroits où des exemplaires de la requête peuvent être examinés.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez téléphoner aux services d'information de l'Office au numéro (613) 593-6936.

Le Secrétaire
G. Yorke Slader
Office national de l'énergie
473, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1A 0E5
No du télex: 053 3791

Fait à Ottawa, Canada
le 20 février 1984

Notre service
de garde de valeurs
peut vous être utile.

Garde de valeurs
(514) 286-5994
1-800-361-6840, poste 5994
Complexe Desjardins
Montréal

Si vous êtes propriétaire ou responsable d'un portefeuille d'actions, d'obligations ou d'autres titres, vous serez intéressé par notre service de garde de valeurs.

Ce service vous offre la garde de vos titres dans notre chambre forte, la prise en charge de la majeure partie des tâches liées à l'achat, à la vente et à l'administration de vos valeurs, et des rapports informatiques sur la situation de votre portefeuille.

C'est un service efficace, rapide, discret et de toute sécurité, fidèle à vos directives.

Renseignez-vous auprès de nos conseillers. Et rappelez-vous que nous pouvons vous aider en matière de financement, de modes d'épargne et de services fiduciaires.

**Fiducie
du Québec**

Le rendement, c'est important;
le service l'est tout autant.

desjardins

Les associés de

**HEMENS, HARRIS, THOMAS, MASON,
SCHWEITZER, ALLAIN, McNEILL & HOGUE**
avocats

annoncent avec plaisir
qu'à compter du 5 mars 1984
la nouvelle société sera connue sous le nom de
HARRIS, ALLAIN, THOMAS, MASON
et sera désormais située au

1080 Beaver Hall Hill

Suite 1500

Montréal, Canada. H2Z 1S8

Téléphone: (514) 861-9613

Cable "Roabley" Montréal

Telex "Roabley" 055-61196

Guy M. Allain
J. Brian Cornish
Mark A. D'Souza
Joy Goodman-Mailhot
Michèle Gouin
R.C.T. Harris, C.R.
Joan D. Hazen
J.W. Hemens, C.R.
Pierre B. Hogue
Josée Lefebvre
Pierre C. Lemoine
Denis Levac

Marie-Josée Lortie
Kathryn H. Mason, C.R.
Duncan I. McNeill
Ginette Piché
Normand Quesnel
François Richard
Arthur C. Schweitzer
W. Desmond Thomas, C.R.
Martine L. Tremblay
René Vallerand
Raymonde Verreault

Conseil

Lawrence G. McDougall, C.R.
Henry J. Hemens, C.R.

Chute de 19.14 pts

Les cours ont fortement baissé hier à la Bourse de Toronto lors d'une séance animée. L'indice composé a fait une chute de 19.14 points et marquant 2403.50 en clôture.

Quelque 9.24 millions d'actions ont changé de main, au lieu de 9.36 millions la veille. Dans les valeurs industrielles, Bell Enterprises perd 1-4 à \$307.8, Shell Canada 1-8 à \$25.1, Alcan 1-3 à \$42.1-2, Trilon A 7-8 à \$27.1-8 et Texaco Canada 1-4 à \$37.3-4.

Gulf Canada gagne 1-4 à \$11.2, Dome Petroleum 1-4 à \$11.5 et IIM U.S. 2-3 à \$10.1. Dans les mines, Dome Mines cède 3-8 à \$19.3-8, Cullation Lake 20 cents à \$33.30 et Campbell Red Lake 1 à \$36. Jorex gagne un cent à 35 cents et Scintorex 16 cents à \$2.31.

Dans les pétroles, Wharf Resources abandonne 30 cents à \$4.70, Canada Northwest 1-8 à \$29.5-8 et Scarborough Resources 10 cents à \$1.52. Chiffre et Développement 1981 gagne 1 à \$57.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE. Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE. Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

MONTEUR L'indice à la baisse

Neuf des onze compartiments de la Bourse de Montréal ont cédé du terrain, hier, et l'indice composé a terminé la séance avec un déficit de 1.54 à 407.41. En tout, 1,436,011 actions ont changé de main, contre 1,485,173 le jour précédent.

Les industrielles ont reculé de 1.88 à 424.98, les services publics de 1.16 à 315.17, les papeteries de 1.10 à 226.63 et les bancaires de 0.13 à 464.08, tandis que les pétroliers montaient de 2.83 à 609.58.

Gulf Canada a inscrit un gain de 1-8 à \$18.1-4 et 11-27 actions ont été traitées. Kiana s'est apprécié de 1-1 à \$24.1-2 après un brassage de 28,800 titres. Les autres titres d'immobilier, au dénombrement 70 titres à la hausse, 108 à la baisse et 76 stables.

Parmi d'autres valeurs actives, Alcan a perdu 11-2 à \$42.1-2, Inco 1-8 à \$167.8, Agnico Eagle 3-4 à \$18.3-8, Transalta Resources B-5 à \$25.1-8, Northern Telecom 1-2 à \$45.5-8, Genstar 3-8 à \$25.1-8, Total Petroleum 3-8 à \$15.3-4 et Rio Algon 1-4 à \$16.3-8, tandis que Banque Royale grimpait de 1-4 à \$32.1-8, Banque de Montréal de 1-8 à \$26.1-2 et Bell Canada Enterprises de 1-8 à \$31. Molson A était stationnaire à \$20.1-8 de même que Placer à \$21.3-8.

Dans les valeurs de deuxième ordre, Muscoct a cédé neuf cents à \$2, Brosnan a monté de trois cents à 63 cents, et Lynx Canada Exploration a perdu trois cents à \$1.15.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE. Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE. Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE. Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE. Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE. Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Options sur l'or

(Prix en devises américaines)

Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

ANALYSE Activité modérée

La tendance s'est fortement dépréciée hier à Wall Street dans un marché modérément actif. L'indice préliminaire des industrielles s'est établi à 1,156.61 en baisse de 23.35 points. Quotient 91 millions d'actions ont été échangés.

Le nombre des baisses a dépassé celui des hausses: 1,154 contre 444 et 365 titres ont été échangés. Selon les analystes, les inquiétudes relatives aux taux d'intérêt élevés et au déficit budgétaire fédéral ont repris le dessus après l'optimisme manifesté à la cours des deux dernières semaines. Les divergences entre les meilleurs boursiers, qui rien ne sera fait pour y remédier avant l'issue des élections présidentielles de novembre prochain.

United Technologies a cédé 2-3 à 58.38. Gillette a perdu 2-8 à 43.78. L'atton a chuté de 2-3 à 56.3-8. People's Drug qui a accepté d'être achetée par une importante firme canadienne à raison de \$34 l'action, a gagné 8-5 à 33.1-4. Crane a bénéficié d'une offre d'achat de \$35 par titre par un groupe d'investissement et a progressé de 9-3 à 39.1-2. Deere a monté de 3-4 à 35.5-8. Parmi les valeurs canadiennes, Alcan a perdu 1-4 à \$37.8, Inco 5-8 à \$135.8 et Campbell Red Lake 3-8 à \$28.7-8. McIntyre Mines a gagné 1-2 à \$30.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE. Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE. Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE. Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE. Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE. Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Le dollar canadien

Le dollar américain a clôturé hier en hausse de 1.25 cent soit à 1.2518 contre la devise canadienne. La livre sterling a gagné 49-100 à \$1.8629.

À New York, le dollar canadien a perdu 3-100 à \$0.7988 mais la livre s'est appréciée de 7-20 à \$1.4882.

Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

OBIGATIONS

Les cours étaient à la baisse hier dans le marché canadien des obligations. Le court terme a cédé 10 cents et le moyen terme cinq huitièmes de point. Le long terme et les obligations perdues trois quarts de point. Les titres des sociétés ont fléchi d'un demi-point.

L'argent au jour le jour commandait un intérêt de 9 1/2%.

Marché des valeurs à terme (Transactions combinées - Toronto-Montréal)

Par la PRESSE CANADIENNE. Cours du trésor du Canada, 91 jours, \$1 million, montants de \$0.005.

Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

OBIGATIONS

Les cours étaient à la baisse hier dans le marché canadien des obligations. Le court terme a cédé 10 cents et le moyen terme cinq huitièmes de point. Le long terme et les obligations perdues trois quarts de point. Les titres des sociétés ont fléchi d'un demi-point.

L'argent au jour le jour commandait un intérêt de 9 1/2%.

Marché des valeurs à terme (Transactions combinées - Toronto-Montréal)

Par la PRESSE CANADIENNE. Cours du trésor du Canada, 91 jours, \$1 million, montants de \$0.005.

Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

Table with columns: Ticker, Change, Price, Volume, etc.

L'or et l'argent

L'once d'or en devise canadienne était cotée à \$492.50 (offre) et \$500.22 (demande) par la Fiducie Guardian, un courtier de métaux précieux et de devises étrangères. L'once d'argent était cotée quant à elle à \$12.00 (offre) et \$12.35 (demande).

OBIGATIONS

Les cours étaient à la baisse hier dans le marché canadien des obligations. Le court terme a cédé 10 cents et le moyen terme cinq huitièmes de point. Le long terme et les obligations perdues trois quarts de point. Les titres des sociétés ont fléchi d'un demi-point.

OBIGATIONS

Les cours étaient à la baisse hier dans le marché canadien des obligations. Le court terme a cédé 10 cents et le moyen terme cinq huitièmes de point. Le long terme et les obligations perdues trois quarts de point. Les titres des sociétés ont fléchi d'un demi-point.

OBIGATIONS

Les cours étaient à la baisse hier dans le marché canadien des obligations. Le court terme a cédé 10 cents et le moyen terme cinq huitièmes de point. Le long terme et les obligations perdues trois quarts de point. Les titres des sociétés ont fléchi d'un demi-point.

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

livres

L'affaire Calvi

par Julien Béliveau

La presse internationale rapportait la semaine dernière ce qui semble bien être le dernier épisode financier de la débâcle de la Banco Ambrosiano; à l'occasion du nouveau concordat entre l'Italie et le Saint-Siège, ce dernier se serait engagé à rembourser quelque \$250 millions aux créanciers de l'institution déchu.

En ce qui a trait aux dessous de toute l'affaire, la disparition de plus d'un milliard US, le mystère continue. Le correspondant londonien du Institutional Investor, M. Larry Gurwin, s'est efforcé d'établir, outre la chronologie des événements, une série d'hypothèses plausibles sur le rôle des principaux acteurs de cette tragédie.

Et ils sont légion! Du côté haute finance, on y retrouve le « crack » Sindona, le patron écroulé de l'ex-Franklin National Bank; son disciple, Roberto Calvi, qui en peu de temps prend le contrôle absolu de la Banco Ambrosiano, la catapultant du rang de banque catholique de moyenne envergure à celui d'une institution, en apparence, puissante et internationale alors que, dans les faits, drainée de ses réserves au profit de « compagnies-fantômes ». Autre partenaire, l'Institut per le Opere di Religione, comme sous le sigle IOR et sous le vocable populaire de la « Banque de Dieu », dirigée par un proche collaborateur de la papauté, Mgr Paul Marcinkus.

Autre protagoniste, l'establishment occulte italien concrétisé, semble-t-il, dans une loge maçonnique désignée sous le vocable P2. Les confrères de la loge occupaient des postes de haut niveau: 43 députés, trois ministres, les chefs de chacune des armes et des agences de sécurité militaire et civile, plus une pléiade de représentants de la finance, des affaires et des médias. Bref, la vraie recette pour une « patente » efficace. Ce beau monde utilisait-il les réserves de la Banco Ambrosiano pour étendre plus loin ses tentacules? L'hypothèse apparaît vraisemblable. Quoi de mieux qu'un prêt judiciaire (ou à fonds perdu?) pour vous cimenter une servilité durable?

Figurant plus difficile à cerner, la

pègre. Tout au long de l'épopée de la Banco Ambrosiano, on y retrouve des personnages aux accointances troubles. Le vice-président du conseil d'administration de l'Ambrosiano, Roberto Rosone, lui-même objet d'une tentative de meurtre, dira de certaines relations de son président « que juste à les regarder, ils faisaient peur »!

Il semble bien que s'étant servi de tous ces « contacts » pour concrétiser son emprise sur sa banque, Roberto Calvi soit devenu la marionnette de ses « bienfaiteurs ». Comme le disait si bien Machiavel, ceux qui de rien s'élèvent au poste les plus hauts ne les conservent que de par la fortune et la volonté de ceux qui les y ont placés, deux choses des plus incertaines et changeantes.

L'emprisonnement de Roberto Calvi, si bref fut-il, devait créer une crise de liquidités pour l'Ambrosiano, les banques internationales se montrant de plus en plus réticentes à lui confier leurs dépôts. Pour rembourser ses dépôts, la banque devait alors exiger le remboursement des prêts qu'elle avait consentis aux compagnies-fantômes qui, elles, l'avaient investis Dieu sait où, c'est le cas de le dire.

Dans une tentative ultime de s'en sortir, Calvi demandera l'assistance financière de la IOR qui refusera d'honorer ses présumés engagements. C'est alors que Calvi confiera à sa famille qu'il compte entreprendre une dernière démarche pour sauver « sa » banque. Muni d'un faux passeport et d'un portefeuille bourré de papiers secrets dont il ne se séparait jamais, il gagne l'Angleterre via l'Autriche, un périple des plus bizarres. La police londonienne retrouvera son corps pendu sous un pont enjambant la Tamise. Les documents secrets, eux, demeurent introuvables.

Une première enquête du coroner devait conclure au suicide du « banquier de Dieu »; une deuxième enquête, exigée par sa famille, devait conclure... inconclusivement.

Ce livre, résultat de longues recherches de la part de l'auteur, permettra certainement au lecteur de conclure qu'il y avait de l'intérêt d'une multitude de gens de voir disparaître et Calvi et ses documents. Par contre, il n'est pas rare que, confronté à la déchéance, quelqu'un mette fin à ses jours, quitte à déguiser en meurtre son suicide. À chacun sa conclusion. Larry Gurwin, *The Calvi Affaire*, MacMillan London, Londres 1983, 249 pages, \$23.95.

La sidérurgie américaine est mise en cause par ses concurrents extérieurs

BRUXELLES (Reuter) — Les sidérurgistes américains, qui pressent Washington de restreindre les importations d'acier, se voient accusés par leurs concurrents internationaux de chercher à tirer un profit politique maximum de l'année électorale aux États-Unis.

L'industrie américaine de l'acier a dressé un cahier de doléances contre ses rivaux extérieurs, sur lequel le président Ronald Reagan devra se prononcer quelques semaines seulement avant les élections présidentielles de novembre.

Une étude de Reuter dans les différents pays risquant d'être affectés par la décision du gouvernement de Washington montre que les concurrents de la sidérurgie américaine sont convaincus que celle-ci ne laissera échapper aucune occasion de tirer avantage du scrutin de la fin de l'année.

Un responsable européen dit qu'il serait impensable cette année pour le président de contrarier l'action des sidérurgistes si le bien-fondé de leurs griefs est reconnu.

« Aucun candidat à la présidence américaine, aussi ouvert soit-il au libre-échange, ne pourra avoir l'air de favoriser les produits étrangers contre les produits américains, et la sidérurgie mise là-dessus », déclare de son côté un diplomate.

La sidérurgie américaine défend sa cause avec l'appui vigoureux des syndicats, qui déclarent en termes émotifs que la concurrence extérieure provoque le licenciement de milliers de métallurgistes aux États-Unis.

Les chiffres de l'Institut international du fer et de l'acier montrent cependant que l'industrie américaine a connu une bonne reprise l'an dernier et qu'elle est probablement aujourd'hui parmi les industries de l'acier les plus dynamiques de l'Ouest, après la crise générale de ces dernières années.

La production américaine d'acier a augmenté en 1983 de plus de 13 %, alors que celles de la Communauté économique européenne et du Japon — ses deux plus gros concurrents — ont reculé respectivement de 1,8 et 2,4 %.

La compagnie sidérurgique Bethlehem, qui s'est associée le mois dernier aux syndicats pour formuler la plainte la plus vive adressée jusqu'ici par l'industrie américaine à la concurrence extérieure, a établi son dossier sur des chiffres indiquant que les importations pendant les cinq mois précédents avaient représenté 22 à 23 % du marché américain de l'acier.

Bethlehem estime que c'est une augmentation considérable qui menace l'industrie américaine et ses travailleurs, et elle demande que la part des sidérurgistes étrangers sur le marché américain revienne au niveau de 15 % qui avait prévalu pendant la dernière décennie, et qu'elle y reste pendant 5 ans.

Tant les responsables européens qu'américains reconnaissent que les doléances de la sidérurgie américaine, surtout guidées par l'intérêt national, ne visent pas principalement la CEE et le Japon, qui sont les deux grands partenaires commerciaux des États-Unis dans le monde occidental.

Ces plaintes, disent-ils, sont la conséquence d'une forte augmentation des importations en provenance de pays nouvellement industrialisés comme la Corée du Sud et le Brésil.

L'Allemagne fédérale a perdu l'an dernier au profit de la Corée du Sud sa position de deuxième fournisseur d'acier à l'Amérique du Nord, à la suite d'une baisse de 33 % de ses exportations sidérurgiques à destination des États-Unis.

La CEE dans son ensemble a vu baisser de 26,5 % sa part du marché américain, et, pour la première fois depuis de nombreuses années, s'est

classée derrière le Japon en tant que premier exportateur d'acier aux États-Unis.

Bien que les importations sidérurgiques américaines n'aient augmenté l'an dernier que de 2,4 %, elles se sont accrues de près de 68 % en provenance de six pays: la Corée du Sud, le Brésil, le Mexique, l'Espagne, l'Afrique du Sud et l'Argentine, qui se sont partagés entre eux près de 30 % du marché américain, contre 18 % en 1982.

Les principaux concurrents extérieurs de l'Amérique reconnaissent qu'il existe des problèmes structurels dans certains secteurs de la sidérurgie américaine, mais ils pensent que la surévaluation du dollar est son gros point faible. Le secrétaire britannique à l'Industrie, M. Norman Tebbit, a déclaré ce mois-ci à un auditoire américain que la haute tenue du dollar subventionnait de 30 % toutes les importations aux États-Unis.

En dépit de baisses importantes des exportations ouest-allemandes, le directeur de l'Association sidérurgique d'Allemagne fédérale, M. Ruprecht Vondran, a estimé récemment que le marché américain restait très attirant, étant donné que les prix y sont plus élevés que ceux du marché ouest-allemand.

Les responsables européens, tout en restant soucieux de leurs propres échanges avec les États-Unis, s'inquiètent aussi de la situation des pays en voie de développement, qui sont fortement endettés.

L'un d'eux, faisant observer que la Commission européenne subit des pressions de ses propres fabricants d'acier pour limiter les importa-

tions des pays du tiers-monde, a posé la question: « Comment gagneront-ils les devises étrangères qui leur sont nécessaires pour rembourser nos banques si les marchés étrangers leur sont fermés? ».

Des pays comme le Brésil, qui est le troisième État le plus endetté dans le monde, disent que leurs espoirs résident dans des accords d'autolimitation comme celui qui a été conclu avec la Communauté européenne en 1982 sur les aciers spéciaux.

Cet accord, mis au point à l'issue de plusieurs mois de dures négociations, a limité les exportations tout en garantissant à la Communauté une certaine part du marché américain. Il a été obtenu en échange d'un engagement des États-Unis de renoncer à toute action contre les producteurs européens.

Les conflits n'en continuent pas moins cependant sur le volume des compensations que les États-Unis doivent verser pour avoir freiné les importations, et la Commission européenne menace de prendre des mesures de rétorsion en contrôlant les importations d'une série de produits américains, dont les produits chimiques, si la question n'est pas réglée. Une réunion doit se tenir cette semaine à Bruxelles pour trouver une solution.

Même si ce conflit est réglé, les responsables à Bruxelles disent que l'accord de limitation ne pourrait plus être maintenu si le gouvernement américain donnait suite à la plainte de Bethlehem, bien que la Communauté devrait logiquement réfléchir avant d'y renoncer officiellement.

Banque de Montréal: des profits de 11.6 %

La croissance des profits dans le commerce bancaire se poursuit, alors que la Banque de Montréal rapporte pour sa part une augmentation des gains de 11,6 % au premier trimestre, comparativement aux trois mois précédents.

Le profit net de \$76,6 millions pour la période terminée le 31 janvier est en hausse de \$8,8 millions sur le quatrième trimestre de l'exercice 1983 et de \$2,2 millions, soit 3 % de plus qu'au premier trimestre de l'exercice 1983, déclare la

banque dans un communiqué émis mardi.

Le bénéfice net atteint \$1,02, soit 10 cents de plus qu'au quatrième trimestre de l'année précédente, mais deux cents de moins qu'au premier trimestre en raison d'une augmentation de 3,45 millions du nombre d'actions ordinaires en circulation.

La Banque note que l'amélioration de la qualité des prêts de même que la stabilité des frais d'exploitation expliquent en bonne part le profit accru.

Les revenus d'intérêt nets ont augmenté de 4,1 % sur le trimestre précédent pour atteindre \$410 millions. Ce chiffre est également de 2,6 % plus élevé qu'au premier trimestre de l'an dernier.

FAMILIARISATION AVEC L'ENTREVUE RADIO-TÉLÉVISÉE Pour les dirigeants d'entreprise ou d'association

- Session de 2 jours
- Animée par des spécialistes de la communication et journalistes réputés
- Maximum de 4 participants par groupe
- Animation avec vidéo, pratique en studio et évaluation individuelle

APPRENEZ À:

- COMPOSER AVEC LES PIÈGES DE L'INTERVIEW
- COMMUNIQUER VOTRE MESSAGE EFFICACEMENT

THÈMES ABORDÉS

- Les types d'interview
- La relation interviewer-interviewé
- Les objectifs et les questions du journaliste
- Les principes directeurs de l'interview
- L'interview et le processus de communication

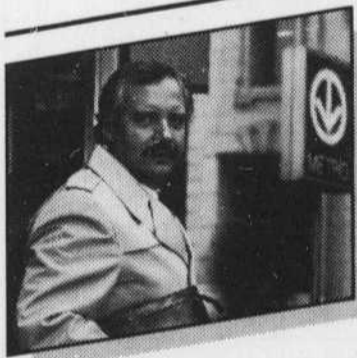
Communiquez avec nous dès maintenant pour réserver votre place. 2 sessions: les 22 et 23 mars, les 5 et 6 avril.



Chartrand et associés
Conseils en communication.
1420, rue SHERBROOKE OUEST,
MONTREAL (QUEBEC) H3G 1K5
Tél.: 842-8283

ÉPARGNE-RETRAITE

«Desjardins, un excellent choix!»



La compétence d'experts
«Je cherchais un service de qualité et des ressources compétentes... alors, pour mon épargne-retraite, j'ai choisi ma caisse Desjardins. Ce sont des experts!»

Un rendement concurrentiel

«Un REÉR? Oui... à condition qu'il s'agisse du REÉR Desjardins. Ils ont des taux très concurrentiels et nous, on tient à faire fructifier nos épargnes, tout en réalisant des économies d'impôts.»



Un service personnalisé

«Mon REÉR, je l'ai pris à ma caisse Desjardins. Là, j'étais sûre d'avoir toute l'information et les conseils qu'il me fallait... C'est ça, un service personnalisé!»



desjardins
Une ressource naturelle.

Les caisses Desjardins offrent des REÉR à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable.

Cette annonce ne paraît qu'à titre de renseignements.

10 312 500 \$

Coupon au porteur

Province de Québec

et

5 000 000 \$

Valeur résiduaire des obligations

Province de Québec

Les valeurs ci-haut mentionnées de la Province de Québec sont en coupures de 100 000 \$ de valeur nominale à 16,5%, série GM, échéant le 18 juin 1996.

MCNEIL MANTHA
FONDÉE EN 1930

Montréal
845-8201

Québec
(418) 647-4026

Janvier 1984

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

La Ruhr, un bassin industriel riche, est rongée par un chômage record

Duisbourg (AFP) — La Ruhr, un des bassins industriels les plus riches du monde, associé aux grands noms de l'industrie ouest-allemande comme Krupp, Thyssen, Hoesch ou Kloeckner, est en 1984 une région rongée par le chômage.

Alors qu'au mois de janvier, le nombre des demandeurs d'emploi franchissait en RFA la barre des 2,5 millions — le taux le plus élevé jamais atteint depuis le début des années 50 — et touchait plus de 10% de la population active dans la Ruhr ce taux atteignait le record de 16,9% à Duisbourg, frappée de plein fouet par la crise de la sidérurgie.

Duisbourg, le plus grand port fluvial d'Europe, c'est la ville de Thyssen. Le nom de l'entreprise, en immenses majuscules, domine de nombreux bâtiments le long du Rhin, sous un ciel toujours gris.

Ici, les expertises économiques assurant que la reprise est en vue et le mark fort, toujours candidat à la réévaluation, impressionnent peu. D'autres chiffres, par contre, inquiètent. Mannesmann vient de fermer une fonderie. Bilan: 3.000 emplois de

moins. Thyssen s'apprete à faire de même, supprimant encore 10.000 postes de travail d'ici 1985. Krupp enfin va licencier 2.000 personnes.

L'objectif est toujours le même: réduire la capacité de production d'acier. Depuis 1975, plus de 20.000 emplois ont été perdus dans la sidérurgie, affirme le maire de Duisbourg, Reinhardt Bultz (social-démocrate). Si on sait qu'un emploi perdu dans ce secteur coûte un autre emploi dans une autre branche on arrive à peu près aux 34.900 chômeurs que nous avons actuellement.

Jusqu'à présent, poursuit-il, des drames humains et sociaux ont pu être évités. Les syndicats ont toujours obtenu d'assez bons accords: les suppressions d'emplois ont touché en priorité des gens de plus de 55 ans, qui ont conservé le même revenu qu'en travaillant.

Ainsi, un métallurgiste de Mannesmann, licencié avec un salaire net de 1.900 marks par mois, reçoit 320 marks par semaine de l'Assurance chômage, tandis que l'entreprise lui verse la différence. A mesure que

ses indemnités diminuent d'année en année, la part de l'entreprise augmente en conséquence jusqu'à l'âge de la retraite anticipée (59 ans en RFA).

Le pire reste encore à venir, avec les 12.000 suppressions d'emplois prévues dans les deux prochaines années chez Krupp et Thyssen, ajoute M. Bultz, par ailleurs fondé de pouvoir de l'IG-Metal, le puissant syndicat de la métallurgie, fort de 2,5 millions d'adhérents.

Une prévision confirmée par l'Office du travail. Pendant des mois, Dortmund a eu 17% de chômeurs. Nous les avons rattrapés, dépassés et sans aucun doute, nous garderons la tête longtemps. Là-bas, le plan d'assainissement de Hoesch, autre géant de la sidérurgie, est terminé, affirme Peter Frieburg.

« Bien que la restructuration de la sidérurgie se soit assez bien passée, de l'avis même des syndicats, il reste que Duisbourg n'a connu ces dernières années que des suppressions d'emplois, contre aucune création, » souligne le maire.

« De plus, nous avons au moins

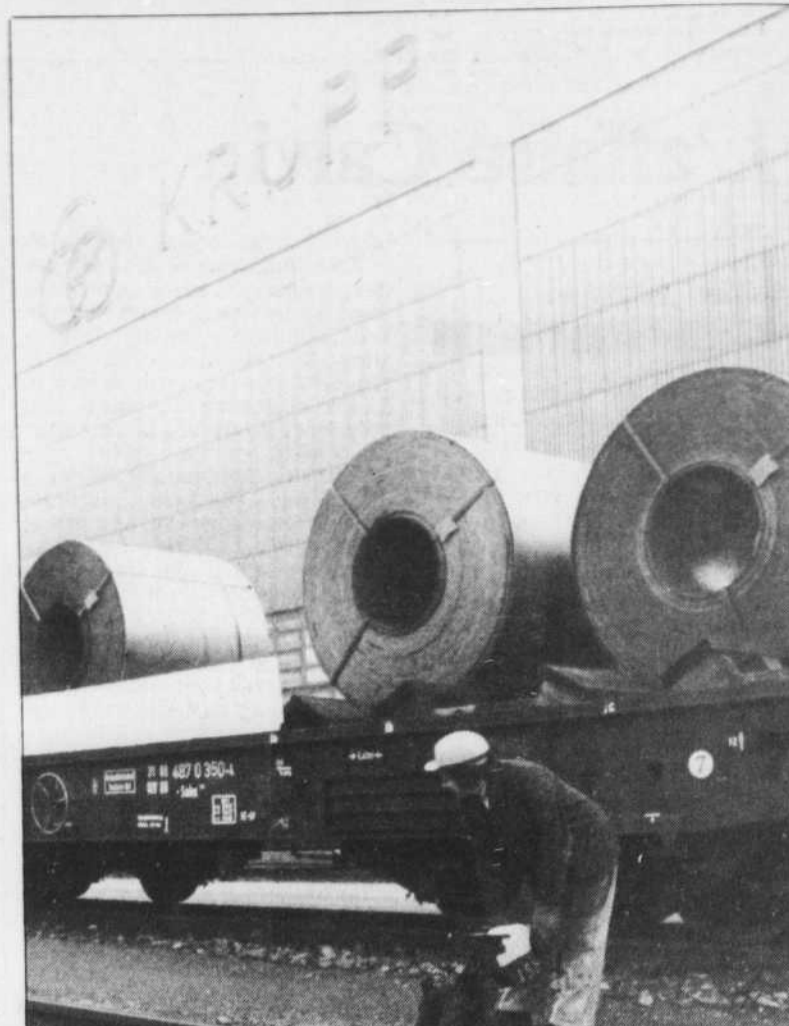
4.000 jeunes chômeurs qui n'apparaissent dans aucune statistique. Des adolescents à peine sortis de l'école, affirme-t-il. Alors que jusqu'à 1982, chaque adolescent quittant l'école avec un diplôme trouvait une place d'apprenti, en 1983, il nous a manqué pour la première fois 500 postes ».

« Parallèlement, le budget communal d'aide sociale — pour les personnes ayant perdu leur droit aux indemnités-chômage — a subitement gonflé. La situation n'a jamais été en rien comparable avec ce qui s'est passé aux Etats-Unis où par exemple à Detroit, le maire avait dû organiser à la fin 1982 des soupes populaires. Ici le filet de protection sociale a fonctionné. Nous avons même fait des collectes pour les chômeurs américains » poursuit M. Bultz.

« Le problème de Duisbourg est qu'il faut désormais à tout prix créer des emplois. Donc changer de politique » affirme M. Bultz, le syndicaliste prenant à ce moment le pas sur le maire.

La formule rappelle en effet le slogan de l'IG-Metal, qui a placé 1984 sous le signe de la campagne pour les 35 heures de travail hebdomadaires.

Des affiches rouges sur lesquelles rayonne un soleil éclatant et qui réclament plus de temps libre pour tous, au lieu du chômage pour beaucoup, sont collées sur tous les murs de la ville.



Dans la Ruhr, plus de 20.000 emplois ont été perdus dans la sidérurgie depuis 1975. La compagnie Krupp s'apprete à licencier 2.000 autres personnes.

Le directeur de Poly exige la fin des compressions

par Marc-O. Trépanier

Le directeur de l'École polytechnique de Montréal, M. Roland Doré, fait appel à la communauté économique pour qu'elle presse les autorités gouvernementales de mettre un terme aux compressions budgétaires imposées aux universités.

« Nous avons à l'heure actuelle un sérieux besoin de l'appui de nos amis de l'industrie... pour faire pression sur les décideurs publics afin que les compressions bud-

gétaires imposées aux universités cessent immédiatement », a dit hier M. Doré devant les membres de la Chambre de commerce du district de Montréal.

« Nous avons perdu les tiers de notre pouvoir d'achat au cours des quatre dernières années à l'École polytechnique. Notre ratio est de 22 étudiants par professeur comparativement à un ratio de 16 dans les cégeps. C'est presque un étranglement qui se produit. Nous allons souffrir d'inanition si ça continue et nous ne pourrions pas développer adéquatement

des nouveaux secteurs comme, par exemple la conception assistée par ordinateur ou la robotique », a déclaré au DEVOIR le directeur de la Poly.

M. Doré s'en prend au Conseil du Trésor qu'il accuse de ne pas être à l'écoute du ministère de l'Éducation et de faire fausse route en estimant que les universités vivent encore à l'heure des vaches grasses.

À ce chapitre, il souligne que les infrastructures d'accueil de l'École polytechnique sont surchargées et que l'édifice principal ne satisfait que 70% des besoins.

Le directeur de l'École a révélé l'existence d'un projet d'agrandissement de quelque \$6 millions destiné à accroître de 10% la superficie des installations actuelles. L'École souhaite pouvoir démarrer ce projet dès l'été prochain pour le compléter en septembre 1985. Cet agrandissement est approuvé par le MEQ et il reste à attendre le déblocage des crédits par le Conseil du Trésor.

Attribuant les présents surplus d'ingé-

nieurs sur le marché du travail à la fois à la crise économique et à la chute des prix du pétrole (ce dernier phénomène ayant entraîné l'abandon de nombreux projets dans le domaine pétrolier au Canada, projets générateurs d'emplois en génie), M. Doré déclare que la situation sera complètement inversée dans deux ou trois ans.

« Les écoles d'ingénierie au Québec produisent présentement 1.100 diplômés par année. C'est insuffisant. Si ce rythme se maintient, soutient-il, il y aura, à partir de 1986 ou 1987, une pénurie annuelle de 350 ingénieurs au Québec. Tous ceux qui observent les tendances de l'emploi sont catégoriques là-dessus. »

M. Doré note que les jeunes ont compris ce phénomène en s'inscrivant massivement dans le champ des sciences appliquées (informatique, génie, etc.). Pour lui, il est maintenant essentiel que le pari du « virage technologique » se prenne par une revalorisation de l'enseignement universitaire au Québec.

Carrières et professions
Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

POUR OBTENIR DES CANDIDAT(E)S DE QUALITÉ
UTILISEZ LES CARRIÈRES ET PROFESSIONS DU DEVOIR
844-3361

HÔPITAL POUR ENFANTS DE L'EST DE L'ONTARIO
CHEF DU SERVICE D'URGENCE

L'Hôpital pour Enfants de l'Est de l'Ontario, hôpital universitaire, moderne de 301 lits, recherche un médecin possédant des connaissances en pédiatrie et qui pourra assumer la direction du service d'urgence de l'Hôpital.

Le Chef de l'urgence devra, avoir ou être éligible à une licence pour pratiquer dans la Province de l'Ontario, faire partie du personnel médical de l'Hôpital pour Enfants de l'Est de l'Ontario, et être membre à part entière de l'École de médecine, Faculté des Sciences de la Santé, Université d'Ottawa.

La préférence sera accordée aux citoyens canadiens ou aux immigrants reçus.

Les candidats intéressés devront faire parvenir leur curriculum vitae, en toute confidentialité, au:

Dr. E.J. Rhine
Président du Conseil d'Administration
Comité de sélection pour le Chef du Service d'Urgence
Hôpital pour Enfants de l'Est de l'Ontario
401 chemin Smyth
Ottawa, Ontario
K1H 8L1

UNE SOCIÉTÉ D'ÉDITIONS RECHERCHE
UN(E) DÉLÉGUÉ(E) PÉDAGOGIQUE ET COMMERCIAL
diplômé(e) en sciences humaines ou de l'Éducation.
Faire parvenir CV (2 pages manuscrites) à:
Dossier 1187
Le Devoir
C.P. 6033
Succ. Place d'Armes
Montréal
H2Y 3S6

Institute of Child Study
Laboratory School
Faculté de l'Éducation
UNIVERSITÉ DE TORONTO
PROFESSEUR DE FRANÇAIS PAR IMMERSION
Maternelle à la 6e année
Les candidatures devront parvenir de professeurs expérimentés. Les candidats qualifiés devront faire parvenir leur curriculum vitae avant ou le 9 mars 1984 à:
The Principal
Institute of Child Study
45 Walmer road
Toronto, Ont.
M5R 2X2

Le 1600 Ouest Henri-Bourassa
(près de l'Acadie)
OUVERTURE: AVRIL 84
— ÉDIFICE À BUREAUX de classe A pour professionnels. Services commerciaux au rez-de-chaussée.
— Secteur décongestionné avec grande facilité d'accès et de stationnement.
À \$7.95/pl.car.
Qui saura que vous payez si peu!
CONRAD BERTHIAUME 334-0538/336-1811

Ministère des Finances Canada / Department of Finance Canada
ÉMISSION DE \$625,000,000
D'OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA
NON REMBOURSABLES PAR ANTICIPATION
DATÉES DU 13 MARS 1984
Le ministre des Finances a autorisé la Banque du Canada à recevoir des souscriptions à un emprunt à émettre contre espèces comme suit:
Obligations 11 1/4% échéant le 15 décembre 1989
Prix d'émission: 98.75% plus l'intérêt couru du 1^{er} février 1984 au 13 mars 1984 rapportant environ 11.54% à l'échéance
Intérêt payable le 15 juin et le 15 décembre
L'intérêt de quatre mois et demi payable le 15 juin 1984
et
Obligations 12% échéant le 1^{er} mars 1994
Prix d'émission: 98.625% rapportant environ 12.24% à l'échéance
Intérêt payable le 1^{er} septembre et le 1^{er} mars
L'intérêt de cent soixante-douze jours payable le 1^{er} septembre 1984
et
Obligations 12 1/2% échéant le 1^{er} mars 2006
Prix d'émission: 98.75% rapportant environ 12.67% à l'échéance
Intérêt payable le 1^{er} septembre et le 1^{er} mars
L'intérêt de cent soixante-douze jours payable le 1^{er} septembre 1984
Les nouvelles obligations seront disponibles en coupures de \$1,000, \$5,000, \$25,000, \$100,000 et \$1,000,000.
L'émission d'obligations 12 1/2% datées du 13 mars 1984 et échéant le 1^{er} mars 2006 ne dépassera pas \$250 millions.
La Banque du Canada convient d'acquiescer à un minimum de \$75 millions des nouvelles obligations. Cette acquisition sera affectée à n'importe quelle échéance sauf que ce total comprendra un minimum de \$25 millions des obligations échéant en 2006.
Le produit de l'offre servira aux fins générales du gouvernement du Canada.
Les nouvelles obligations 11 1/4% échéant le 15 décembre 1989 sont en sus des \$925 millions d'obligations 11 1/4% échéant le 15 décembre 1989 déjà en circulation.
Le principal et l'intérêt des nouvelles obligations sont payables, lorsque exigibles, en monnaie légale du Canada: le principal à l'échéance, à toute agence ou la Banque du Canada, et l'intérêt, sans frais, à toute succursale au Canada d'une banque. Les titres définitifs seront disponibles le ou vers le 13 mars 1984 et par la suite sous deux formes: au porteur avec coupons annexés et sous forme entièrement nominative, l'intérêt étant payable par chèque. Les obligations de l'une ou de l'autre forme seront de mêmes coupures et entièrement interchangeables quant aux coupures et/ou à la forme, sans frais (sous réserve des exigences de transferts statutaires, le cas échéant).
Les nouvelles obligations sont autorisées conformément à une Loi du Parlement du Canada. Le principal et l'intérêt sont imputés au Fonds du revenu consolidé du Canada.
Sous réserve d'attribution, les souscriptions aux nouvelles obligations peuvent se faire par l'intermédiaire de tout courtier en valeurs mobilières ou de toute banque autorisée à faire office de distributeur initial.

Professeurs en SCIENCES ADMINISTRATIVES
Le département des sciences administratives de l'Université du Québec à Hull dessert des programmes de 1er cycle (administration, sciences comptables, relations industrielles et santé et sécurité au travail) et de 2e cycle (Maîtrise en gestion de projet et certificat de 2e cycle en Management des services publics régionaux) et dans ce cadre, il est à la recherche de professeurs en:

DISCIPLINES	DOMAINE D'EXPERTISE
Relations industrielles	Négociation collective (avec de préférence un intérêt pour le domaine de la santé et sécurité au travail)
Sciences administratives	Finance Management (avec spécialisation en gestion des opérations et recherche opérationnelle)

TITRES ET COMPÉTENCES:
Les candidats devront normalement posséder un diplôme de 3^{ème} cycle dans la discipline indiquée ou une discipline connexe. Les candidats devront aussi avoir démontré des capacités de recherche universitaire.
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES:
Traitement: Selon la convention collective en vigueur.
Date d'entrée en fonction: Le 1er juin 1984.
Lieu de travail: Hull
Prière de faire parvenir votre candidature accompagnée d'un curriculum vitae avant 17h00 le 16 mars 1984 à l'adresse suivante:
Directeur du Département des sciences administratives
Université du Québec à Hull
Case postale 1250, succursale "B"
Hull, Québec J8X 3X7

MINISTÈRE DES COLLÈGES COMMUNAUTAIRES
ANALYSTE EN INFORMATIQUE III
Le présent concours s'adresse également aux hommes et aux femmes.
FONCTIONS:
Le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick — Bathurst, a un poste vacant pour un coordonnateur des systèmes d'informatique. Le candidat choisi devra accomplir les tâches techniques nécessaires pour supporter le fonctionnement de toutes les installations d'informatique du Collège, contrôler les changements quotidiens des systèmes, mettre à jour la documentation sur le matériel et le logiciel, commencer et arrêter méthodiquement le système comme nécessaire, et organiser pour un entretien préventif des systèmes. Cette personne se rapportera directement au directeur du centre de l'informatique. Les systèmes du Collège comprennent le PDP 11/34-RSTS, le VAX 11/750, le VAX 11/780-VMS, le CAD/CAM et différents systèmes de micro-ordinateurs.
CONDITIONS DE CANDIDATURE:
Nous invitons les demandes de personnes détenant un diplôme en informatique avec expérience dans le fonctionnement des systèmes utilisés à l'intérieur du Collège et qui possèdent de l'expérience dans les langages Pascal, Fortran, Cobol et Basic; ou l'équivalent en formation et en expérience. La connaissance de la programmation structurée et de la conception et de l'implantation des systèmes est essentielle. Une expérience en entretien du matériel informatique constituerait un atout.
Une bonne connaissance des deux langues officielles est essentielle.
TRAITEMENT:
Le traitement varie jusqu'à 28 912 \$ par année selon les qualifications et l'expérience.
Égalité d'accès à l'emploi.
On doit faire parvenir les demandes au plus tard le 12 mars 1984 à:
Monsieur Paul Perry, Directeur adjoint à l'administration
Collège communautaire du Nouveau-Brunswick — Bathurst
C.P. « 1 »
Bathurst, N.-B.
E2A 3Z2
NUMÉRO DU CONCOURS: 83-B-019
NOTE:
Les formules de demande d'emploi sont disponibles à tous les Collèges communautaires du Nouveau-Brunswick et aux bureaux du gouvernement provincial à travers la province.

AUS PUBLICS

AVIS EST DONNÉ que Isidore Emile Olivier Gagné, religieux, domicilié au 5714 rue Darlington, Montréal, district de Montréal, s'adresse au Ministère de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Isidore, Emile, Olivier, Marcel Gagné.

Signé à Montréal, ce 14 jour de février 1984.

Cl. Claude Beauregard
Notaire et procureur du requérant.

THE MAY COURT CLUB
OF MONTREAL

AVIS EST PAR LES PRÉSENTS, donné que, conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies (Québec), THE MAY COURT CLUB OF MONTREAL, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Le 22 février, 1984.

La présidente
Mme Barbara A. Hill

AVIS SELON L'ARTICLE 157D
DU CODE CIVIL

AVIS EST PAR LES PRÉSENTS donné que 130436 CANNA INC. par contrat intitulé "Assignment of Receivables" et daté du 21 février 1984, a cédé et transféré une partie de ses comptes, dettes, réclamations et demandes, présents et futurs, en faveur de Fuqua Industries, Inc., et que ce contrat a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Montréal le 22 février 1984 sous le numéro 3446726.

Le 23 février, 1984.

La présidente
Mme Barbara A. Hill

AVIS EST PAR LES PRÉSENTS donné que le contrat en date du 5 juin 1979 par lequel "CHEMINÉES HOULE CANADA L.T.E.E." a transporté et cédé toutes ses dettes de livres présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 12 juin 1979 sous le numéro 531351.

Le 23 février, 1984.

BANQUE DE MONTREAL

AVIS EST PAR LES PRÉSENTS donné que le contrat en date du 5 juin 1979 par lequel "MYLEC CANADA LTD." a cédé et transféré à Banque Nationale de Paris (CANADA) toute ses créances, réclamations et comptes à recevoir actuels et futurs, a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de la division de Montréal le 22 février 1984 sous le numéro 3445833.

Le 23 février, 1984.

BANQUE NATIONALE DE PARIS (CANADA)

AVIS EST PAR LES PRÉSENTS donné que Ernest Lamothé & G. Filz Inc., 4765 ave Lamothé, St-Grégoire, Cte Nicole, C.O. 207, s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisé à donner le service de transport suivant:

De Nicolet à tout point dans un rayon de 150 milles de la dite ville pour le transport de fromage, beurre et lait en poudre et retour, pour le compte de Almond Désilez Ltee. Quiconque désire s'opposer ou intervenir devra le faire dans les 5 jours suivant la deuxième parution du présent avis.

Première parution: 28 février 1984
Deuxième parution: 29 février 1984
Je demande l'application de l'article 85 des règles de pratique et de régime interne de la C.T.O.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTS donné que M. Jean Bouchard, 7 rue Mailard, Petite Rivière aux Canotiers, Cte Charlevoix GDA 210, s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de transférer son permis de camionnage en vrac Q-504804-001 qui détent pour la région 03, en faveur de la compagnie Tremblay, 851 boul. Mgr. de Laval, Baie St-Paul, Cte Charlevoix, GDA 180. Les requérants demandent l'application de l'article 85 du R.P.R.I.

Tout intéressé peut s'opposer ou intervenir dans les 5 jours suivant la date de la deuxième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des transports du Québec, 585 boul. Charest est, Québec.

Première parution: 29 février 1984
Deuxième parution: 1er mars 1984

AVIS EST PAR LES PRÉSENTS donné que Transport Claude Genon Enr., 118 rue de la Commission des transports du Québec afin d'obtenir un permis spécial de transport de marchandises par contrat pour le manufacturier suivant: Sivaco Québec, division de Ivaco Inc., de l'usine située à Mariville, et droit de retour avec des supports à fil et des boîtes de carton plat, le tout conformément à l'article 47.1 de l'Ordonnance Générale sur le Camionnage. Le requérant désigne R. Laroche comme l'un de ses représentants à 6 km et l'usine de Sivaco, Duré, 364 jours. Le requérant demande l'application de l'article 85 des règles de pratique et de régime interne de la Commission. Tout intéressé peut s'opposer ou intervenir dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des transports du Québec, 505, est, Sherbrooke, Montréal.

LOUIS LAVOIE, avocat
1ère parution: 29 février 1984
2ème parution: 1er mars 1984

AVIS

PRENEZ AVIS QUE, la requérante, LOCATION DE CAMIONS JANTON QUÉBEC LIMITÉE, détentrice du permis M-601215, adresse actuelle 7400 Chemin St-François, Ville St-Laurent, Québec, H4S 1B8, demande à la Commission des transports du Québec, à pouvoir changer son adresse au 8835 Henri-Bourassa, Ville St-Laurent, Québec, H4S 1P7, à compter du 1er mars 1984, le tout dans le cadre du règlement 9 sur la location de camions, tracteurs, remorques et semi-remorques. La requérante invoque l'article 85 des règles de pratique.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième parution dudit avis en s'adressant à la Commission des transports du Québec, 505, est, Sherbrooke, Montréal, Québec, H2L 1K2.

1ère publication: le 29 février 1984
2ème publication: le 1er mars 1984
PAQUETTE, PERRAULT, RIVET, TRUDEAU & ASSOCIÉS
par Me ADRIEN R. PAQUETTE
Procureur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille
(Divorces)

NO: 500-12-131463-840
DAME PATRICIA DENNISON,
Requérante

OSCAR DOBSON, Intimé

ORDRE DE COMPARAÎTRE
L'intimé OSCAR DOBSON, d'adresse inconnue est par les présents requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la présente publication. Une copie de la Requête en Divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requêteante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 22 février 1984.
RONALD CHASSÉ, P.A.
LAROUCHE, BOYANER & SEPINWALL
6655 Côte-des-Neiges
Suite 405
Montréal, Québec
H3S 2B4
Tél.: (514) 731-3234

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-12-131959-847
M. YVON LARIN, Requérant

DAME MADELEINE BOURQUE Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée MADELEINE BOURQUE est par les présents requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication.

PRENEZ DE PLUS AVIS, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

MONTREAL, le 22 février 1984.
DOMINIQUE DI BERNARDO
Registraire-adjoint
TOULET, BUSHEY, LAPORTE & TURGEON
3230 rue Masson,
Suite 201,
Montréal, (Québec)
H1Y 1Y3

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-04-000786-849
GHISLAINE DAVIAULT, Demanderesse

HECTOR MOREAU, Défendeur

ORDONNANCE
Le tribunal vous ordonne de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la publication de la présente ordonnance au Tribunal de la jeunesse du district de Montréal, 410 est, Bellechasse et vous avise qu'une copie de la demande en déclaration d'adoptabilité concernant l'enfant COX PICARD, Sean Andrew né le 9 juin 1980, a été déposée à votre intention au greffe de l'adoption.

Vous êtes avisé qu'à défaut de produire votre comparution ou votre contestation dans les délais légaux il pourra être obtenu contre vous un jugement.

MONTREAL, le 20 février 1984.
Lucille Rouiller,
greffier-adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-04-000786-849
GHISLAINE DAVIAULT, Demanderesse

HECTOR MOREAU, Défendeur

ORDONNANCE
Le tribunal vous ordonne de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la publication de la présente ordonnance au Tribunal de la jeunesse du district de Montréal, 410 est, Bellechasse et vous avise qu'une copie de la demande en déclaration d'adoptabilité concernant l'enfant COX PICARD, Sean Andrew né le 9 juin 1980, a été déposée à votre intention au greffe de l'adoption.

Vous êtes avisé qu'à défaut de produire votre comparution ou votre contestation dans les délais légaux il pourra être obtenu contre vous un jugement.

MONTREAL, le 20 février 1984.
Lucille Rouiller,
greffier-adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-04-000786-849
GHISLAINE DAVIAULT, Demanderesse

HECTOR MOREAU, Défendeur

ORDONNANCE
Le tribunal vous ordonne de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la publication de la présente ordonnance au Tribunal de la jeunesse du district de Montréal, 410 est, Bellechasse et vous avise qu'une copie de la demande en déclaration d'adoptabilité concernant l'enfant COX PICARD, Sean Andrew né le 9 juin 1980, a été déposée à votre intention au greffe de l'adoption.

Vous êtes avisé qu'à défaut de produire votre comparution ou votre contestation dans les délais légaux il pourra être obtenu contre vous un jugement.

MONTREAL, le 20 février 1984.
Lucille Rouiller,
greffier-adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-04-000786-849
GHISLAINE DAVIAULT, Demanderesse

HECTOR MOREAU, Défendeur

ORDONNANCE
Le tribunal vous ordonne de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la publication de la présente ordonnance au Tribunal de la jeunesse du district de Montréal, 410 est, Bellechasse et vous avise qu'une copie de la demande en déclaration d'adoptabilité concernant l'enfant COX PICARD, Sean Andrew né le 9 juin 1980, a été déposée à votre intention au greffe de l'adoption.

Vous êtes avisé qu'à défaut de produire votre comparution ou votre contestation dans les délais légaux il pourra être obtenu contre vous un jugement.

MONTREAL, le 20 février 1984.
Lucille Rouiller,
greffier-adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-04-000786-849
GHISLAINE DAVIAULT, Demanderesse

HECTOR MOREAU, Défendeur

ORDONNANCE
Le tribunal vous ordonne de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la publication de la présente ordonnance au Tribunal de la jeunesse du district de Montréal, 410 est, Bellechasse et vous avise qu'une copie de la demande en déclaration d'adoptabilité concernant l'enfant COX PICARD, Sean Andrew né le 9 juin 1980, a été déposée à votre intention au greffe de l'adoption.

Vous êtes avisé qu'à défaut de produire votre comparution ou votre contestation dans les délais légaux il pourra être obtenu contre vous un jugement.

MONTREAL, le 20 février 1984.
Lucille Rouiller,
greffier-adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-04-000786-849
GHISLAINE DAVIAULT, Demanderesse

HECTOR MOREAU, Défendeur

ORDONNANCE
Le tribunal vous ordonne de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la publication de la présente ordonnance au Tribunal de la jeunesse du district de Montréal, 410 est, Bellechasse et vous avise qu'une copie de la demande en déclaration d'adoptabilité concernant l'enfant COX PICARD, Sean Andrew né le 9 juin 1980, a été déposée à votre intention au greffe de l'adoption.

Vous êtes avisé qu'à défaut de produire votre comparution ou votre contestation dans les délais légaux il pourra être obtenu contre vous un jugement.

MONTREAL, le 20 février 1984.
Lucille Rouiller,
greffier-adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-04-000786-849
GHISLAINE DAVIAULT, Demanderesse

HECTOR MOREAU, Défendeur

ORDONNANCE
Le tribunal vous ordonne de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la publication de la présente ordonnance au Tribunal de la jeunesse du district de Montréal, 410 est, Bellechasse et vous avise qu'une copie de la demande en déclaration d'adoptabilité concernant l'enfant COX PICARD, Sean Andrew né le 9 juin 1980, a été déposée à votre intention au greffe de l'adoption.

Vous êtes avisé qu'à défaut de produire votre comparution ou votre contestation dans les délais légaux il pourra être obtenu contre vous un jugement.

MONTREAL, le 20 février 1984.
Lucille Rouiller,
greffier-adjoint

neudi:
Le Devoir à loisir

PRENEZ AVIS que la compagnie CORPORATION D'INVESTISSEMENT ESRAY — ESRAY INVESTMENT CORP. demandera à l'inspecteur général des institutions financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, P.Q., le 24 février 1984.
ROSENHEK & MACHLOVICH
Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que PILTO DEVELOPMENT CORP. du 6338 avenue Victoria, suite 6, Montréal, Québec fera une demande au ministre de la Consommation, Institutions financières et Coopératives, de la Province de Québec, pour abandonner sa charte.

2 février 1984
SIDNEY COOPERSTEIN
Procureur de la Compagnie

AVIS EST PAR LES PRÉSENTS donné que le contrat en date du 21 décembre 1983 par lequel Asphalte Robert Béland & Fils Ltée a transporté et cédé toutes ses dettes de livres présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Verchères le 19 janvier 1984 sous le numéro 179787.

Le 27 février 1984.
BANQUE DE MONTREAL

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille
Division des Divorces

NO: 500-12-131423-844
DAME RAISA FILATOVA, Requérante

OWERKO LASZCZUK, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intimé, OWERKO LASZCZUK, est par les présents requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la publication d'une ordonnance à paraitre une fois, en français dans un journal de langue française: LE DEVOIR. Une copie de la Requête en Divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 22 février 1984
RONALD CHASSÉ
PROTONOTAIRE-ADJOINT
LAROUCHE, BOYANER & SEPINWALL
6655 Côte-des-Neiges
Suite 405
Montréal, Québec
H3S 2B4
N/Réf. 12-15743 GL/ml

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille
Division des Divorces

NO: 500-02-056906-836
LES TOITURES P. BÉDARD L.T.E.E., corps politique dument incorporé et ayant une place d'affaires au 13,085, Jean Grou, à Pointe-aux-Trembles, district de Montréal.

Demanderesse
CONSTRUCTION CONARACH L.T.E.E., corps politique faisant affaires dans la province de Québec, l'une des provinces du Canada.

Défenderesse
BANQUE DE MONTREAL, corps politique ayant un bureau d'enregistrement de la division de Montréal le 22 février 1984 sous le numéro 3446726.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille
Division des Divorces

NO: 500-12-131423-844
DAME RAISA FILATOVA, Requérante

OWERKO LASZCZUK, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intimé, OWERKO LASZCZUK, est par les présents requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la publication d'une ordonnance à paraitre une fois, en français dans un journal de langue française: LE DEVOIR. Une copie de la Requête en Divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 22 février 1984
RONALD CHASSÉ
PROTONOTAIRE-ADJOINT
LAROUCHE, BOYANER & SEPINWALL
6655 Côte-des-Neiges
Suite 405
Montréal, Québec
H3S 2B4
N/Réf. 12-15743 GL/ml

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille
Division des Divorces

NO: 500-02-056906-836
LES TOITURES P. BÉDARD L.T.E.E., corps politique dument incorporé et ayant une place d'affaires au 13,085, Jean Grou, à Pointe-aux-Trembles, district de Montréal.

Demanderesse
CONSTRUCTION CONARACH L.T.E.E., corps politique faisant affaires dans la province de Québec, l'une des provinces du Canada.

Défenderesse
BANQUE DE MONTREAL, corps politique ayant un bureau d'enregistrement de la division de Montréal le 22 février 1984 sous le numéro 3446726.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille
Division des Divorces

NO: 500-12-131423-844
DAME RAISA FILATOVA, Requérante

OWERKO LASZCZUK, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intimé, OWERKO LASZCZUK, est par les présents requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la publication d'une ordonnance à paraitre une fois, en français dans un journal de langue française: LE DEVOIR. Une copie de la Requête en Divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 22 février 1984
RONALD CHASSÉ
PROTONOTAIRE-ADJOINT
LAROUCHE, BOYANER & SEPINWALL
6655 Côte-des-Neiges
Suite 405
Montréal, Québec
H3S 2B4
N/Réf. 12-15743 GL/ml

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille
Division des Divorces

NO: 500-12-131463-840
DAME PATRICIA DENNISON, Requérante

OSCAR DOBSON, Intimé

ORDRE DE COMPARAÎTRE
L'intimé OSCAR DOBSON, d'adresse inconnue est par les présents requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la présente publication. Une copie de la Requête en Divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requêteante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 22 février 1984.
RONALD CHASSÉ, P.A.
LAROUCHE, BOYANER & SEPINWALL
6655 Côte-des-Neiges
Suite 405
Montréal, Québec
H3S 2B4
Tél.: (514) 731-3234

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-12-131959-847
M. YVON LARIN, Requérant

DAME MADELEINE BOURQUE Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée MADELEINE BOURQUE est par les présents requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication.

PRENEZ DE PLUS AVIS, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

MONTREAL, le 22 février 1984.
DOMINIQUE DI BERNARDO
Registraire-adjoint
TOULET, BUSHEY, LAPORTE & TURGEON
3230 rue Masson,
Suite 201,
Montréal, (Québec)
H1Y 1Y3

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-04-000786-849
GHISLAINE DAVIAULT, Demanderesse

HECTOR MOREAU, Défendeur

ORDONNANCE
Le tribunal vous ordonne de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la publication de la présente ordonnance au Tribunal de la jeunesse du district de Montréal, 410 est, Bellechasse et vous avise qu'une copie de la demande en déclaration d'adoptabilité concernant l'enfant COX PICARD, Sean Andrew né le 9 juin 1980, a été déposée à votre intention au greffe de l'adoption.

Vous êtes avisé qu'à défaut de produire votre comparution ou votre contestation dans les délais légaux il pourra être obtenu contre vous un jugement.

MONTREAL, le 20 février 1984.
Lucille Rouiller,
greffier-adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-04-000786-849
GHISLAINE DAVIAULT, Demanderesse

HECTOR MOREAU, Défendeur

ORDONNANCE
Le tribunal vous ordonne de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la publication de la présente ordonnance au Tribunal de la jeunesse du district de Montréal, 410 est, Bellechasse et vous avise qu'une copie de la demande en déclaration d'adoptabilité concernant l'enfant COX PICARD, Sean Andrew né le 9 juin 1980, a été déposée à votre intention au greffe de l'adoption.

Vous êtes avisé qu'à défaut de produire votre comparution ou votre contestation dans les délais légaux il pourra être obtenu contre vous un jugement.

MONTREAL, le 20 février 1984.
Lucille Rouiller,
greffier-adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-04-000786-849
GHISLAINE DAVIAULT, Demanderesse

HECTOR MOREAU, Défendeur

ORDONNANCE
Le tribunal vous ordonne de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la publication de la présente ordonnance au Tribunal de la jeunesse du district de Montréal, 410 est, Bellechasse et vous avise qu'une copie de la demande en déclaration d'adoptabilité concernant l'enfant COX PICARD, Sean Andrew né le 9 juin 1980, a été déposée à votre intention au greffe de l'adoption.

Vous êtes avisé qu'à défaut de produire votre comparution ou votre contestation dans les délais légaux il pourra être obtenu contre vous un jugement.

MONTREAL, le 20 février 1984.
Lucille Rouiller,
greffier-adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-04-000786-849
GHISLAINE DAVIAULT, Demanderesse

HECTOR MOREAU, Défendeur

ORDONNANCE
Le tribunal vous ordonne de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la publication de la présente ordonnance au Tribunal de la jeunesse du district de Montréal, 410 est, Bellechasse et vous avise qu'une copie de la demande en déclaration d'adoptabilité concernant l'enfant COX PICARD, Sean Andrew né le 9 juin 1980, a été déposée à votre intention au greffe de l'adoption.

Vous êtes avisé qu'à défaut de produire votre comparution ou votre contestation dans les délais légaux il pourra être obtenu contre vous un jugement.

MONTREAL, le 20 février 1984.
Lucille Rouiller,
greffier-adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-04-000786-849
GHISLAINE DAVIAULT, Demanderesse

HECTOR MOREAU, Défendeur

ORDONNANCE
Le tribunal vous ordonne de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la publication de la présente ordonnance au Tribunal de la jeunesse du district de Montréal, 410 est, Bellechasse et vous avise qu'une copie de la demande en déclaration d'adoptabilité concernant l'enfant COX PICARD, Sean Andrew né le 9 juin 1980, a été déposée à votre intention au greffe de l'adoption.

Vous êtes avisé qu'à défaut de produire votre comparution ou votre contestation dans les délais légaux il pourra être obtenu contre vous un jugement.

MONTREAL, le 20 février 1984.
Lucille Rouiller,
greffier-adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-04-000786-849
GHISLAINE DAVIAULT, Demanderesse

HECTOR MOREAU, Défendeur

ORDONNANCE
Le tribunal vous ordonne de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la publication de la présente ordonnance au Tribunal de la jeunesse du district de Montréal, 410 est, Bellechasse et vous avise qu'une copie de la demande en déclaration d'adoptabilité concernant l'enfant COX PICARD, Sean Andrew né le 9 juin 1980, a été déposée à votre intention au greffe de l'adoption.

Vous êtes avisé qu'à défaut de produire votre comparution ou votre contestation dans les délais légaux il pourra être obtenu contre vous un jugement.

MONTREAL, le 20 février 1984.
Lucille Rouiller,
greffier-adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-04-000786-849
GHISLAINE DAVIAULT, Demanderesse

HECTOR MOREAU, Défendeur

ORDONNANCE
Le tribunal vous ordonne de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la publication de la présente ordonnance au Tribunal de la jeunesse du district de Montréal, 410 est, Bellechasse et vous avise qu'une copie de la demande en déclaration d'adoptabilité concernant l'enfant COX PICARD, Sean Andrew né le 9 juin 1980, a été déposée à votre intention au greffe de l'adoption.

Vous êtes avisé qu'à défaut de produire votre comparution ou votre contestation dans les délais légaux il pourra être obtenu contre vous un jugement.

MONTREAL, le 20 février 1984.
Lucille Rouiller,
greffier-adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-04-000786-849
GHISLAINE DAVIAULT, Demanderesse

HECTOR MOREAU, Défendeur

ORDONNANCE
Le tribunal vous ordonne de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la publication de la présente ordonnance au Tribunal de la jeunesse du district de Montréal, 410 est, Bellechasse et vous avise qu'une copie de la demande en déclaration d'adoptabilité concernant l'enfant COX PICARD, Sean Andrew né le 9 juin 1980, a été déposée à votre intention au greffe de l'adoption.

Vous êtes avisé qu'à défaut de produire votre comparution ou votre contestation dans les délais légaux il pourra être obtenu contre vous un jugement.

MONTREAL, le 20 février 1984.
Lucille Rouiller,
greffier-adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-04-000786-849
GHISLAINE DAVIAULT, Demanderesse

HECTOR MOREAU, Défendeur

ORDONNANCE
Le tribunal vous ordonne de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la publication de la présente ordonnance au Tribunal de la jeunesse du district de Montréal, 410 est, Bellechasse et vous avise qu'une copie de la demande en déclaration d'adoptabilité concernant l'enfant COX PICARD, Sean Andrew né le 9 juin 1980, a été déposée à votre intention au greffe de l'adoption.

Vous êtes avisé qu'à défaut de produire votre comparution ou votre contestation dans les délais légaux il pourra être obtenu contre vous un jugement.

MONTREAL, le 20 février 1984.
Lucille Rouiller,
greffier-adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-04-000786-849
GHISLAINE DAVIAULT, Demanderesse

HECTOR MOREAU, Défendeur

ORDONNANCE
Le tribunal vous ordonne de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la publication de la présente ordonnance au Tribunal de la jeunesse du district de Montréal, 410 est, Bellechasse et vous avise qu'une copie de la demande en déclaration d'adoptabilité concernant l'enfant COX PICARD, Sean Andrew né le 9 juin 1980, a été déposée à votre intention au greffe de l'adoption.

Vous êtes avisé qu'à défaut de produire votre comparution ou votre contestation dans les délais légaux il pourra être obtenu contre vous un jugement.

MONTREAL, le 20 février 1984.
Lucille Rouiller,
greffier-adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille
(Divorces)

NO: 500-12-131828-844
CARLOS RAMON MARISCAL, Requérant

DENIS ORFELINA AGUILERA, Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intimée DENIS ORFELINA AGUILERA est par les présents requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, le Requêteant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

MONTREAL, le 22 février 1984.
YVAN MACEROLA
JUGE DE LA COUR SUPÉRIEURE
REGISTRAIRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille
Division des Divorces

NO: 500-05-001-658-846
BANQUE NATIONALE DU CANADA, Partie demanderesse

MOQUIN, MÉNARD, GIROUX, DAoust, INC. & JEAN-GUY DAoust, tous deux ex-qualité de syndic à la faillite de "Jacques Hamel", Partie défenderesse et JACQUES HAMEL, Mis-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR:
Avis est donné au mis-en-cause, Jacques Hamel, qu'une action purement hypothécaire a été intentée contre Moquin, Ménard, Giroux, Daoust, Inc. et Jean-Guy Daoust, tous deux ex-qualité de syndic à la faillite de "Jacques Hamel" par la partie demanderesse en cette cause, consistant en: 1 Chevette Malibu 1975, 2 portes. Conditions: AR-GENT COMPTANT, DANIEL FORTIN A/S huissier, 472-4762, St-Jas-tache, le 27 février 1984.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille
Division des Divorces

NO: 500-05-001-658-846
BANQUE NATIONALE DU CANADA, Partie demanderesse

MOQUIN, MÉNARD, GIROUX, DAoust, INC. & JEAN-GUY DAoust, tous deux ex-qualité de syndic à la faillite de "Jacques Hamel", Partie défenderesse et JACQUES HAMEL, Mis-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR:
Avis est donné au mis-en-cause, Jacques Hamel, qu'une action purement hypothécaire a été intentée contre Moquin, Ménard, Giroux, Daoust, Inc. et Jean-Guy Daoust, tous deux ex-qualité de syndic à la faillite de "Jacques Hamel" par la partie demanderesse en cette cause, consistant en: 1 Chevette Malibu 1975, 2 portes. Conditions: AR-GENT COMPTANT, DANIEL FORTIN A/S huissier, 472-4762, St-Jas-tache, le 27 février 1984.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille
Division des Divorces

NO: 500-05-001-658-846
BANQUE NATIONALE DU CANADA, Partie demanderesse

MOQUIN, MÉNARD, GIROUX, DAoust, INC. & JEAN-GUY DAoust, tous deux ex-qualité de syndic à la faill

ARTS ET SPECTACLES

LA LNI risque-t-elle de se scléroser?

Un 4e match des étoiles plutôt fade

par Robert Lévesque

Le quatrième match des étoiles de la Ligue nationale d'improvisation, lundi soir à la salle Alfred-Laliberté, n'a ni été « la rencontre des titans » ni « la complicité des dieux », comme on l'avait annoncé devant les caméras de Radio-Québec.

Tout au plus, ce 250e match disputé depuis la fondation de la LNI faisait-il la preuve que la LNI risque de se scléroser au moment même où son expansion crée, dans le public, des attentes plus précises.

Claude Larocque, un des vétérans de la LNI, capitaine des Rouges victorieux (9 à 5 contre les Bleus), a plutôt timidement abordé la question au micro de Pierre Martineau à l'issue de la rencontre, affirmant qu'une réflexion est nécessaire au sein de la LNI. « L'important, ce n'est pas la compétition entre deux équipes, c'est la qualité des improvisations. Là-dessus on n'a pas toujours réussi au cours du match... faut essayer de plus en plus pour satisfaire le public encore... »

Satisfaire le public. Voilà le problème de la LNI. Au 250e match, l'expérience originale lancée par Robert Gravel et Yvon Leduc à l'époque de la Maison de Beaujeu en 1977 est de-



Julie Vincent, vedette du match des étoiles.

(Photo Jacques Grenier)

venue une « affaire », commanditée par O'Keefe et La Presse, un show télévisuel, où les comédiens-improvisateurs ne savent plus très bien qui l'emporte, de l'expérience dramatique à nu ou du spectacle sportif à l'oeil. Ils patinent entre exigence et facilité.

Le match de lundi était éloquent à cet égard. D'un côté des joueurs comme Julie Vincent (qui n'a pourtant pas récolté d'étoile), font preuve d'une grande rigueur, composant des personnages assez étoffés (la jumelle qui dit: « je suis enceinte de tes pensées depuis que tu es né ! »), de l'autre des patineurs comme Denis Bouchard se livrent à la cabotinerie sans vergogne dans le but d'aller chercher des applaudissements et des points.

D'un côté, certains joueurs comme Germain Houde semblent jouer seuls, prenant les devants (l'improvisation La Femme du bureau) sur ses camarades et faisant preuve d'un certain autoritarisme, de l'autre des joueurs comme Diane Jules (une des meilleures avec Julie Vincent) font preuve non seulement d'un esprit suivi mais d'un humour ouvert dans un esprit remarquable de communication avec non pas l'adversaire mais avec le joueur en présence.

Ces diverses tendances au sein de la LNI devraient être remises en question, à la lumière d'un choix clair entre « expérience » et « spectacle ». Le premier choix, conforme aux buts visés lors de la fondation de la Ligue, demandera sans doute un re-

tour aux principes de début et un renouvellement de personnel parmi les équipes, où certains joueurs ont visiblement fait leur temps. Le match de lundi démontrait que chez certains l'imagination reste au vestiaire, et le sens du risque à la maison.

Le second choix, vers lequel l'attirail publicitaire semble l'emporter (que vient faire cette machine à nettoyer la glace à l'effigie de La Presse?), nécessite aussi un roulement de joueurs plus prononcé. Le public voudra y voir (spectacle oblige) des vedettes, des patineurs de vitesse exécutant des montées (démagogiques et) spectaculaires, et pourquoi pas des thématiques plus salées, plus épiques et à la limite des bâtons élevés et des télescopes sur la bande.

Quoiqu'il en soit, la LNI, qui a sept ans, est face à ce dilemme existentiel. Le moment serait propice pour un « Lac à l'épaulé » où tous les membres de la Ligue participeraient à une réflexion en profondeur (qui a déjà trop tardé) non plus seulement sur le « comment » vivre cette crise de croissance mais sur le « pourquoi » la vivre ainsi sans réévaluer de fond en comble le sens d'une entreprise atteinte de gigantisme infantile.

En attendant William Bouguereau

par Gilles Daigneault

La rétrospective de William Bouguereau (1825-1905) passera donc l'été chez nous. Le catalogue est prêt — ce qui marque déjà un progrès par rapport à l'exposition Lagilberre ! — et il est d'un agréable format à peu près carré, comme le *Fantôme de la Galerie nationale*. Pour ce qui concerne son contenu, on en parlera en même temps que de l'exposition elle-même.

Pour le moment, Bouguereau est au Petit-Palais, à Paris, et la critique a déjà réagi à l'événement. Le moins qu'on puisse dire est que, mort ou vivant, l'artiste pompier ne fait pas l'unanimité. Si les éloges sont souvent polis, en revanche les attaques sont toujours furieuses. Qu'on en juge.

« Un tableau de Bouguereau appelle l'admiration que l'on a pour la belle ouvrage, pour le chef-d'oeuvre artisanal », écrit Bruno Foucart dans le *Le Quotidien de Paris* et Jean-Jacques Lévesque, dans le *Le Quotidien de Montréal*, abonde dans le même sens, « Bouguereau fut un artisan consciencieux, un merveilleux faiseur d'images ».

Dans *Connaissance des arts*, François Duret-Robert écrit: « Chez Bouguereau, tout est parfait. Ses toiles sont merveilleusement dessinées, savamment composées, admirablement peintes. Certes, on préférerait moins de science et plus d'originalité... » et, dans *Paris-Match*, Jean-Paul Crespeille: «... ce peintre dont l'idéal n'était pas le beau mais le « joli », pouvait avoir du talent. Certains de ses portraits d'enfants sont ravissants, et dans ses paysages peints à Rochefort et à Rome, se retrouvent comme le souvenir de Corot ».

Enfin, dans *Le Monde*, André Fermigier termine son texte en parlant « de la fin d'un monde, mais c'est

d'un monde qui a eu sa grandeur et qui a disparité sans se renier ». Voilà pour l'actif.

De l'autre côté, on est plus passionné et les coups tombent dru. Dès le lendemain de l'ouverture, Hervé Gauville tonnait dans *Libération*: « La peinture de Bouguereau est franchement dégueulasse. Sale, répugnante, immonde, abjecte, atroce, nauséuse. Au moins ne nous reprochera-t-on pas de laisser planer la moindre ambiguïté » et, trois jours plus tard, Pierre Cabanne renchérit dans *Le Matin*, à propos de cette « sinistre rétrospective » qu'il appelle aussi « un festival de gélatine... des chairs pétrifiées, des regards révoltés, dans des scènes d'une naïveté abyssale, le néant de l'intelligence plastique et le sommet du chromo ».

Quant au critique d'art du *Point*, Jean-Louis Ferrier, il s'en prend aussi au catalogue de l'exposition: « De la confiture, donc, qui dégoûline à longueur de pages et à hauteur de cimaises, mais de peinture, point » et il termine plaisamment: « Le Douanier rêvait de peindre comme lui et n'y parvenait pas. Nous l'avons échappé belle: heureusement pour l'honneur de l'art ! » Quoi qu'il en soit, là-bas comme ici, c'est le public qui tranchera.

Signalons que les critiques françaises paraissent s'entendre sur au moins un point: aucun ne signale le fait que cette exposition — qu'on le veuille ou non — a été entièrement préparée par le Musée des beaux-arts de Montréal. J'ose croire que nous sommes plus scrupuleux ici pour rendre à César ce qui lui revient. Sauf erreur, le nom de Louise d'Argencourt, la conservatrice de l'exposition, n'est mentionné qu'une fois, dans *Le Monde*, à propos de sa participation au catalogue; sous la plume de Fermigier, elle devient

d'ailleurs « Louise d'Arnoncourt ».

D'autre part, le MBA prépare dès maintenant l'avènement de *Bouguereau* par un programme de six conférences qui auront lieu, à l'auditorium du Musée, les dimanches à 15 heures. Ainsi, le dimanche 4 mars, M. Pierre Vaisse, professeur d'histoire de l'art à l'Université de Lyon 2, prononcera une conférence intitulée « Pourquoi Bouguereau ? » dans laquelle il interrogera le phénomène de la réhabilitation de la peinture officielle (ou pompier).

Suivront des conférences de M. Laurier Lacroix, de l'Université Concordia, sur les rapports entre Bouguereau et le Canada (le 11 mars); de M. Robert Isaacson sur les collectionneurs américains de Bouguereau (le 18 mars, en anglais); de M. Ro-

bert Rosenblum sur la réévaluation actuelle de l'oeuvre de Bouguereau (le 25 mars, en anglais); de M. Henri Zerner sur la défaillance de Bouguereau (le 1er avril); enfin, de M. René Payant (toujours un peu frondeur) sur la saveur de la couleur académique. Mentionnons que la société Air Canada a généreusement collaboré à la mise sur pied de ce programme.

D'autres activités auront lieu pendant la durée de l'exposition, notamment un programme de films organisé en collaboration avec la Cinémathèque québécoise, un récital de mélodies françaises de l'époque interprétées par Roger Bellemare et une performance de Rober Racine intitulée *Article Bouguereau*, vol. 3, page 500.

Festival du film de Berlin L'Ours d'or à Love Streams, de Cassavetes

BERLIN (AFP) — Love Streams de John Cassavetes (États-Unis) s'est vu décerner le grand prix du 34ème festival de Berlin (Ours d'or), qui s'est achevé mardi.

L'Ours d'argent, prix spécial du jury, a été attribué à *Sale petite guerre* (No Habra Mas Penas Ni Ovidos) de Hector Olivera (Argentine).

Un Ours d'argent a été attribué à Ettore Scola pour *Le bal* (France-Italie).

L'Ours d'argent de l'interprétation féminine a été attribué ex-aequo à Monica Vitti (*Flirt*) de Roberto Russo (Italie) et à Inna Tschurikova (*Romance au front*) de Piotr Todorovski (URSS).

L'Ours d'argent pour la meilleure interprétation masculine: Albert Finney qui joue dans *L'habilleur* (The Dresser) de Peter Yates (Grande-Bretagne). Un Ours d'argent a d'autre part été attribué à *Avocat Allemand* (Morgen In Alabama) (RFA) pour sa transposition intelligente et cinématographique d'un problème brûlant de notre temps. Un Ours d'argent également revenu à Rembitico De Costas Ferris pour sa contribution au renouvellement d'une forme d'expression culturelle importante.

Une mention spéciale du jury a été donnée à Jean-Marie Straub et Daniele Huillet pour *Rapports de classes*, en reconnaissance de leur contribution unique et constante à l'évolution du langage cinématographique.

Pour les courts-métrages, le jury a décerné son Ours d'or à la *Symphonie de la bicyclette* d'Ake Sandgren (Danemark). L'Ours d'argent a été donné pour le meilleur accomplissement individuel à la *Lutte entre l'huile et la bécasse* de Hu Jinking (République

populaire de Chine. Le jury international du festival de Berlin avait pour présidente la comédienne norvégienne Liv Ullmann et pour vice-président Jules Dassin.

Un certain nombre d'organisations ont également attribué des prix aux films en compétition à l'issue du festival de Berlin qui, commencé le 17 février.

Le jury de la Fipresci (Fédération internationale de la presse cinématographique) a attribué son prix ex-aequo à *Love Streams* et *No Habra Mas Penas Ni Ovidos*. Pour le Forum international du jeune cinéma, le prix Fipresci a été donné à *Nippon-Koku Furuyashiki-Mura* de Shinsuke Ogawa.

L'Organisation catholique internationale du cinéma et de l'audiovisuel (OCIC) a remis son prix à *Der Mann Ohne Gedachtnis*, de Kurt Gloor (Suisse).

Le jury a d'autre part attribué une mention spéciale à *Ah Ying*, d'Allen Yuk-Ping Fung (Hong Kong).

Le prix pour le Forum international a été accordé à *Tiznao*, de Dominique Cassuto De Bonet et Salvador Bonet (Venezuela).

Le jury international de l'Église protestante a destiné son prix à un film en compétition, *Der Mann Ohne Gedachtnis*, et à un autre, dans le Forum du jeune cinéma, *Bless Their Little Hearts*, de Billy Woodberry (États-Unis).

Le prix de la CICAÉ (Confédération internationale du cinéma d'art et d'essai) a retenu deux films: *No Habra Mas Penas Ni Ovidos* et *Ah Ying*. Le jury précise d'autre part que ses films préférés ont été, à l'unanimité, *Le bal* d'Ettore Scola et *Love Streams*.

CINÉMA

ASTRE I: (327-5001) — "Quatrième dimension" 2 h 25, 5 h 10, 9 h 45, "Cruel" 12 h 30, 4 h 15, 8 h 05. ASTRE II: "Jamais plus jamais" 12 h 45, 5 h 14, 9 h 55. "Sphinx" 3 h 10, 7 h 45. ASTRE III: "Le retour du Jedi" 1 h 15, 5 h 10, 9 h 45. "Les Dalton en cavale" 3 h 30, 7 h 30. ASTRE IV: "Monsieur maman" 2 h 35, 6 h 20, 10 h 10. "Avis de recherche" 12 h 30, 4 h 15, 8 h 05. BERRI I: (288-2115) — "Les dieux sont tombés sur la terre" 12 h, 2 h, 4 h, 6 h, 8 h, 10 h. "Carmen" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30. BERRI II: "Alexandre le bienheureux" 1 h 20, 3 h 15, 5 h 10, 7 h 05, 9 h. BERRI III: "Rien qu'un jeu" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30. BERRI IV: "L'été meurtrier" 1 h 10, 3 h 40, 6 h 25, 9 h. "Two of a kind" 7 h 45, 9 h 30. BONAVENTURE I: "Heart like a wheel" 6 h 30, 9 h. BROSSARD I: (465-3851) — "Le bonheur" 18 h 05, 21 h 15. BROSSARD II: (465-3851) — "Two of a kind" 7 h 45, 9 h 30. BROSSARD III: "Emmanuelle 4 en 3-D" 1 h 15, 8 h 15, 9 h 45. CINÉMA CHATEAUGUAY: (898-0141) Salle 1: Relâche. Salle 2: Relâche. CARTIER-LAVALL: (663-5124) — "L'été meurtrier" 7 h, 9 h 30, 11 h 30. CHAMPLAIN I: (271-1103) — "Emmanuelle 4 en 3-D" 1 h 15, 2 h 50, 4 h 35, 6 h 15, 8 h, 9 h 45. CHAMPLAIN II: "Kruil" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30. CINÉMA DE PARIS: "Emmanuelle 4 en 3-D" 1 h 15, 2 h 50, 4 h 35, 6 h 15, 8 h. CINÉMATOGRAPHIQUE: (842-9763) — "Le bonheur" 18 h 05. Cinéma d'animation, films publicitaires: 20 h 35. CINÉPLEX I: (649-4518) — "The wild style" 1 h 30, 3 h 05, 4 h 40, 6 h 20, 7 h 55, 9 h 30. CINÉPLEX II: "Risky business" 2 h 20, 4 h 10, 6 h, 7 h 50, 9 h 40. CINÉPLEX III: "The lonely guy" 1 h 40, 3 h 30, 5 h 20, 7 h 10, 9 h 40. CINÉPLEX IV: "Can she bake a cherry pie" 1 h 10, 2 h 55, 4 h 35, 6 h 15, 8 h, 9 h 40. CINÉPLEX V: "Experience preferred, but not essential" 1 h 15, 2 h 40, 4 h 05, 5 h 30, 7 h, 8 h 25, 9 h 55. CINÉPLEX VI: "The big chill" 1 h 20, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15. CINÉPLEX VII: Relâche. CINÉPLEX VIII: "Ruben, Ruben" 1 h 30, 3 h 25, 5 h 25, 7 h 25, 9 h 25. CINÉPLEX IX: "Educating Rita" 1 h 15, 3 h 20, 5 h 30, 7 h 35, 9 h 40. CINÉMA MONTRÉAL I: (521-7870) — "Frances" 12 h 15, 4 h 35, 6 h 55, "La vallée de la mort" 2 h 55, 7 h 15. CINÉMA MONTRÉAL II: "Jamais plus jamais" 12 h 15, 4 h 50, 9 h 25. "Les aventuriers du bout du monde" 2 h 45, 7 h 20. CLAREMONT: (486-7395) — "Blame it on Rio" 7 h, 9 h 30. COMPLEXE DES JARDINS I: (288-3141) — "Pensionnaire tropésienne" 13 h 50, 15 h 25, 19 h, 21 h 35. "Fantasmes interdits" 12 h 30, 15 h 05, 17 h 40, 20 h 15. COMPLEXE DES JARDINS II: "La quatrième dimension" 12 h 10, 16 h 30, 20 h 50. "L'arme absolue" 14 h 15, 18 h 35. COMPLEXE DES JARDINS III: "Une blonde enflammée" 12 h 05, 14 h 35, 17 h 05, 19 h 35, 22 h 05. "Jeux intimes pour jeunes filles" 13 h 15, 15 h 45, 18 h 15, 20 h 45. COMPLEXE DES JARDINS IV: "Jeune proie pour un mâle" 12 h 15, 14 h 45, 17 h 35, 20 h 15. "El Dieu créa les hommes" 13 h 35, 16 h 15, 18 h 55, 21 h 35. CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (879-4343) — "The southerner" de Joseph Ziskin 29 fév. 12h. SALLE ANDRÉ MATHIEU: 475 Boul. de l'Avenir, Laval (667-1610) — Série Les Grands Explorateurs: Les Seychelles du 29 fév. à 2 mars, mer. jeu. sam. 20h. ven. et dim. 19h. et 21h 30. SALLE WILFRID PELLETIER: 474 (842-2112) — OSM Concerts Air Canada, Charles Dutoit, chef d'orchestre 29 fév. 20h. SALLE POLLACK: 555 ouest Sherbrooke — Edward Rusnac, guitare et guitare baroque 29 fév. 20h. SPECTRUM: 318 ouest Ste-Catherine (861-5851) — Société de gestion des droits d'auteurs 28-29 fév. 1 mars. THÉÂTRE CENTAUR: 453 St-François-Xavier (288-3161) — "Mad majority of two" de Alan Hubbard, m. en s. Maurice Podreby de 20h à 18 mars, mar. au ven. 20h. ven. dim. 19h. matinée sam. 14h. — Danekmakers de Toronto sur la scène du Centaur le 29 fév. 1-2 mars 21h 30. THÉÂTRE EXPÉRIMENTAL DES FEMMES: 4379 de Bullion (844-0207) — Les Dandogies de Gaëlle Noisus et Suzanne Valentin, textes de M.J. Noisus et L. Vaillancourt, m. en s. Louise Laprade du mar. au sam. 20h 30 du 21 fév. au 24 mars. THÉÂTRE MERIDIEN: basilare 2, Complexe Desjardins (861-0563) — "Mad majority of two" de M. Smith, A. Katz et T. DeSantis à compter du 15 fév. THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE: 84 ouest Ste-Catherine (861-0563) — "Cul-de-sac au 7e ciel" texte de Caryl Churchill, traduit par Marjorie Pelletier, m. en s. Olivier Reichenbach du 24 fév. au 17 mars, mar. au ven. 20h. sam. 17h. 21h. dim. 15h. THÉÂTRE DENISE-PELLE-

manuelle 4 en 3-D" 6 h 15, 8 h, 9 h 45. LOEWIS I: (861-7437) — "Blame it on Rio" 12 h, 1 h 55, 3 h 55, 5 h 55, 7 h 55, 9 h 55. LOEWIS II: "Terms of endearment" 12 h, 2 h 20, 4 h 45, 7 h 10, 9 h 40. LOEWIS III: "Reckless" 12 h 30, 2 h 15, 4 h, 5 h 45, 7 h 35, 9 h 30. LOEWIS IV: "Testament" 12 h 40, 2 h 40, 4 h 05, 5 h 50, 7 h 35, 9 h 25. LOEWIS V: "Never cry wolf" 12 h 05, 2 h, 3 h 55, 5 h 55, 7 h 55, 9 h 55. MERCIER: (255-6224) — "A armes égales" 8 h. "Terreur à l'hôpital central" 6 h 05, "Les doigts du diable" 9 h 45. PALACE I: (866-6991) — "Right stuff" 1 h, 4 h, 30, 6 h. "Unfaithfully yours" 12 h 25, 2 h 10, 3 h 55, 5 h 40, 7 h 30, 9 h 20. PALACE II: "Hot dog the movie" 12 h 05, 1 h 50, 3 h 35, 5 h 20, 7 h 10, 9 h. PALACE III: "Star 80" 1 h, 45, 3 h, 7 h, 9 h. PALACE IV: "Sudden Impact" 12 h 45, 2 h 55, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 25. PALACE V: "Lassiter" 12 h 10, 2 h 05, 4 h, 5 h 55, 7 h 45. PARALLÈLE: (843-4725) — "Vilaine peintre-barbier" et "Marc-Aurèle Fortin", 19 h. PARADIS I: (866-6991) — "Histoire à mourir debout" 8 h 35. "Les yeux de l'étranger" 7 h. PARADIS II: "Le retour du Jedi" 8 h 35. "Les Dalton en cavale" 7 h. PARADIS III: "Mr. maman" 9 h. "Avis de recherche" 7 h. PARISIEN I: (866-3856) — "Garçon" 1 h, 3 h, 5 h, 7 h 05, 9 h 10. PARISIEN II: "Le marginal" 9 h, 11 h, 13 h, 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30. PARISIEN III: "Papy fait de

la résistance" 1 h 05, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20. PARISIEN IV: "Les compères" 12 h 05, 2 h, 4 h, 5 h 10, 7 h 45, 9 h 40. PARISIEN V: "L'arme absolue" 12 h, 2 h 15, 4 h 10, 6 h 05, 8 h, 9 h 55. PLACE LONGUEUIL I: (679-7451) — "A armes égales" 8 h. "Terreur à l'hôpital central" 6 h 05. "Les doigts du diable" 9 h 45. PLACE LONGUEUIL II: "Les Dieux sont tombés sur la terre" 7 h 15, 9 h 15. PLACE VILLE-MARIE I: (866-0689) — "Broadway Danny Rose" 12 h 15, 2 h, 3 h 50, 5 h 40, 7 h 30, 9 h 20. PLACE VILLE-MARIE II: "The night of the shooting star" 12 h 20, 2 h 30, 4 h 45, 6 h 50, 9 h 45. PLACE ALEXIS NIHON I: (935-4246) — "The Dresser" 7 h, 9 h 20. PLACE ALEXIS NIHON II: "Silkwood" 6 h 45, 9 h 15. PLACE ALEXIS NIHON III: "Carmen" 8 h.

PLACE DU CANADA: (861-4959) — "Scarface" 8 h. SAINT-DENIS I: (845-3222) — "La quatrième dimension" 17 h 20, 21 h 20. "L'arme absolue" 19 h. SAINT-DENIS II: "Historique à mourir debout" 19 h 20, 21 h 05. "Yeux de l'étranger" 19 h 30. VERDUN: (788-2092) — "A armes égales" 8 h. "Papy fait de l'hôpital central" 6 h 05, "Les doigts du diable" 9 h 45. VERSAILLES I: (353-7880) — "Joy" 6 h, 7 h 45, 9 h 35. VERSAILLES II: "Papy fait de la résistance" 6 h, 7 h 50, 9 h 40. VERSAILLES III: "Le marginal" 6 h, 7 h 45, 9 h 30. VILLÉRY: (388-5577) — "Emmanuelle 4 en 3-D" 6 h 15, 8 h 15, 9 h 45. WESTMOUNT SQUARE: (931-2477) — "Terms of endearment" 7 h 15, 9 h 40. YORK: (937-8978) — "Yenti" 12 h, 2 h 25, 4 h 50, 7 h 15, 9 h 40.

LABO DE ÉCHOS

La période d'inscription pour le stage offert en France par les ministères des Affaires intérieures et des Affaires culturelles est prolongée jusqu'au 10 mars.

Les créateurs oeuvrant dans les arts d'interprétation, les arts visuels, la littérature, les métiers d'art, le cinéma, la muséologie et la restauration des oeuvres

d'art peuvent poser leur candidature. Rappelons que 10 bourses d'une valeur de \$800 par mois sont offertes aux professionnels québécois de la culture désireux d'effectuer un stage d'une durée de quatre à 10 mois en France.

Les candidatures doivent parvenir au MAC, direction des programmes, 225 est, Grande-Al-

lée, 3e étage, bloc C, Québec, avant le 30 mars.

Douze poètes se produisent ce soir, à partir de 18 h 30, dans la salle 232 de l'édifice Leacock de l'Université McGill. Au menu, on retrouve notamment Michel Beaulieu, Claudine Bertrand, Denise Desautels, Lucien Francoeur, Madeleine Gagnon et Ken Norris.

Les oeuvres de Tom Wesselmann (sculptures, dessins, peintures, gravures) sont exposées jusqu'au 24 mars à la galerie Esperanza, au 2144 Mackay, à Montréal.

Ce soir, au Club Soda à 19 h, René Lussier donne un spectacle gratuit à l'occasion du lancement de son disque *Fin du travail* (version 1).

Ce soir à 20 h, à la salle B-484 de l'Université de Montréal, on peut voir un concert des flûtistes-duettistes Francine Voyer et Michelle Gariépy.

À la salle Emile-Le-gault de Ville St-Laurent, ce soir à 20 h, on présente la ciné-conférence *Mes voyages au Canada*.

La Chacome accueille ce soir Sylvain Campeau à 21 h dans le cadre de Place aux poètes. 843-8620.

Les tableaux de Michel Varin sont exposés jusqu'au 1er avril à la Maison de la culture Marie-Uguy.

SUR SCÈNE

Quartier 29 fév. HOTEL REGENCE HYATT: 777 Université (879-1370) — Bar tour de ville: trio Kenny Alexander mar. au jeu. 21h 00 à 02h 00. — quatuor Cheryl Vanelli ven. et sam. — Bar La Verrière: piano-bar avec Roland Devèze mar. au sam. 19h 00 à 00 00. — Concerts avec pianiste Gerry Pucci. LA CROISSETTE: 1201 o. Dorchester (878-2000) — Lambert au piano dim. à ven. de 19h 00 à 22h 00. L'ENTRÉE-TEMPS: Niveau A Centre Sheraton, Mil — Le groupe Shahara-Zod du mar. au dim. de 21h 00 à 03h 00 jusqu'au 31 mars. LE POURQUOI PAS: 500 est Rachel (523-8708) — Dan Bigras, blues rock le 29 fév. 1-2-3 mars 21h 30. LA LICORNE: 2075 St-Laurent (843-4166) — "Addolorata" de Marco Micone, m. en s. Lorraine Prialat à compter du 17 fév. dim. 15h. LIGUE NATIONALE D'IMPROVISATION: 4379 de Bullion (844-0207) — Improvisation lun. 21h. ven. 24h. dim. 15h. L'IMPROMPTU: 1201 o. Dorchester (878-2000) — Lambert au piano de 17h 00 à 19h 00, Eddie Prophète de 21h 00 à 02h 00 du lun. au sam. RISING SUN: 286 ouest Ste-Catherine (861-0657) — Big Moose Walker, blues du 28 fév. au 4 mars. SALLE CALIXA-LAVALLÉE: 3819 Calixa-Lavallée (521-8900) — Tess imaginaire présente: "Le voyage dans le compartiment" texte m. en s. Mario Boinin, du mar. au sam. 20h 30, dim. 15h 30 du 8 fév. au 4 mars. SALLE GERMAINE MALÉPART: 100 est Notre-Dame — Alain Trudel, tromboniste, classe

Advertisement for 'THE DRESSER' by Albert Finney and Tom Courtenay, showing the movie poster and performance details at Plaza Alexis Nihon 1.

Advertisement for 'LE DERNIER COMBAT' by Luc Besson, showing the movie poster and performance details at Le Dernier Combat.

TELEVISION section listing various TV programs and their broadcast times on different channels.

SPORTS

Le Québec se dote d'une politique de l'élite

Le MLCP propose un virage important

La nouvelle politique québécoise de développement de l'excellence sportive au Québec reconnaît la fédération sportive comme maître d'œuvre de sa réalisation et elle relève la Société des sports du Québec de l'analyse et des recommandations d'attribution des fonds publics consacrés aux athlètes d'élite. Elle place l'athlète au centre de toutes les actions en se tournant vers les acteurs les plus directs du développement que sont les clubs de sports, les réseaux de compétitions et les entraîneurs.

Tels sont en substance les lignes directrices de la politique de développement de l'élite qu'a dévoilée hier le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, M. Guy Chevrette.

Se défendant d'adopter une politique d'urgence — bien que « cette politique est attendue avec impatience », a-t-il dit — M. Chevrette croit que le Québec peut maintenant viser « la présence de 30 pour cent d'athlètes québécois dans la délégation

canadienne aux JO d'été et d'hiver 1992 et la suprématie québécoise aux Championnats canadiens dans au moins 15 disciplines sportives ».

« La présence québécoise n'est même pas proportionnelle, du seul point de vue de la représentation au sein des équipes canadiennes aux grands Jeux, au pourcentage démographique du Québec par rapport au Canada, soit 26,6 pour cent », a lu M. Chevrette devant les représentants des fédérations sportives, hier midi.

Dorénavant, la direction du sport d'élite au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche sera directement responsable de l'application de la politique de développement de l'excellence sportive. À cet effet, la « vocation de la direction du sport d'élite au MLCP consistera à faire la promotion de l'excellence, à rechercher un niveau élevé d'accomplissement, à définir des politiques générales, à coordonner des interventions, à concevoir et à planifier les ressources disponibles et le soutien

financier à l'implantation et au développement des infra-structures ».

Les fédérations sportives (61) deviennent conséquemment les maîtres d'œuvre du développement de leur élite. Les clubs sportifs, quant à eux, seront reconnus comme une « structure d'accueil ouverte en vertu d'un principe de décloisonnement qui privilégie une mise en valeur des meilleurs éléments sportifs d'une région ».

C'est au club sportif (environ 500) que devraient donc aboutir toutes les interventions des partenaires du développement de l'excellence. Et le programme de soutien financier aux clubs sportifs sera ainsi augmenté de 35 pour cent.

De plus, plusieurs clubs sportifs qui feront partie de disciplines prioritaires, dont la liste sera dressée au cours des prochains mois, disposeront d'une aide financière pour défrayer une partie du salaire d'un entraîneur permanent. Et également, dès 1984, trois régions du Québec bénéficieront de l'implantation d'un

centre de préparation à la performance sportive.

Ces centres constitueront un nouveau réseau que le ministère a identifié et soutiendra éventuellement. Ces CPPS, qui s'implanteront prioritairement dans les régions du Québec à forte concentration démographique, seront des « lieux de services et d'expertises multisports ».

Ils serviront aussi de sites d'accueil pour des événements sportifs de haut niveau et constitueront également le lieu d'expertise régionale.

La Société des sports du Québec deviendra quant à elle « un organisme central de soutien et de services en support aux organismes nationaux de sport » que sont les fédérations sportives. La SSQ aura maintenant comme mandats « d'assister les organismes nationaux dans la planification et l'élaboration de plans de développement, dispenser des services de consultation, concevoir des programmes de formation et de perfectionnement des cadres sportifs, et assister les organismes natio-

naux de sport en vue du développement de stratégie de promotion de l'excellence sportive ».

Les organismes de sport en milieu d'éducation seront par ailleurs requis « pour la mise en valeur et un élargissement de leur contribution au développement de l'excellence sportive ». Le MLCP leur propose notamment une contribution au processus de perfectionnement des cadres sportifs québécois et la mise en place d'un programme de sport-études, particulièrement au niveau secondaire.

« En définissant les mandats des partenaires, la politique respecte les grandes responsabilités confiées à l'État et souhaitées par le Livre blanc sur le loisir au Québec, publié en 1979 », a dit M. Chevrette.

Le Livre blanc privilégiait alors la définition et l'application d'une politique d'ensemble, la démocratisation de l'accès au loisir, la poursuite d'objectifs nationaux et la coordination des intervenants.

« Les athlètes d'élite ont le droit de bénéficier de ressources adéquates, à l'instar de ceux qui, en bien d'autres domaines, reçoivent l'appui de la collectivité dans la poursuite de l'excellence », a ajouté le ministre.

« À notre tour, maintenant, de faire du sport d'excellence un défi collectif », a-t-il conclu.

Hier, le directeur général de la Société des sports du Québec, M. Jean Gouin, a choisi d'attendre de lire le document de 112 pages, intitulé *Le temps de l'excellence: un défi québécois*, avant de commenter. Le président de la SSQ, M. Arthur Sheedy, a cependant exprimé sa vive insatisfaction.

Le programme de bourses aux athlètes sera maintenu mais une étude de la situation des sources de financement des athlètes québécois sera entreprise pour permettre l'établissement de nouvelles modalités d'éligibilité et d'attribution. Ce programme entrera en vigueur le 1er avril 1985.

Paiement et Peter Stastny marquent 2 buts chacun

Les Nordiques battent enfin les Red Wings

par André Bellemare

QUÉBEC (PC) — Wilfrid Paiement et Peter Stastny ont disputé un fort match en marquant deux buts chacun, dont le 300e en carrière de Paiement, hier soir pour permettre aux Nordiques de prendre enfin le dessus sur les Red Wings de Detroit pour la première fois depuis le 9 novembre 1981 sur la patinoire du Colisée. Le début du match a été retardé de 30 minutes à cause de la tempête. Les Québécois ont remporté un triomphe de 6-2 et une 35e victoire cette saison pour établir une marque d'équipe en ce qui regarde le plus grand nombre de gains au cours d'une saison. Le record de 34 avait été réalisé la saison dernière.

Une foule d'une dizaine de milliers de personnes avait défilé le mauvais temps pour assister également au deuxième triomphe du gardien recrue Mario Gosselin en autant de départs dans la LNH. Jouant sans les services de six réguliers, les Nordiques en ont perdu un septième en fin de deuxième période, Paul Gillis, vic-

time d'un placage après une mise en échec de Boldirev. Gillis formait un trio avec Paiement et Côté qui avait pour mission de surveiller celui de Steve Yzerman, le dangereux marqueur de Detroit.

Paul Gillis et Mario Marois ont compté les autres buts des vainqueurs qui mettaient ainsi fin à une séquence de cinq gains consécutifs des Red Wings. Alain Côté en est un autre qui a eu sa large part dans la victoire. En plus de se distinguer en défensive, il a mérité trois aides.

Gosselin a encore été solide devant son filet et seuls Lane Lambert, un but chanceux, et Reed Larson, à l'aide d'un puissant tir, ont réussi à le déjouer. Le jeune gardien a fait face à 27 tirs contre 29 pour Corrado Micalef dans ce match qui s'est principalement joué en deuxième période où les Nordiques ont marqué à trois reprises.

Les deux équipes se sont lancées davantage à l'attaque au cours de la période médiane après avoir marqué chacun un but en première. Dans ce

style de jeu ouvert, le talent offensif des Nordiques a eu le meilleur avec trois buts contre un seul pour les visiteurs même si ces derniers ont dominé 16-11 dans les tirs au but.

Wilfrid Paiement en a profité pour rejoindre le club des marqueurs de 300 buts et plus dans la LNH en déjouant Micalef à 18:50 minutes en deuxième sur une échappée. Le gardien des Wings a bloqué son premier tir mais il n'a pu empêcher la seconde tentative de Paiement. Ce dernier a reçu une ovation de la foule quand l'annonceur-maison a fait part de ce 300e but en carrière. Paiement a manifesté aussi sa joie après avoir vu le disque pénétrer derrière Micalef. Il paraissait très fier d'avoir atteint une autre étape dans sa carrière professionnelle à sa 732e partie dans le circuit Ziegler.

Il s'agissait également de son deuxième du match, son 36e de la campagne, et les Nordiques reprenaient leur avance de deux buts (4-2) qui avait été perdue 36 secondes plus tôt

lorsque Reed Larson a surpris Gosselin avec un puissant tir alors que la rondelle est passée au-dessus de l'épaule gauche du jeune gardien.

Gosselin a surtout brillé au deuxième engagement en repoussant 15 des 16 tirs. Il a frustré en particulier à trois reprises la sensationnelle recrue des Red Wings, Steve Yzerman.

« Il y avait quelque temps que je pensais déjà à ce 300e but et maintenant que c'est fait, je vais repartir à zéro. Je suis fier d'avoir atteint cet objectif. Ça me fera un autre beau petit trophée sur mon foyer », a commenté Wilfrid Paiement.

Paiement a marqué deux fois alors qu'il avait pour mission première de contrer le premier trio des Wings formé de la sensationnelle recrue Steve Yzerman, Ron Duguay et Rick MacLeish. Le Franco-ontarien s'est plutôt chargé de prendre les commandes en offensive avec ses coéquipiers Alain Côté (trois aides) et Paul Gillis (un but) pour éclipser ses rivaux.

Première période	
1-DÉTROIT, Lambert 15	
Boldirev	15:26
2-QUÉBEC, Paiement 35	
Côté, Hunter	19:23
Pénalités — Ladouceur Det 9:51, Marois Qué 11:08, Gillis Qué 19:36	
Deuxième Période	
3-QUÉBEC, P. Stastny 34	
Berglund	
4-QUÉBEC, Gillis 5	
Doré, Côté	10:11
5-DÉTROIT, Larson 16	
Boldirev, Yzerman	18:14
6-QUÉBEC, Paiement 36	
Sauvé	18:50
Pénalités — Foster Det 3:13, Rochefort Qué 16:40, Park Det 17:33, Lambert Det, Hunter Qué majeure 19:28	
Troisième Période	
7-QUÉBEC, Marois 9	
P. Stastny, Berglund	17:01
8-QUÉBEC, P. Stastny 35	
Côté, Lapointe	19:40
Pénalités — Doré Qué 2:02, Duguay Det 2:44, Doré Qué 6:37	
Tirs au but	
Detroit	5 16 6-27
Québec	7 12 10-29
Gardiens — Micalef, Detroit; Gosselin, Québec	
Assistance — 14,952	

La neige a raison des Whalers

(PC) — La tempête qui sévit sur le Québec a forcé l'annulation du match qui devait disputer les Whalers de Hartford au Canadien au Forum, hier soir.

Ce match a été reporté au jeudi 8 mars. Il s'agit d'un billet de faveur pour le Canadien qui recevra les Sabres de Buffalo le mardi 6 mars et les Bruins de Boston le samedi 10 mars.

Le Tricolore misait sur la rencontre d'hier avant d'entreprendre une tournée de trois matches à l'étranger (Detroit, jeudi; Calgary, samedi; et Edmonton, dimanche) pour éliminer les Whalers qu'ils devaient par 11 points au quatrième et avant-dernier rang de leur section.

Les Whalers, qui ont subi une défaite de 4-3 à domicile contre les Capitals de Washington dimanche, ont dû atterrir à Syracuse hier après-midi plutôt qu'à Dorval.

Il n'y a eu hier aucune évolution dans le cas de Pierre Mondou. On doit encore attendre que l'enflure au poignet diminue avant que les médecins décident s'il y aura opération ou non. Si oui, la saison de Mondou sera probablement terminée.

Le joueur-recrue Sylvain Turgeon, des Whalers de Hartford, a réussi pas moins de 17 de ses 32 buts en avantage numérique. Ogrodnick et Larouche sont les deux meilleurs du circuit à ce chapitre, avec 19 et 18 tirs respectivement.

Avec 58 points, Turgeon est devancé par Steve Yzerman, des Red Wings de Detroit, qui totalise également 32 buts, mais dix points de plus (68).

SOMMAIRES

Rangers 3, Devils 3	
Première Période	
1-NEW JERSEY, Bridgman 15 4:04	
2-NY RANGERS, Osborne 19	
Greschner, Ruotsalainen 10:19	
3-NY RANGERS, Larouche 43	
Maloney, Sundstrom 12:26	
Pénalités — Russell NY 9:53, Richmond NYR 12:41, Richmond NYR, Cameron NY majeure 15:40.	
Deuxième Période	
4-NEW JERSEY, Ludvig 18	
Lever, Verbeek 7:13	
Pénalités — Osborne NYR 4:09, Bridgman NY 9:02, Lever NY 18:02.	
Troisième Période	
5-NEW JERSEY, Bridgman 16	
Gagné, Higgins 11:06	
6-NY RANGERS, Allison 7	
Erikson, Andersson 2:06	
Pénalités — Havlicik NYR majeure 9:29, Havlicik NYR 18:47.	
Prolongation	
Aucun but	
Pénalités — Aucune	
Tirs au but	
NY Rangers	6 5 14 1-26
New Jersey	9 15 5 4-33
Gardiens — Scott, Weeks, NY Rangers, Resch, New Jersey	
Assistance — 19,023.	

Blues 5, North Stars 2	
Première Période	
1-MINNESOTA, Napier 12	
Acton	5:30
Pénalités — Anderson STL 2:46, Anderson STL, Ciccarelli Min 11:12, Giles Min 11:54.	
Deuxième Période	
2-ST. LOUIS, Federko 32	
Wilson, Sutter 1:16	
3-ST. LOUIS, Mullen 29	
Federko, Wilson 10:16	
4-ST. LOUIS, Wilson 4	
Wickenheiser, Sutter 13:46	
5-ST. LOUIS, Mullen 30	
Sutter, Federko 16:56	
Pénalités — Payne Min 0:59, Anderson STL, Giles Min 4:57, Delorme STL 7:29, Holmgren Min 16:17, Bel-lows Min 19:56.	
Troisième Période	
6-ST. LOUIS, Sutter 28	
Paslawski, Wickenheiser 3:41	
7-MINNESOTA, Payne 20	
Roberts, Brolan 11:18	
Pénalités — Anderson, STL double mineure, majeure, inconduite de match, Holmgren Min majeure, mineure 6:09, Johnson STL 6:43, Lindgren Min 12:58.	
Tirs au but	
Minnesota	10 9 10-29
St. Louis	9 8 6-23

Canucks 3, Capitals 2	
Première Période	
Aucun but	
Pénalités — Sundstrom Vcr 14:43, Schiebner Vcr 18:18, Haworth Wash 19:46.	
Deuxième Période	
1-VANCOUVER, Neely 12	
Sundstrom, Tanti 4:20	
2-WASHINGTON, Carpenter 19	
Erickson, Shand 7:21	
3-WASHINGTON, Gould 15	
Currie, Stevens 7:55	
4-VANCOUVER, Gillis 5	
Lupul, Lemay 12:56	
Pénalités — Carpenter Wash 3:40, Schiebner Vcr 5:04, Carpenter Wash 5:13, Williams Vcr 17:08.	
Troisième Période	
5-VANCOUVER, Sundstrom 33	
Tanti 17:53	
Pénalités — Aucune	
Tirs au but	
Vancouver	9 6 5-20
Washington	5 14 7-26
Gardiens — Garrett, Vancouver, Riggan, Washington.	
Assistance — 12,673.	

Thomas se présente au camp

WEST PALM BEACH (PC) — Derrell Thomas s'est enfin présenté au gérant Bill Virdon hier et il a aussitôt commenté le transfert d'Andre Dawson au champ droit, estimant... que Dawson commença la saison au centre.

Thomas peut jouer à toutes les positions sur un terrain de baseball, mais comme il préfère celle de voltigeur de centre et comme il se considère comme un membre de la confrérie, il ne croit pas que les Expos aient réellement l'intention de muter Dawson au champ droit.

« Les Expos ont annoncé qu'Andre Dawson jouerait au champ droit, mais les choses pourraient être différentes lors du match inaugural. Je ne veux pas essayer de irriter cette équipe, mais je sais que Dawson est le meilleur voltigeur de centre du baseball.

« Je veux bien croire qu'on a posé le geste pour ménager ses genoux, mais on pourrait aussi protéger ses

genoux en le faisant jouer au centre et en me demandant de le remplacer à compter de la septième ou de la huitième manche. »

Pour un joueur qui est arrivé quatre jours en retard au camp des Expos, Thomas n'a pas gardé sa langue dans sa poche. Il a expliqué hier son retard en disant qu'il avait des choses à régler avant de quitter la Californie.

Il a la réputation de rater beaucoup d'avions, d'avoir un style de jeu flamboyant et d'être un des meilleurs réservistes du baseball majeur, en raison de sa versatilité.

Et hier, après sa première séance d'entraînement avec les Expos à West Palm Beach, il a donné l'impression d'un homme articulé, intelligent et sûr de lui.

« Je sais que Tommy Lasorda (le gérant des Dodgers de Los Angeles) n'aurait pas mon style de jeu, a-t-il répondu lorsqu'on lui a demandé si sa réputation était surfaite, mais j'ai déjà eu un entretien avec Bill Virdon

et il n'a rien eu à redire sur mon style. »

Même s'il peut jouer à toutes les positions, Thomas dit préférer jouer au champ extérieur et particulièrement au champ centre.

« Monter sur la clôture pour voler un coup de circuit, plonger pour capter une balle, retirer un coureur au marbre, voilà les raisons pour lesquelles j'adore jouer au champ extérieur. Mais je peux aussi me tirer d'affaires à l'arrêt-court et j'aimerais bien jouer régulièrement à l'arrêt-court avec les Expos. Je sais cependant qu'on entend m'utiliser comme le faisaient les Dodgers », a indiqué le joueur de 33 ans.

Thomas s'attend à ne jamais demeurer plus de trois ou quatre matches sans jouer, avec les Expos.

« Parce que je peux faire tellement de choses sur un terrain de baseball, a-t-il justifié. D'ailleurs, je me demande encore s'il y a quelque chose que je ne peux pas faire. »

HOCKEY

Ligue Nationale	
Lundi	
Boston 3, Buffalo, 1	
Edmonton 6, Winnipeg 5	
Hier	
Hartford à Montréal (remis au 8 mars, neige)	
Québec 6, Detroit 2	
Rangers NY 3, New Jersey 3	
Vancouver 3, Washington 2	
St.Louis 5, Minnesota 2	
Los Angeles à Calgary	
Aujourd'hui	
Vancouver à Pittsburgh	
Rangers NY à Toronto	
Buffalo à Chicago	
St.Louis à Minnesota	
Islanders NY à Winnipeg	
Philadelphia à Edmonton	
Jeudi	
Montréal à Detroit	
Los Angeles à Boston	
Pittsburgh à Washington	
Philadelphia à Calgary	
Vendredi	
Vancouver à New Jersey	
Les meneurs	
(Parties d'hier non comprises)	
	b a pts
Gretzky, Edm	76 99 175
Goyette, Lav	48 49 97
Kurri, Edm	42 54 96
Cofey, Edm	33 63 96
Bossy, Isl	41 54 95
P. Stastny, Qué	33 60 93
Pederson, Bos	27 61 88
Trottier, Isl	31 56 87
Perreault, Buf	31 53 84
Messier, Edm	26 56 82
Anderson, Edm	40 39 79
Savard, Chi	32 47 79
Ogrodnick, Det	42 36 78
Federko, St.L	30 48 78
Nicholls, LA	36 41 77
Middleton, Bos	38 39 77
Ligue Majeure du Québec	
Lundi	
Laval 13, Granby 6	
Hier	
Chicoutimi 6, Hull 3	
Longueuil 6, Verdun 1	
Aujourd'hui	
Shawinigan à Laval	
Hull à Québec	
Verdun à Longueuil	
Les meneurs	
(Parties d'hier non comprises)	
	b a pts
Lemieux, Lav	113 130 243
Goyette, Lav	63 84 147
Gosselin, Qué	55 79 134
Lefebvre, Qué	55 85 120
F. Sillis, Lav	51 64 115
Mark Hunter	6 3 9
Morresso, Sha	35 80 115
Rouleau, Lon	51 63 114
Kent Carlson	1 6 7
Bisson, Lav	30 81 111
Rick Wamsley	0 3 3
Rick Green	0 1 1
Gardiens	
min bc bi moy.	
Sévigny	1,736 101 1 3,49
Wamsley	2,079 127 2 3,69
Holden	52 4 0 4,62
(Quatre buts dans un filet désest)	

LIGUE NATIONALE Division Prince-de-Galles

Section Charles Adams	
	pj g p n bp bc pts
BUFFALO	65 40 19 6 259 214 86
BOSTON	64 39 21 4 278 212 82
QUÉBEC	65 35 23 7 295 221 77
MONTREAL	64 29 30 5 245 236 63
HARTFORD	63 22 33 8 235 263 52
Section Lester Patrick	
ISLANDERS NY	64 39 23 2 279 222 80
RANGERS NY	65 35 21 9 258 243 79
WASHINGTON	65 36 25 4 244 197 76
PHILADELPHIE	63 33 20 10 275 229 76
NEW JERSEY	64 13 45 6 184 276 32
PITTSBURGH	63 13 44 6 196 294 32
Division Clarence Campbell	
Section James Norris	
MINNESOTA	65 31 28 6 279 282 68
DÉTROIT	65 25 33 7 242 267 57
CHICAGO	65 24 33 8 220 245 56
ST-LOUIS	66 24 35 7 232 266 55
TORONTO	64 21 35 8 237 309 50
Section Connie Smythe	
EDMONTON	66 47 14 5 373 270 99
CALGARY	63 27 23 13 243 251 67
WINNIPEG	62 24 28 10 274 294 58
VANCOUVER	67 25 35 7 255 272 57
LOS ANGELES	64 19 33 12 254 293 50

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Robert Label	
	pj g p n bp bc pts
LAVAL	63 49 14 0 468 255 98
VERDUN	64 36 25 3 327 282 75
LONGUEUIL	63 34 29 0 330 305 68

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Face aux géants américains IBM, ATT et ITT

L'Europe a le plus grand mal à constituer un front uni dans les industries de la communication.

APRÈS avoir abandonné aux Japonais et aux Américains la maîtrise du marché mondial des composants électroniques et de l'informatique, les Européens vont-ils baisser les bras dans un domaine qui demeure un de leurs points forts, les télécommunications ?

Face à la double offensive des géants américains IBM et ATT pour imposer leurs normes au niveau mondial et s'implanter solidement sur le marché européen, les gouvernements et les industriels de la CEE ont manifestement la plus grande peine à coordonner leurs actions. Comme si les professions de foi eu-

ropéennes des uns et des autres n'étaient qu'un rideau de fumée derrière lequel chacun cherchait à tirer seul son épingle du jeu, en traitant au mieux de ses intérêts propres avec l'un des deux Américains, voire avec cette autre multinationale d'Outre-Atlantique qu'est ITT (International Telephone and Telegraph).

Dynamisées par la déréglementation des communications aux États-Unis, s'appuyant sur une politique de Washington plus « agressive » que jamais vis-à-vis de l'extérieur, IBM et ATT ont engagé une double course de vitesse. D'une part, chacun des deux mastodontes cherche à pren-

dre, face à l'autre, le maximum de positions sur le Vieux Continent. D'autre part, tous deux ont un objectif commun: éviter la constitution d'un front uni des Européens qui les obligerait à négocier dans de moins bonnes conditions. Bref, IBM comme ATT ont intérêt à diviser pour régner, à occuper très rapidement le terrain afin de rendre les choses irréversibles et à vider, par avance, de sa substance tout accord entre Européens.

Ce front européen, la France, qui assume jusqu'au mois de juin la présidence de la CEE, cherche aujourd'hui à le promouvoir. Tant à l'Élysée qu'aux ministères de l'Industrie ou des PTT, on est convaincu de l'urgence et de la nécessité de constituer un « espace européen des communications », avant de négocier éventuellement avec les géants américains. D'où les discussions avec British Telecom pour l'ouverture réciproque des marchés publics du téléphone des deux pays; les actions en faveur d'une normalisation européenne (notamment avec la Bundespost allemande pour le radiotéléphone cellulaire); les appels du pied répétés de M. Mexandeau, ministre délégué chargé des PTT, vers l'Italie

et l'Espagne. D'où enfin une plus grande identité de vues avec les services des Communautés européennes, notamment avec M. Davignon, le commissaire chargé des affaires industrielles.

Force est pourtant de constater que les efforts déployés par Paris n'ont pas été, jusqu'à présent, couronnés de succès. La semaine dernière, M. Solana, le président de la Telefonica, l'administration espagnole, a rencontré les responsables français à Paris. L'ambiance des réunions n'a guère été chaleureuse. En fait, l'Espagne vient, après de longues et difficiles négociations, de conclure un nouveau bail avec ITT, dont la filiale locale, la SESA, est un des principaux fournisseurs de Telefonica. Madrid a choisi le « système 12 » d'ITT, et le marché espagnol de la commutation publique paraît bel et bien fermé à CIT-Alcatel.

En Allemagne fédérale, Siemens vient de signer avec IBM-Deutschland un accord aux termes duquel la société allemande commercialisera, sous son nom, les disques pour grands ordinateurs (3380) du numéro mondial de l'informatique. Ces disques seront intégrés aux ordinateurs « compatibles IBM » d'origine

japonaise, que Siemens vend actuellement. Jusqu'alors, la société allemande s'approvisionnait en disques compatibles auprès de Fujitsu. Cet accord, le premier du genre conclu par IBM, pourrait déboucher sur une coopération plus vaste en informatique, mais aussi dans les télécommunications. Ainsi, IBM souhaite participer — pourquoi pas en coopération avec Siemens ? — aux vastes programmes de la Bundespost en matière de vidéographie et d'annuaire électronique.

Hormis la création d'un centre de recherche en informatique, commun entre Siemens, international Computers Limited (ICL) et Bull, les approches des Français, sont restées lettre morte. Comme si, outre-Rhin, on ne souhaitait pas ouvrir de réelles et vastes discussions, notamment avec la CGE, dans les télécommunications, la fusion Thomson-CGE ayant semé une nouvelle fois le trouble sur la stratégie française.

L'Italie sera-t-elle le premier pays que se partageront IBM et ATT ? Ses divisions internes et l'absence de toute politique coordonnées au niveau gouvernemental peuvent désormais le laisser craindre. Fin décembre, ATT a pris 25 % du capital du groupe

privé Olivetti, fleuron de l'électronique de la péninsule, en se substituant aux intérêts français rétrocedés... quelques semaines auparavant.

De son côté, IBM a pris des contacts avec le groupe public STET, rival d'Olivetti. Filiale de l'IRI, la STET est la holding qui gère les multiples intérêts de l'institut dans l'électronique: composants électroniques avec SGS-Ates, télécommunications avec Italtel, qui produit les matériels et la SIP, gestionnaire de réseaux téléphoniques, automatisés avec Selenia et Eltag. Les négociations avec IBM portent sur chacun de ces domaines.

Le groupe américain pourrait produire avec Italtel des centraux téléphoniques (PABX) et éventuellement sous-traiter à l'entreprise italienne la fabrication de son micro-ordinateur « PC ». IBM pourrait entrer à hauteur de 15 à 30 % dans le capital de SGS-Ates. Le numéro un de l'informatique, intéressé par la robotique, discute aussi avec Selenia et Eltag, qui doivent se regrouper.

Reproduit de l'édition du 25 février du Monde (À suivre)

Une nouvelle jeunesse pour le moteur à hélices

WASHINGTON (AFP) — Le moteur à hélices, que l'on croyait en partie supplanté par le réacteur, va revenir au premier plan de la construction aéronautique grâce aux recherches effectuées notamment par la NASA et plusieurs grandes firmes américaines, estime-t-on dans les milieux spécialisés.

La raison de cet étonnant phénomène tient principalement à la part de plus en plus importante que tient le prix du carburant dans le coût d'exploitation d'un avion. Au début des années 70, avant la première crise pétrolière, ce carburant représentait environ 25% de ces coûts. Aujourd'hui la proportion est de 50%.

La plupart des constructeurs ont cherché des solutions à ce problème. Des progrès ont ainsi été accomplis dans l'allègement des cellules, dans la réduction de la consommation des réacteurs et dans l'aérodynamisme des fuselages et des ailes.

Tous les experts sont cependant d'accord sur un point: les vraies économies commenceront quand on

aura mis au point, d'ici à la fin du siècle, des moteurs à hélices d'une conception révolutionnaire, seuls capables d'offrir des performances intéressantes tout en réduisant considérablement la consommation de carburant.

Témoignant récemment devant une sous-commission de la Chambre des représentants, le vice-président du département d'ingénierie de la société McDonnell Douglas, M. Roger Schaufele, a déclaré que les études sur les hélices du futur étaient « les plus intéressantes » qu'il soit pour réduire la facture pétrolière des compagnies aériennes.

La nouvelle génération de moteurs à hélices sera très différente des moteurs à piston ou turbo-propulseurs qui équipent encore une multitude d'appareils dans le monde.

Les pales ne seront plus au nombre de trois ou quatre mais plutôt de huit ou dix. En outre, ces pales seront vraisemblablement plus fines de moitié et surtout, elles auront une forme d'aile elliptique,

monde dépose ses titres pour l'offre de M. Pickens, la valeur des actions de Gulf n'était pas de \$63 US mais tout le monde savait qu'une bataille allait éclater. Voilà pourquoi les titres ont rebondi, hier, à \$69 US, soit \$4 US de plus que l'offre de Mesa Petroleum et de partenaires amis dont la famille Belzberg, de Vancouver (First City Trust).

Devant un partenaire aussi acharné, que pouvait faire le conseil d'administration? Si la performance de l'entreprise était exceptionnelle, il aurait été facile au président du conseil de Gulf, M. James E. Lee, de repousser l'intrus. Mais voilà les profits de Gulf stagnent et même baissent depuis cinq ans. En 1980, les bénéfices étaient de \$1,4 milliard US: depuis, ils n'ont cessé de baisser pour remonter timidement de 9 %, l'an dernier, à \$978 millions US.

En quatre ans, le dividende n'est passé que de 70 cents US à 75 cents US.

Les actions de Gulf se promènent depuis de nombreuses années à l'intérieur d'un couloir de \$24 US à \$30 US. En 1980, la fourchette a monté à \$40 US et \$48 US. Le sommet fut atteint à \$55 US.

Gulf est une compagnie fortement concentrée aux États-Unis où provenaient plus de la moitié de ses revenus. Or, l'an dernier, les activités américaines n'ont rapporté que le tiers des bénéfices. Les opérations européennes et canadiennes ont donné de meilleurs résultats. Mais le problème demeure: la compagnie n'arrive plus à faire jaillir de profits supérieurs. On a précédé à un nettoyage des actifs pour ne conserver que les installations les plus rentables. Dans ce cadre, Gulf s'est retiré du consortium Pétromont au Québec. Mais les affaires stagnent toujours.

Les dirigeants de Gulf Corp. craignant une nouvelle bataille avec M. Pickens, lors de l'assemblée annuelle, en mai prochain. Aussi, ils ont cherché « un preux chevalier » qui viendrait à leur secours pour se débarrasser de cet importun. Mais le prince pourrait alors repartir avec la belle et, en annonçant l'acquisition possible par ARCO, le *New York Times* mentionnait que d'autres candidats éventuels à l'acquisition pourraient être Allied Corp., General Electric Co, Mobil Corp. et Standard Oil of California.

La stratégie des cadres et des administrateurs seraient alors de reconnaître que c'en est fait de l'autonomie de leur compagnie. Il faut alors chercher un acquéreur sympathique qui maintiendra les cadres en place ou leur permettra d'ouvrir un « parachute doré », une fois l'acquisition complétée. Cette dernière protection vise à donner de riches conditions de départ aux cadres supérieurs au lendemain d'un changement de contrôle dans la compagnie.

◆ Kolber

res par semaine à l'étude de la langue française.

M. Kolber semble s'être fait des amis au sein du PQ mais il avoue de ne pas comprendre la stratégie de la prochaine élection sur l'indépendance. Il croit que M. Bourassa va reprendre le pouvoir à la prochaine élection.

À Ottawa, le succès du prochain scrutin tient au moment où le prochain chef du Parti libéral sera élu. Fidèle à M. Trudeau, M. Kolber se garde bien de dire que le premier ministre doit quitter. Mais l'arrivée de M. Turner — « pas trop près des élections » — améliorerait les chances des libéraux advenant la décision de M. Trudeau de ne pas se représenter.

S'il est membre de plusieurs conseils d'administration, M. Kolber ne fait que surveiller de loin l'expansion du groupe de compagnies contrôlées par Cemp. « Notre progression se fait à travers nos entreprises ». Ainsi l'achat de Du Pont par Seagram's s'est avéré être un coup de maître.

Avec son ami d'enfance, Charles, il est membre du Club de baseball de Montréal. « Les Expos participeront à la prochaine Série mondiale. Vous pouvez me citer la-dessus », conclut-il sans cependant l'assurance qu'il affiche lorsqu'il parle de ses sujets préférés: les affaires ou la politique. Pour M. Leo Kolber, la politique fait partie des affaires.

◆ Gulf Oil

liards à Atlantic Richfield.

La direction de Gulf est toujours aux prises avec un actionnaire important, M. T. Boone Pickens, président de Mesa Petroleum, qui détient 13,2 % des actions de Gulf. Lors d'une assemblée extraordinaire des actionnaires, le 2 décembre dernier, le conseil d'administration a fait approuver par une maigre majorité de 52 % sa décision de déménager le siège social légal de la compagnie au Delaware. La manœuvre visait à empêcher M. Pickens d'obtenir un scrutin proportionnel ce qui lui aurait permis de désigner un ou deux administrateurs. Du même coup, on a changé le nom de la compagnie de Gulf Oil Corp. en Gulf Corp.

M. Pickens a néanmoins obtenu l'appui des détenteurs de 52 millions d'actions (dont 21 millions lui appartiennent). Le p.-d.g. de Mesa Petroleum trouve que les dirigeants de Gulf manquent de dynamisme et que la compagnie devrait céder une partie de ses actifs pétroliers à des fiduciaires. Cette formule est très avantageuse sur le plan fiscal.

Il y a une semaine, il revenait à la charge en proposant d'acquiescer une tranche supplémentaire de 8,2 % au prix de \$65 US l'action. Le titre a aussitôt bondi de \$54 US à \$63 US. Évidemment, en supposant que tout le

Trois magasins Xerox pour prendre le virage technologique

Le magasin Xerox spécialisé en consultation et service informatiques.

Un tout nouveau concept de magasin!

Bien sûr, vous trouvez au magasin Xerox toute une panoplie d'ordinateurs, machines à traitement de texte, imprimantes, machines à écrire électroniques et une grande diversité de logiciels pouvant alléger votre gestion. Mais le magasin Xerox c'est surtout une équipe de conseillers qui savent analyser vos besoins réels en informatique afin d'assurer le meilleur rendement à votre entreprise.

Le magasin Xerox vous offre également un service après vente mené

par des techniciens hautement qualifiés. Xerox propose même des possibilités de financement. Déjà largement reconnue dans le domaine des équipements de bureau, Xerox investit son expérience et sa compétence dans l'univers de l'informatique. Abordez le virage technologique par une visite au nouveau magasin Xerox. Nous saurons nous entendre.

XEROX est une marque déposée de XEROX CORPORATION utilisée par XEROX Canada Inc. en tant qu'usager inscrit.



Le magasin Xerox
nous parlons le même langage que vous

2020 Rue Metcalfe, Montréal, Qué (514)-288-9400

1 Place Laval, Suite 148, Laval, Qué (514)-662-0100

7575 Place Trans Canadienne, Suite 100, Ville St-Laurent, Qué (514)-333-7700



WARDAIR — PARIS 22 jours SPÉCIAL RENAULT 5 À COMPTER DE AIR-AUTO BASE 2 PERSONNES \$673
SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE
2050 Mansfield, Mezzanine B Permis du Québec Tél.: 281-1040